

Rapport d'activité Citeo et Adelphe

2019



adelphe
Vos emballages
ont un avenir

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Nota : pour une vision complète de l'activité des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, et leur évaluation au regard des objectifs des filières des Emballages Ménagers et des Papiers Graphiques, ce rapport présente à la fois l'information financière individuelle des deux sociétés agréées ainsi que l'information financière consolidée. L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

Sommaire

1. Citeo & Adelphe	7
A. Nos faits marquants 2019	8
I. Apporter des solutions à nos clients et viser 100% d'emballages recyclables	8
a) Des services d'éco-conception dédiés	8
b) Les appels à projets recyclage pour améliorer la conception, la recyclabilité et la valorisation des emballages	8
c) Recyclage chimique des plastiques	8
d) Convention CTP et convention IPC	8
e) Circular Challenge #4 : les solutions créatrices de valeur pour l'économie circulaire	9
f) Le « Do Tank », une méthode qui associe l'intelligence collective et la force de l'expérimentation	9
g) Initiation des appels à projets réemploi	9
h) Lancement de l'AMI réemploi du verre	9
i) Adelphe : Concours Millésime de l'éco-conception	9
j) Groupes de travail Adelphe	10
II. Optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri et augmenter le geste de tri	10
a) Le taux de recyclages des Emballages et des Papiers Graphiques	10
b) Les mesures d'accompagnement	10
c) Le Plan de performance des territoires se poursuit	10
d) L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) collecte innovante et solidaire	11
e) Création d'un nouveau standard de recyclage : le Flux Développement	11
f) Le Pacte Verre	11
g) Hors foyer : le lancement de la plateforme QUITRI®	11
h) Création du mouvement « Trier, c'est donner® »	11
i) Visibilité accrue de certains gestes de tri	11
j) Partenariat 7 ^{ème} continent	12
k) Réalisation d'un livre sur les idées reçues et ligne de communication pédagogique	12
B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe	13
I. Nos équipes	13
1. Les activités	13
2. Composition du Comité exécutif de direction	14
II. L'effectif	14
C. La gouvernance d'entreprise	15
I. Capital et actionariat Citeo	15
II. Gouvernance d'entreprise	16
1. Le Conseil d'administration	16
2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration	16
3. La Direction générale	17
III. Adelphe, filiale de Citeo	17
1. Capital et actionariat	17
2. Gouvernance d'entreprise	17
3. Direction générale	17
IV. Structures de concertation et relations avec les ministères	17
1. Le comité de concertation et les comités de liaison avec les collectivités locales	17
2. Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo	18
3. Autres structures de concertation	18
V. Dialogue Parties Prenantes	18

D. Perspectives d'avenir	19
I. Eclairer et apporter des solutions à nos clients pour que tous leurs emballages et papiers soient recyclables ou réemployables (« 100% solutions »)	19
II. Augmenter le geste de tri et optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri	19
III. De nouveaux sujets en perspective	20

2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers **21**

Notes préliminaires 21

A. Résultats consolidés 2019 22

I. Compte de résultat analytique consolidé	22
II. Analyse des résultats consolidés	22

B. Résultats des sociétés agréées 23

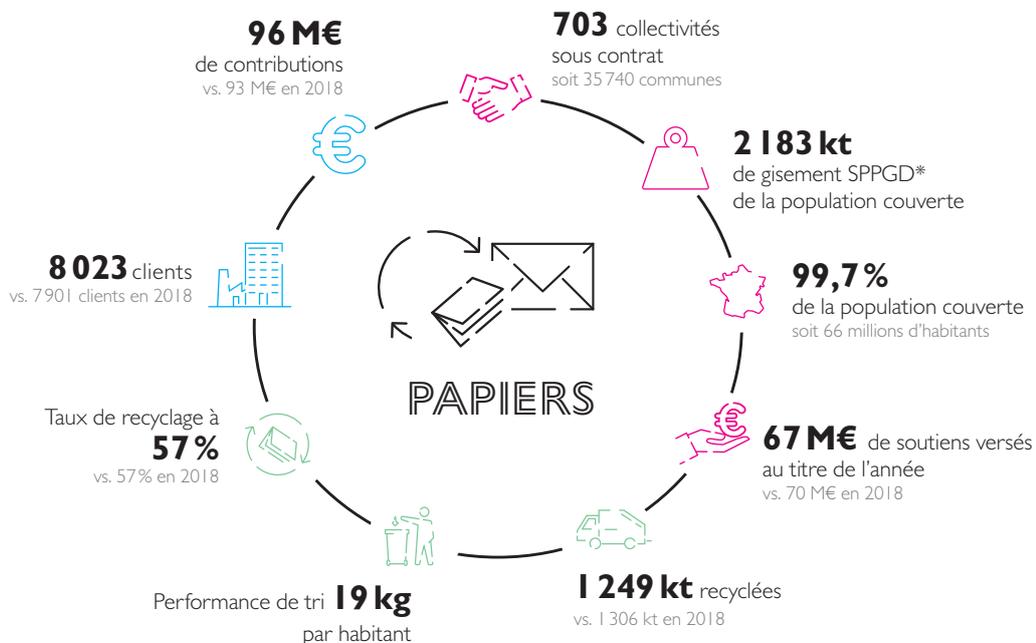
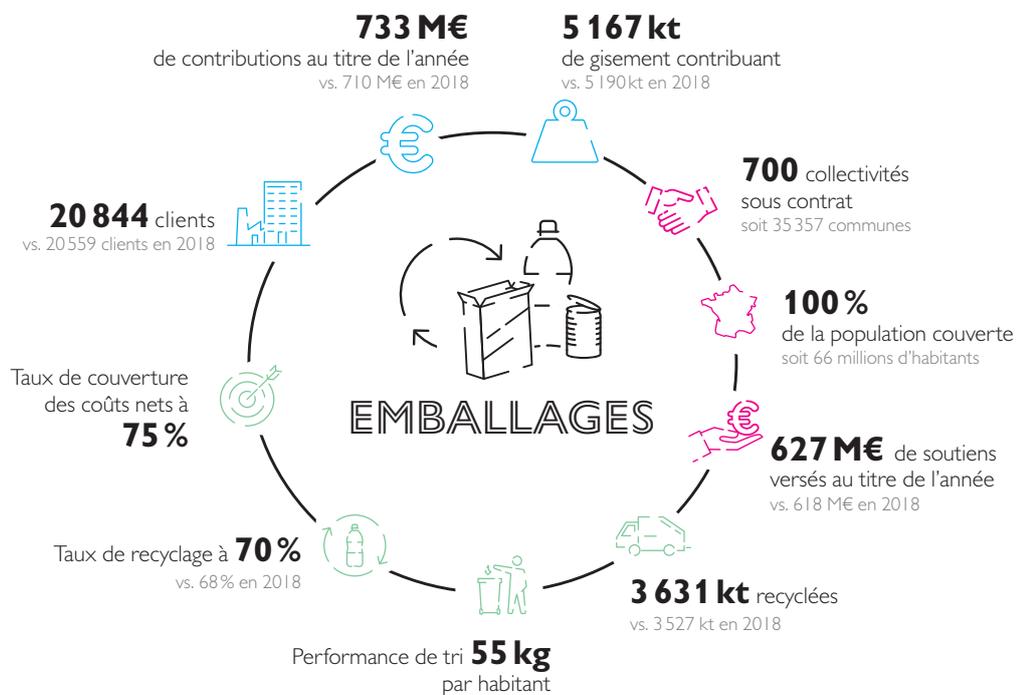
I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées	23
II. Chiffres d'affaires	23
1. Evolution du nombre de contrats	23
2. Le gisement contribuant	24
3. Les contributions	25
4. Sécurisation des contributions	27
III. Relations avec les collectivités locales	29
1. Typologie des contrats avec les collectivités locales	29
2. Les tonnes recyclées des collectivités locales	30
3. Les soutiens	31
4. Performance de tri et de recyclage	32
5. Performance et soutiens par région	33
IV. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités locales	34
1. Plan plastiques et Plan Centres de tri	34
2. Appel à manifestation d'intérêt pour innover et améliorer la mobilisation des habitants	34
V. Soutiens à la reprise des matériaux	35
1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage	35
2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)	36
3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations	37
4. Conditions économiques de la reprise des matériaux	37
5. Reprise des matériaux dans les DOM COM	37
VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité	38
1. Contrôles de la qualité des matériaux triés	38
2. Conditions de traçabilité des matériaux repris	42
VII. Relations avec l'Outre-mer	44
1. Pourvois avec l'Outre-mer	44
2. Les actions en Outre-mer	45
VIII. Communication, Information, Sensibilisation	46
1. Les campagnes de communication nationale	46
2. Information et éducation des plus jeunes	47
3. Les partenariats avec les associations	47
4. Autres partenariats	48
5. Sensibiliser les élus et les entreprises	49
6. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital	49
IX. Recherche & Développement	50
1. Création de nouvelles filières de recyclage	50
2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes	51
3. Déploiement des projets de collecte de proximité	51
4. Développement de l'activité « flux développement »	51
5. Expérimentation d'un dispositif de collecte avec des automates de collecte RVM (Reverse Vending Machine)	52
6. Informer les clients sur nos activités de R&D	52

X.	Accompagnement à l'écoconception	52
1.	Faire progresser la connaissance	52
2.	Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises	53
XI.	Les actions en Hors Foyer.....	53
1.	Lancement de Quitri®	53
2.	Les actions auprès des gestionnaires de parcs de loisirs	53
3.	Les actions auprès des gestionnaires de plages urbaines	53
4.	Les actions auprès des gestionnaires de parcs et jardins	53
5.	Les actions au cœur des espaces naturels	54
6.	Actions auprès des bureaux, des universités et événements	54
7.	Le tri dans les stades	54
XII.	Les actions de Réemploi	54
1.	Les appels à projets afin de développer des solutions adaptées et performantes	54
2.	Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre	55
3.	Pédagogie et montée en compétences de nos clients	55
C.	Gestion des comptes par matériau	56
D.	Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des Emballages Ménagers	57
I.	Objectif de taux de recyclage	57
II.	Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence	58
3.	Citeo œuvre pour les papiers graphiques	59
A.	Analyse des résultats	60
I.	Compte de résultat analytique	60
II.	Analyse des résultats	60
III.	Chiffres d'affaires	61
1.	Evolution du nombre de clients	61
2.	Le gisement contribuant	61
3.	Les contributions	62
4.	Sécurisation des contributions	63
IV.	Relations avec les collectivités locales.....	64
1.	Typologie des contrats avec les collectivités locales	64
2.	Population couverte par un dispositif de collecte sélective	65
3.	Les tonnages recyclés	65
4.	Les soutiens au titre de l'année 2018	66
5.	Performance par région	67
V.	Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités Locales	67
VI.	Audit de traçabilité et contrôle qualité	68
1.	Contrôle de la qualité des matériaux triés	68
2.	Conditions de traçabilité des matériaux repris	69
VII.	Relations avec l'Outre-mer	70
VIII.	Communication, Information, Sensibilisation	70
1.	Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers	70
2.	Information et éducation des plus jeunes	71
IX.	Recherche & Développement	71
X.	Accompagnement à l'écoconception	71
a)	Notre démarche agile et efficace	72
b)	Le diagnostic	72
c)	Mise en œuvre	73
B.	Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des Papiers Graphiques	75
I.	Objectif taux de recyclage	75

4. Annexes	77
A. Glossaire Emballages ménagers	77
B. Glossaire Papiers Graphiques	79
C. Composition de la gouvernance	80
I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 29 avril 2020	80
II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 29 avril 2020 ...	80
III. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 29 avril 2020	82
D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques	83
E. Bilan et compte de résultat Adelphe	85
F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2019	87
G. Attestation de non-lucrativité : société CITEO	89
H. Attestation de non-lucrativité : société Adelphe	91

1. Citeo & Adelphe

Chiffres clés consolidés 2019



*SPPGD = Service public de prévention de gestion des déchets

Les chiffres ci-dessus ont été établis selon la méthodologie présentée au chapitre 2 pour les emballages ménagers et au chapitre 3 pour les papiers graphiques.

A. Nos faits marquants 2019

En 2019, Citeo poursuit sa stratégie d'apporter 100 % de solutions à ses clients pour leurs emballages et leurs papiers mis en marché, en développant via ses actions et services dédiés, l'éco-conception pour les entreprises metteurs en marché, les solutions de recyclage et de réemploi et la mobilisation des consommateurs en faveur du geste de tri et de la recyclabilité.

I. Apporter des solutions à nos clients et viser 100% d'emballages recyclables

a) Des services d'éco-conception dédiés

Citeo continue la sensibilisation de ses clients à l'éco-conception par le biais d'outils et services construits spécifiquement pour les accompagner dans leurs démarches. Ce sont ainsi 983 clients et fournisseurs d'emballages qui ont été accompagnés en 2018 et 2019 grâce aux outils FEEL, BEE, TREE et Paper Metrics®, grâce aux différents cycles de webinars sur l'éco-conception des emballages ménagers et des papiers, grâce à des formations, diagnostics et conseils personnalisés.

b) Les appels à projets recyclage pour améliorer la conception, la recyclabilité et la valorisation des emballages

Fin 2018, Citeo a lancé un nouvel appel à projets afin d'accompagner les acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur dans leurs actions de R&D. Cet appel à projets a permis de sélectionner 12 projets couvrant un large panel d'emballages, parmi lesquels les plus difficiles à recycler (PET opaque, PS, barquettes PET, films...).

L'accompagnement de Citeo représente un investissement d'environ 5 millions d'euros sur 3 ans, permettant aux industriels de mener à bien toutes les phases de développement préalables à l'industrialisation de process dédiés. Ces projets s'accompagnent d'initiatives menées par Citeo et d'une veille active concernant toutes les innovations se rapportant au recyclage.

c) Recyclage chimique des plastiques

Cette année 2019 a également vu la concrétisation des précédentes campagnes d'appels à projets, avec notamment le démarrage de l'unité de recyclage chimique de SOPREMA dont le process permet la valorisation des emballages PET difficiles à recycler. Dès 2020, une partie des tonnages de PET opaque et de barquettes PET issus du flux développement seront recyclés dans cette unité.

L'année fut également marquée par le lancement d'un projet avec Recycling Technologies, Mars, Nestlé et Total, et par l'organisation du premier Forum International « Solutions Plastiques » sur les technologies de dépolymérisation et de dissolution.

d) Convention CTP et convention IPC

Parmi les solutions développées par Citeo, celles liées au développement des qualités de recyclabilité ou de réemploi des matériaux sont particulièrement importantes. Citeo a signé un partenariat stratégique avec le CTP (Centre Technique du Papier) afin notamment de développer des technologies permettant d'apporter de nouvelles propriétés barrières au papier/carton. Citeo a signé un autre partenariat avec l'IPC (Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites) axé sur le développement du recyclage des emballages souples en plastique, principalement via le soutien à des programmes de R&D.

e) Circular Challenge #4 : les solutions créatrices de valeur pour l'économie circulaire

Citeo poursuit son programme d'innovation ouvert à destination des porteurs de projets qui, partout à travers le monde, développent des solutions pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers et qui ont le potentiel d'accélérer la circularisation de l'économie. Avec plus de 1000 projets identifiés dans 42 pays et plus de 40 partenaires, Citeo agrège un écosystème d'acteurs engagés. Ce programme se déroule en trois phases : la détection de projets et méthodes partout dans le monde (Concours), l'expérimentation avec les Do Tanks, et l'accélération des projets (conseil, financement).

f) Le « Do Tank », une méthode qui associe l'intelligence collective et la force de l'expérimentation

L'objectif est de concrétiser des solutions pour nos clients pour accélérer la transition vers l'économie circulaire et réduire l'impact environnemental. En 2019, Citeo a cartographié cette méthode innovante sur différentes cibles, pour en tirer des enseignements et prototypes en vue d'un déploiement sur les territoires. Parmi les DO TANKS en 2019 :

- Un Do Tank multi-clients avec Alliance 7 sur le thème de l'éco-conception : les alternatives aux films plastiques souples ;
- Un Do Tank mono-client, sur-mesure, avec le lauréat du prix client Circular Challenge 2019 Leroy-Merlin sur la « Circularité des éléments de calage des produits pondéreux » (initié en 2019, progression en 2020).

g) Initiation des appels à projets réemploi

Afin de favoriser le développement de la performance des dispositifs de réemploi, Citeo a sélectionné 4 projets relatifs au réemploi à l'issue des appels à projets de R&D. Ces projets portent sur :

- La conception d'une solution intégrée (emballages réemployables, collecte et lavage) pour la restauration et la distribution alimentaire avec Uzaje ;
- La gestion de la consigne sur des emballages réemployables dans le e-commerce avec Petrel
- La définition de standards techniques pour les étiquettes de bouteilles avec Bout' à Bout' ;
- Le développement de contenants alimentaires flexibles réemployables pour le transport et le stockage du vrac sec et humide avec Squizz.

h) Lancement de l'AMI réemploi du verre

En 2019, Citeo a également lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec l'Ademe pour développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre. Cet AMI est ouvert aux candidatures jusqu'au 30 juin 2020.

i) Adelphe : Concours Millésime de l'éco-conception

Adelphe a lancé en octobre 2019 le concours Millésime sur l'éco-conception auprès de ses clients afin de donner de la visibilité aux bonnes pratiques. 50 entreprises se sont inscrites à ce concours, et plus de 2000 votants ont permis de désigner les gagnants.

j) Groupes de travail Adelphe

Afin d'améliorer la recyclabilité des emballages, utilisés par ses clients, Adelphe a organisé plusieurs groupes de travail :

- Le groupe de travail « Bag in Box » a réuni 30 participants afin de trouver une solution sur la poche plastique, le carton, le robinet et les encres. 2 tests en centre de tri ont été réalisés et 2 documents recensant les bonnes pratiques ont été créés ;
- Le groupe de travail « Blister » : 30 participants regroupant des fournisseurs de matière premières, les fabricants d'emballages et les laboratoires se sont réunis pour travailler sur l'éco-conception et le recyclage des blisters ;
- Le groupe de travail Cyclamed/Adelphe portant sur le recyclage des emballages des médicaments usagés.

II. Optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri et augmenter le geste de tri

a) Le taux de recyclages des Emballages et des Papiers Graphiques

Le taux de recyclage 2019 de la filière Emballages ménagers est estimé à 70%, en progression par rapport à 2018 (68%), soit 104 000 tonnes de plus. Le taux de recyclage augmente sur l'ensemble des matériaux et s'explique par le renforcement du geste de tri grâce à l'amélioration constante du dispositif de collecte, la simplification du geste de tri et les actions de mobilisation auprès des citoyens.

Le taux de taux de recyclage des Papiers graphiques ressort à 57%, en stabilité par rapport à 2018.

b) Les mesures d'accompagnement

L'ensemble des projets mesures d'accompagnement sélectionnés par Citeo en 2019 représente une enveloppe de 46,1M€. Ces mesures d'accompagnement concernent le Plan de performance des territoires ainsi que l'Appel à Manifestation d'Intérêt décrits ci-après.

c) Le Plan de performance des territoires se poursuit

Citeo accompagne les collectivités locales dans le cadre d'un vaste Plan de Performance des Territoires visant à déployer l'extension des consignes de tri (ECT) qui simplifie le geste de tri, à moderniser les centres de tri, et à rationaliser la collecte. En 2019, deux nouveaux appels à projets ont été sélectionnés dont le bilan est conforme aux prévisions de Citeo :

- Extension des consignes de tri : 27,3Mhab réellement en ECT fin 2019 contre 17,5Mhab fin 2018 ;
- 33 nouveaux centres de tri lauréats pour trier les flux en ECT, portant à 75 le nombre total de centres de tri sélectionnés en France fin 2019 ;
- 133 projets d'optimisation de la collecte sélectionnés, portant à 185 le nombre de projets « collecte » accompagnés par Citeo fin 2019. Parmi les thèmes retenus, la densification des points de collecte pour améliorer les performances de recyclage (33% des projets), le passage du porte-à-porte à l'apport volontaire (29% des projets) et la réduction des fréquences (12% des projets).

d) L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) collecte innovante et solidaire

Citeo a lancé en 2019 un AMI sur la collecte innovante et solidaire qui double son accompagnement financier dédié à la collecte innovante (6 M€ pour la période 2018-2022). Objectifs : trouver des solutions pour mieux capter le gisement des emballages et des papiers, tester des incitations solidaires, et mobiliser les citoyens sur le geste de tri. 29 projets ont été sélectionnés, pour un accompagnement total de 2,4 M€. Parmi ces projets : des nudges (coups de pouce) visant à inciter les trieurs à trier plus, le développement d'applications digitales et des nouveaux dispositifs de collecte.

e) Création d'un nouveau standard de recyclage : le Flux Développement

Pour répondre à l'objectif de pouvoir trier, collecter et recycler tous les emballages, Citeo a accompagné en 2019 la mise en place du standard « flux développement ». Composé de diverses résines plastiques issues principalement des nouveaux flux d'emballages plastiques collectés sur les territoires passés en extension des consignes de tri, le flux développement est produit en centres de tri, surtrié, puis orienté vers des sites de recyclage sélectionnés par appels d'offre. Ce nouveau standard permet de préserver les filières de recyclage existantes, et doit faciliter la création de nouvelles filières pour les nouvelles résines plastiques collectées.

f) Le Pacte Verre

Le 25 octobre 2019, Adelphe a signé en compagnie de 24 acteurs de la chaîne de valeur des emballages en verre et en présence de Brune Poirson, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire, la charte « Verre 100% solutions » en vue d'atteindre 90% de verre collecté en vue du recyclage à l'horizon 2025 et 100% en 2029. Augmentation des points d'apport volontaire, développement de la collecte hors domicile, efforts d'éco-conception, mobilisation au geste de tri et réemploi figurent parmi les moyens pour que le verre d'emballage ne soit plus considéré comme un déchet.

g) Hors foyer : le lancement de la plateforme QUITRI®

Citeo a lancé Quitri® la plateforme digitale gratuite qui facilite la mise en place du tri pour les organisateurs d'événements et les gestionnaires de sites, en les mettant en relation avec les opérateurs privés et les collectivités. Les Francofolies de La Rochelle, les 20 kms de Paris, la Fiesta des Suds ou encore We Love Green sont les premiers événements Quitri®. A date, ce sont désormais plus de 100 opérateurs inscrits sur Quitri® qui proposent leurs services.

h) Création du mouvement « Trier, c'est donner® »

Du 27 mai au 9 juin 2019, Citeo a mis en œuvre la 1^{ère} édition de son programme « Trier, c'est donner® ». Des spots TV, radio et déclinaisons digitales donnent la parole à des citoyens témoignant de leur motivation à trier. L'objectif : engager les Français à devenir des trieurs systématiques et les inciter à revendiquer la valeur de ce geste. Les 28 tournées d'événements dans les villes et les entreprises, la participation au festival We Love Green et les partenariats avec les étudiants et les services civiques, ont permis d'intégrer au mouvement près de 50 000 citoyens.

i) Visibilité accrue de certains gestes de tri

Pour encourager les Parisiens à trier, Citeo a conçu une campagne visible en affichage à Paris et en digital à l'automne. Pour interpeller sur le geste de tri des emballages en verre en période de forte consommation, une campagne a été diffusée sur 3 semaines, qui capitalise sur la campagne « Trier, c'est donner® » avec de nouvelles créations contextualisées autour des fêtes de fin d'année.

j) Partenariat 7^{ème} continent

Après deux ans de partenariat de pédagogie et de communication pour lutter contre les déchets sauvages marins, Citeo a contribué au financement de la campagne scientifique sur la présence de déchets plastiques en méditerranée menée par l'association 7^{ème} continent. Les travaux des chercheurs de différents laboratoires du CNRS (Toulouse, Banyuls, ...) visent à mieux comprendre les mécanismes de transport, de fragmentation et de dispersion des débris plastiques, et à étudier les micro-organismes présents à la surface des déchets plastiques. Les premières conclusions sont attendues en 2020, tandis que le partenariat pédagogique et de sensibilisation contre la pollution maritime par les déchets sauvages se poursuit en 2020.

k) Réalisation d'un livre sur les idées reçues et ligne de communication pédagogique

Aujourd'hui encore, de nombreux consommateurs doutent de l'utilité du recyclage et donc du geste de tri. Pour répondre aux interrogations et remobiliser les Français, Citeo a engagé plusieurs actions :

- La publication d'un ouvrage (Editions Le Cavalier Bleu) rassemblant douze idées reçues sur le tri et le recyclage (« Trier ne sert à rien », « C'est compliqué de trier »). Ce livre rappelle également les réussites du recyclage, les marges de progression et les défis à relever ;
- La diffusion sur les réseaux sociaux de plusieurs vidéos d'animation intitulées « Matières à penser » ayant pour objectif de faire la pédagogie de nos sujets ;
- La campagne « En France, le tri avance » pour valoriser les principales avancées récentes du recyclage en France, en particulier la simplification du geste de tri.

B. Notre groupe : l'activité de Citeo et Adelphe

I. Nos équipes

1. Les activités

Afin de faire de l'économie circulaire une évidence du quotidien et un modèle compétitif, Citeo a articulé ses métiers autour de 4 directions :

- **Stratégie, innovation, clients et opérations**

Cette direction composée de 4 directions, est en charge de la chaîne de valeur du tri et du recyclage :

- Services Eco-conception : développe des outils, diffuse nos offres et services auprès de nos clients, et les accompagne pour des emballages mieux recyclables ;
- Services Collecte sélective et territoires : pilote la transformation du dispositif de la collecte sélective, le pôle Territoires s'est réorganisé en 2019 autour de 5 équipes régionales qui agissent au quotidien auprès des acteurs locaux en France métropolitaine et dans les Outre-mer ;
- Réemploi et nouveaux services de collecte (hors bac jaune) : expérimente les modes de collecte de demain et soutient les projets de réemploi ;
- Services Recyclage : développe les débouchés et aide nos clients à se fournir en matière secondaire recyclée, dans le respect des règles de concurrence.

Elles sont accompagnées par deux directions transversales :

- Relation clients et marketing : assure la relation avec nos clients sur tous les aspects, et développe les offres ;
- Innovation : assure le sourcing de l'entreprise en idées nouvelles et projets innovants sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

- **Communication, mobilisation et RSE**

Les équipes de communication et de mobilisation de Citeo agissent pour faire progresser l'engagement des acteurs en faveur du geste de tri et de la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers. En charge des actions de mobilisation et d'information auprès de tous les acteurs du tri et du recyclage et de l'économie circulaire des emballages et papiers, dont le grand public. Elles mettent en place des actions éducatives à l'éco-citoyenneté et développent les liens avec le monde éducatif et le monde associatif sur ces sujets. Elles veillent à la réputation et à l'image de Citeo auprès de ses parties prenantes, développent la communication à destination des entreprises et la communication territoriale. Elles gèrent les relations avec les media et la communication sur les programmes de R&D de Citeo via les actions de Citeo Prospective. Elles sont en charge de la communication interne.

La Direction met en place les actions de Citeo en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale et leur suivi.

- **Secrétariat général**

Il est composé de 5 directions :

- Juridique : sécurise les engagements et l'activité de l'entreprise, pilote une veille sur le cadre juridique applicable à l'entreprise et ses évolutions, participe ainsi à l'établissement de la stratégie ;
- Relations institutionnelles : suit l'évolution des politiques publiques à l'échelle nationale et européenne ayant un impact sur les activités de Citeo et Adelphe ;
- Systèmes d'information : développe les services et outils numériques pour assurer la relation de Citeo avec ses clients, les trieurs et les collectivités ;

- Finance et gestion : construit la trajectoire économique de Citeo et d'Adelphe et sécurise les risques ; garantit la gestion. Pilote la performance ;
- Ressources humaines : contribue à l'efficacité de l'organisation face aux enjeux de l'entreprise ; développe les talents et assure la gestion au quotidien de la vie des collaborateurs.

- **Scientifique**

Coordonne la R&D du Groupe et le programme Citeo Prospective, explore les technologies d'aujourd'hui et de demain, en France et à l'international, pour faire progresser le recyclage.

Et de sa **filiale Adelphe**, qui gère le recyclage des emballages pour le compte des entreprises des vins & spiritueux et des médicaments, et les accompagne dans leurs démarches RSE.

2. Composition du Comité exécutif de direction

- Jean Hornain, Directeur Général ;
- Antoine Robichon, Directeur Général Adjoint ;
- Séverine Lèbre-Badré, Directrice Communication, Mobilisation et RSE ;
- Nicolas Furet, Secrétaire Général.

II. L'effectif

Au 31 décembre 2019, nos 244 collaborateurs comptent un âge moyen de 40 ans ; l'ancienneté moyenne s'élève à 7 ans.

<i>Nombre de collaborateurs en CDI au 31/12/2019</i>	2019
Adelphe	12
Citeo	232
Total	244

C. La gouvernance d'entreprise

Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers en les transformant en ressources. Avec sa filiale Adelphe, Citeo apporte conseils et solutions à ses clients – entreprises de l'industrie, du commerce, de la distribution et des services de grande consommation – afin de les aider à exercer leur responsabilité liée à la fin de vie des emballages et des papiers, et ce dans des conditions économiques optimales.

I. Capital et actionariat Citeo

L'actionariat de Citeo est réparti en six collèges établis en fonction du poids économique des contributions acquittées au titre des REP Emballages Ménagers et Papiers Graphiques, l'appartenance à l'un des collèges étant basée sur l'activité principale de ces metteurs en marché.

A la date d'arrêté des comptes de l'exercice 2019, le capital social de Citeo est de 499 444,50 euros, entièrement libéré et divisé en 134 985 actions de préférence d'une valeur nominale de 3,70 euros. Son actionariat se composait de la façon suivante :

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL DE CITEO AU 29 AVRIL 2020

Collège Commerce, Distribution et VAD (44,7%)

Il regroupe 23 actionnaires, entreprises et fédérations issues du secteur du commerce, de la distribution et de la vente à distance.

Collège filières d'emballages (0,5%)

Il est représenté par InterEmballage SA regroupant les organismes de filières matériaux en charge de la reprise et de la valorisation des emballages ménagers, (non-metteurs en marché).

Collège Papiers Editeurs (3%)

Il compte 14 actionnaires papetiers et éditeurs.

Collège Services (1,1%)

Il regroupe 5 actionnaires, des sociétés de services, établissements financiers, compagnies d'assurances ou assimilés, et toute autre activité de services.

Collège Industrie (50,1%)

Représenté par la société « Ecopar ». Société anonyme au capital de 1 752 600 €, elle compte 194 actionnaires (industriels, producteurs et importateurs de produits de la grande distribution, aussi bien des entreprises que des organisations professionnelles.

Collège non assujettis (0,6%)

Ce collège compte 6 actionnaires historiques (non-metteurs en marché) qui ne sont pas soumis aux REP Emballages et Papiers.

II. Gouvernance d'entreprise

1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, présidé par Philippe-Loïc Jacob depuis le 08 septembre 2009, est composé de 18 administrateurs et d'un censeur d'État. Sa composition, révisée tous les 4 ans, est annexée au rapport d'activité.

En 2019, le conseil d'administration a examiné et débattu des sujets stratégiques. Il a notamment suivi l'évolution du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire ; il a poursuivi ses réflexions sur l'évolution du dispositif industriel de collecte et de tri et a examiné attentivement les différentes options envisageables pour permettre l'atteinte des objectifs européens de collecte pour recyclage des emballages de boisson en plastique. Il a également analysé les impacts de ces différentes options sur le dispositif actuel de collecte et de tri et sur les conditions de collecte et de tri des autres emballages ménagers et papiers. Le conseil a entamé une réflexion sur les conditions pour la Société de devenir « société à mission ». Cette réflexion a donné lieu à des échanges de propositions entre le Conseil d'administration, les salariés et le comité des parties prenantes de l'entreprise.

2. Les comités spécialisés du Conseil d'Administration

Placés sous l'autorité du Conseil d'administration, des comités spécialisés sont chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations, pour débats et décisions. Leur composition est annexée au rapport.

En 2019 :

- Les travaux du **comité stratégique et du barème** ont porté sur les orientations stratégiques de la Société au regard des priorités et des enjeux qu'elle s'est fixés et a notamment suivi l'évolution du cadre législatif et réglementaire français et européen. Il a mené des réflexions sur l'évolution des performances du dispositif de collecte et de tri du recyclage des emballages et plus particulièrement des emballages plastiques. Le comité a également travaillé sur la poursuite et l'accélération du programme d'extension des consignes de tri et la création du « flux développement ». Enfin, il a supervisé les travaux menés par les deux comités barèmes emballages ménagers et papiers graphiques ;
- Le **comité barème amont emballages ménagers** a proposé une évolution de la structure tarifaire et des éco-modulations en particulier pour les plastiques visant à stimuler l'usage d'emballages recyclables et l'intégration de matière recyclée ;
- Le **comité barème amont papiers graphiques** a travaillé sur la construction du tarif papiers graphiques et l'éventuelle synchronisation de facturation et de sa communication avec celle du tarif emballages ménagers. Le comité a proposé des solutions permettant une acceptabilité économique à court terme pour la filière papiers dont le modèle économique est extrêmement contraint avec une filière papetière en grande difficulté ;
- Les travaux et recommandations du **comité d'audit et de gestion des risques** ont principalement porté sur les comptes annuels et les comptes consolidés 2018, le suivi et l'analyse du budget 2020, les projections financières 2018-2022, la gestion de trésorerie et le suivi des travaux de contrôle interne, pour le Conseil d'administration de Citeo et celui de sa filiale Adelphe ;
- Les travaux du **comité matériaux** ont essentiellement porté sur les grands principes devant gouverner l'évolution et le financement des éco-modulations des deux filières REP, la définition des emballages perturbateurs du recyclage, les enjeux de la présence d'huiles minérales dans les encres d'imprimerie et le suivi et la mise en place du flux développement ;
- Le **comité recherche & développement** s'est penché sur les axes principaux de la feuille de route R&D de Citeo pour 2019. Il a notamment examiné les enjeux sanitaires liés au recyclage et à l'utilisation de matériaux recyclés et a suivi certains projets spécifiques tels que les appels à projets lancés par Citeo sur le recyclage et sur l'éco-conception et la poursuite des travaux sur PET Opaque. Il a par ailleurs suivi le programme Citeo Prospective et les travaux engagés en 2018 sur la recyclabilité des *bag in box* et des *Stand up pouch* ;
- Les recommandations et travaux du **comité des nominations et des rémunérations** ont porté notamment (outre les sujets plus classiques) sur les candidatures à la présidence des comités dont la rotation est prévue par le règlement intérieur, la composition des comités spécialisés du conseil d'administration, la notion de conflit d'intérêts.

3. La Direction générale

La Direction Générale de Citeo est assurée par Jean Hornain.

III. Adelphe, filiale de Citeo

1. Capital et actionariat

Au 29 avril 2020, le capital social d'Adelphe est de 40 000 euros, entièrement libéré et divisé en 400 actions, toutes de même catégorie, dont la valeur nominale est de 100 euros.

Le capital social est détenu par quatre actionnaires de la manière suivante :

- 85% par Citeo ;
- 14,75% par deux associations représentant le secteur des vins et spiritueux, AFED et NET V&S France ;
- 0,25% par un administrateur.

2. Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration est actuellement composé de 10 administrateurs, de 5 censeurs (qui prennent part aux délibérations avec voix consultative), et d'un censeur d'État. La composition du conseil d'administration d'Adelphe est annexée au présent rapport.

Georges Ortola est le président du conseil d'administration d'Adelphe depuis le 04 septembre 2000.

En 2019, les travaux du conseil d'administration d'Adelphe ont porté sur des sujets relevant de sa compétence à savoir notamment la stratégie de la société avec une attention particulière portée sur l'évolution du projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, l'optimisation du dispositif de collecte et de tri, le recyclage des matériaux et plus particulièrement le *Bag-in-box* et le *Stand-up-pouch*.

Les travaux du conseil ont également porté sur : la revue détaillée de l'activité, l'approbation du budget annuel et de ses révisions, la revue de la situation financière, l'approbation annuelle de la politique de gestion de trésorerie, l'examen régulier de la situation de la trésorerie, l'arrêté des comptes annuels, les questions liées à la gouvernance.

3. Direction générale

Jean Hornain assure la Direction Générale d'Adelphe.

IV. Structures de concertation et relations avec les ministères

Citeo et Adelphe entretiennent un dialogue permanent avec les acteurs du dispositif et s'impliquent activement dans l'animation des comités ci-après.

1. Le comité de concertation et les comités de liaison avec les collectivités locales

Ce comité, organisé par l'Association des Maires de France (AMF) et Citeo, lieu de concertation paritaire entre les élus locaux et Citeo, est la structure partenariale permanente d'informations, d'échanges, d'écoute et de recherche de solutions qui concerne : les appels à projets, les performances de collecte sélective, la R&D et la contractualisation ou l'actualité réglementaire et législative.

Le Comité est composé des élus désignés par l'AMF et des représentants de Citeo et Adelphe. Présidé par Nicolas SORET (président de la commission Déchets de l'AMF et président de la communauté de communes du Jovinien - Yonne) le comité s'est réuni deux fois en 2019.

Cette concertation s'accompagne de réunions de travail dans le cadre d'un comité de liaison avec les collectivités locales (CLI CL) interne à Citeo qui implique uniquement les permanents des associations d'élus et complète les travaux du Comité de Concertation des Collectivités Locales (CCCL). Deux CLI CL se sont tenus en 2019.

Enfin, dans le cadre du suivi du contrat de soutien dans les territoires d'outre-mer, un comité de liaison additionnel s'est réuni quatre fois en 2019. Celui-ci est composé des permanents d'association d'élus (AMF, AMORCE, AdCF, Régions de France et CNR), de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), de la Direction générale des Outre-mer (DGOM) et de l'ADEME.

2. Le Comité d'Information et de Concertation des Associations (CICA) Citeo

Lieu d'échange privilégié entre Citeo et le monde associatif, le CICA s'est réuni une fois en 2019.

Aux côtés des représentants de Citeo, le collège des associations est composé des associations nationales membres de la CFREP d'une part et d'associations nationales engagées dans la gestion et la prévention des déchets d'emballages ménagers d'autre part. En 2019, l'ONG WWF France, qui intervient dans le champ de la protection de l'environnement a rejoint le CICA.

3. Autres structures de concertation

En 2019, parallèlement à ces structures de concertation volontaire, Citeo a mis en place et a réuni à de nombreuses reprises les instances de concertation prévues dans les cahiers des charges 2018-2022 :

- Comité reprise et recyclage : 4 réunions Emballages Ménagers (dont une réunion reportée début 2020) et 1 réunion Papiers Graphiques ;
- Comité éco-conception éco-modulation : 1 réunion Emballages Ménagers et 1 réunion Papiers Graphiques ;
- Comité de l'extension des consignes de tri et autres mesures d'accompagnement : 5 réunions.

Ces comités permettent une concertation renforcée sur différents enjeux structurels pour les filières Emballages Ménagers et Papiers Graphiques.

V. Dialogue Parties Prenantes

Citeo dédie un espace de dialogue et de réflexion collective à ses parties prenantes dans le contexte du renforcement des objectifs de l'économie circulaire, de la responsabilité sociale des organisations et des évolutions de la mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs.

Le « Dialogue parties prenantes » crée donc un espace pour enrichir la réflexion et la stratégie de Citeo, voire co-construire à terme des éléments qui seraient partagés. Citeo souhaite également nourrir son futur et l'ensemble des échanges est aussi orienté vers une approche exploratoire d'enjeux à venir, d'évolutions souhaitées ou à anticiper.

Les échanges sont destinés à être partagés avec les dirigeants de Citeo qui s'engagent à écouter les remarques et étudier les propositions collectives issues des rencontres pour les intégrer dans les actions ou études chaque fois que possible lorsqu'elles relèvent de son périmètre d'action et de responsabilité, et à indiquer périodiquement les suites données.

Le Dialogue de Citeo est composé d'un total de vingt parties prenantes invitées *intuitu personae* et réparties dans cinq collèges :

- Associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement ;
- Représentants de collectivités locales ;
- Entreprises ;
- Opérateurs et industriels ;
- Personnalités qualifiées.

Le Dialogue Citeo mobilise pour chaque réunion le Directeur général et la Direction des relations institutionnelles. Des représentants de Citeo et des experts extérieurs sont invités selon les thèmes abordés.

D. Perspectives d'avenir

Les perspectives ci-dessous ne tiennent pas compte des impacts de la crise sanitaire de 2020 et pourront être réévaluées en fonction de ceux-ci.

La Société se donne pour mission d'apporter aux entreprises des solutions efficaces de réemploi et de recyclage, reconnues par les citoyens, pour améliorer leurs performances environnementales et réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, et ce dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur. Cette mission s'articule autour de trois axes.

I. **Eclairer et apporter des solutions à nos clients pour que tous leurs emballages et papiers soient recyclables ou réemployables (« 100% solutions »)**

- Maintenir la satisfaction des clients en continuant les services à valeur ajoutée et en mettant à profit notre démarche d'innovation ;
- Faire avancer les projets de R&D, en particulier sur la problématique des plastiques souples et les perspectives de développement de la pyrolyse des plastiques ;
- Poursuivre la logique du tarif emballage et définir le nouveau tarif papier ;
- Etablir un indice de recyclabilité et analyser plus finement le gisement ;
- Réduction : suivre et valoriser les efforts des clients ;
- Réemploi / substitution : explorer la capacité à obtenir des ACV « simplifiées » pour assurer une capacité d'arbitrage entre réduction, réemploi et/ou recyclage du point de vue notamment de la préservation des ressources, de l'émission de GES, des atteintes à la biodiversité.

II. **Augmenter le geste de tri et optimiser les performances / les coûts du dispositif de collecte et de tri**

- Poursuivre la simplification du geste de tri (« Extension des Consignes de Tri à tous les emballages » ou « ECT ») ;
- Accélérer le développement de la collecte du Hors-Foyer ;
- Livrer une analyse fine des performances de collecte des collectivités locales ;
- Développer les actions d'augmentation de la performance à partir des constats réalisés en 2019 et des analyses : AMI collecte innovante, Do Tank, Tarification Incitative... ;
- Accélérer la mobilisation des consommateurs en amplifiant l'approche servicielle (information via l'indice recyclabilité et les nouveaux projets de marquage/éducation) et en engageant une démarche relationnelle (ambassadorat, marketing relationnel) ;
- Accompagner les actions sectorielles : plan verre, objectifs de collecte des emballages de boisson en plastique ;
- Evaluer et préparer une expérimentation de la consigne dans les DOM-COM.

III. De nouveaux sujets en perspective

- Réemploi : identifier les moyens d'atteindre les nouveaux objectifs ;
- Déchets sauvages : faire le bilan des connaissances disponibles et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux objectifs européens et nationaux fixés aux REP emballages ménagers et papiers sur le sujet ;
- REP Restauration : préfigurer les impacts sur la REP Emballages Ménagers et les synergies éventuelles ;
- Entreprise à mission : proposer aux actionnaires une modification des statuts de l'entreprise en 2020 ;
- Modèle REP Papiers : poser les bases du futur agrément pour le rendre pérenne, tout en prenant en compte le contexte actuel difficile de la reprise des papiers-cartons.

2. Citeo œuvre pour les emballages ménagers

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par les Conseils d'administration de chacune des sociétés en date du 29 avril 2020. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2019 des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe, sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège des deux sociétés, et rapprochées de la comptabilité générale de chacune des sociétés. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

L'information financière consolidée correspond à l'agrégation des comptabilités analytiques de la filière emballages des deux sociétés agréées, Citeo et Adelphe.

A. Résultats consolidés 2019

I. Compte de résultat analytique consolidé

	Consolidé 2018	Consolidé 2019	Variation en %
Chiffre d'Affaires	704,1	708,7	1%
Coût des contrats avec les collectivités locales	-613,7	-623,3	2%
Autres actions pour la filière	-51,9	-66,5	28%
dont Mesures d'accompagnement	-2,6	-5,9	129%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-23,3	-23,7	2%
dont Recherche et Développement	-3,9	-7,0	77%
dont Actions de sensibilisation	-7,0	-10,8	55%
autres actions	-15,1	-19,2	27%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-8,3	-9,5	15%
Pilotage et Gestion	-20,6	-19,4	-6%
Total charges d'exploitation	-694,5	-718,7	3%
Résultat d'exploitation	9,6	-10,0	-204%
Provisions et coût du risque client	-2,0	11,7	N/A
Résultat financier	2,0	0,9	-57%
Résultat exceptionnel	-0,2	0,1	N/A
Impôt sur les bénéficiaires	0,6	1,0	70%
Variation de la provision pour charges futures	-10,0	-3,7	-63%
Résultat net	0,0	0,0	-

II. Analyse des résultats consolidés

Le chiffre d'affaires 2019 s'élève à 708,7 M€, en hausse de 4,6 M€ soit +1% par rapport à 2018. Il est constitué, d'une part, des contributions des clients au titre de l'exercice 2018 s'élevant à 732,8M€ et, d'autre part, de régularisations sur les exercices antérieurs pour -24,2M€.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 623,3M€. On constate une hausse de 9,6M€ ainsi qu'une augmentation des tonnages recyclés de +3% sur cette période.

Les soutiens à la reprise des matériaux (notamment l'Aide aux Zones Eloignées) atteignent 23,7M€, en progression de 2% par rapport à 2018 liée à l'augmentation des tonnes recyclées (+104kt).

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 qui a été lancé en 2018, monte en puissance en 2019, le montant atteint 5,9M€ soit une hausse de 3,3M€.

Les actions de R&D atteignent 7,0M€ soit une hausse de 3,1M€, elles ont principalement concerné les expérimentations sur le recyclage du plastique et la fin de l'expérimentation RVM.

Les actions de sensibilisation représentent 10,8M€ en augmentation substantielle par rapport à 2018 liée notamment à la création du mouvement « Trier c'est donner® ».

Les charges de Pilotage et Gestion sont stables maintenues à moins de 3% des charges d'exploitation.

B. Résultats des sociétés agréées

I. Compte de résultat analytique des sociétés agréées

	Adelphé 2019	Citeo Emb 2019	Consolidé 2019
Chiffre d'Affaires	57,3	651,4	708,7
Coût des contrats avec les collectivités locales	-48,5	-574,7	-623,3
Autres actions pour la filière	-6,6	-59,9	-66,5
dont Mesures d'accompagnement	-0,5	-5,4	-5,9
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	-1,1	-22,6	-23,7
dont Recherche et Développement	-0,8	-6,2	-7,0
dont Actions de sensibilisation	-0,8	-10,1	-10,8
autres actions	-3,5	-15,7	-19,2
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-1,2	-8,3	-9,5
Pilotage et Gestion	-1,7	-17,7	-19,4
Total charges d'exploitation	-58,0	-660,7	-718,7
Résultat d'exploitation	-0,7	-9,2	-10,0
Résultat financier	0,1	0,8	0,9
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	0,0	11,8	11,8
Impôt sur les bénéficiaires	0,0	1,0	1,0
Variation de la provision pour charges futures	0,7	-4,4	-3,7
Résultat net	0,0	0,0	0,0

II. Chiffres d'affaires

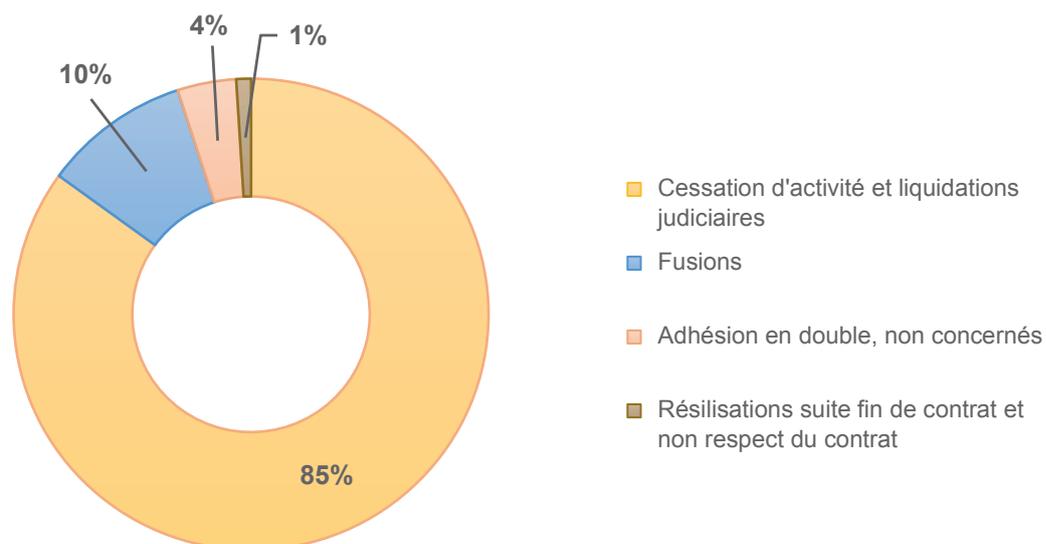
1. Evolution du nombre de contrats

En 2019, 957 nouveaux contrats et 672 résiliations de contrat sont comptabilisés. Le principal motif des résiliations reste la cessation d'activité qui représente 85% de la totalité des résiliations. Ainsi pour la filière Emballages Ménagers, le solde net de contrats Citeo et Adelphé à fin 2019 s'établit à 20 844.

<i>En nombre</i>	CITEO	ADELPHÉ	TOTAL
Clients au 31/12/2018	10 787	9 772	20 559
Nouvelles adhésions	653	304	957
Résiliations	-474	-198	-672
Clients au 31/12/2019	10 966	9 878	20 844

Plusieurs entreprises appartenant à un même groupe, à une même enseigne ou à un franchiseur peuvent adhérer sous un seul contrat auprès de Citeo et d'Adelphé.

Répartition des motifs de résiliation en 2019 (Citeo et Adelphe)



2. Le gisement contribuant

Le gisement 2019 et 2018 par matériau et par société est le suivant :

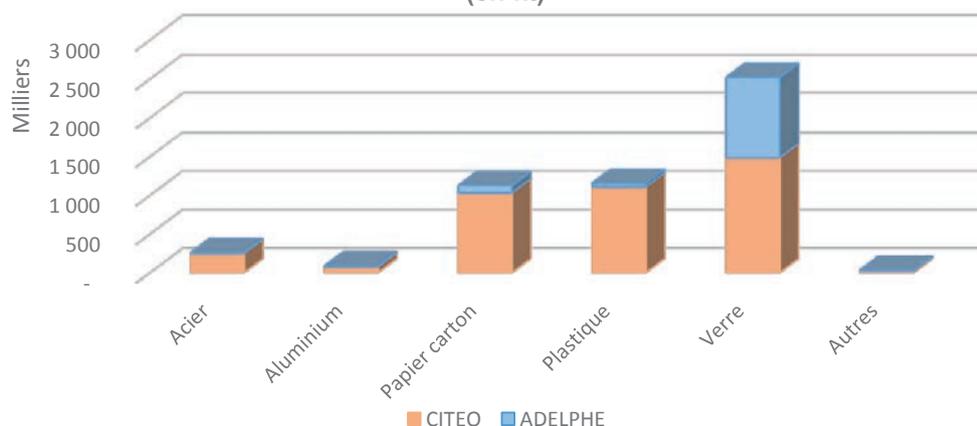
En kt	Réel 2018 *			ARC 2019**			Variation Total	%
	Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total		
Acier	247	8	255	245	7	253	-1	-0,8%
Aluminium	74	10	84	73	10	84	-1	-1,0%
Papier Carton	1 039	97	1 136	1 032	96	1 128	-8	-0,7%
Dont Papier Carton	968	96	1 064	964	95	1 060	-4	-0,42%
Dont Briques	71	1	71	67	1	67	-4	-5,60%
Plastique	1 117	48	1 165	1 106	47	1 154	-10	-0,9%
Verre	1 448	1 067	2 515	1 482	1 033	2 516	0,3	0,0%
Autres matériaux	20	11	31	19	11	31	-0,5	-1,7%
Total gisement contribuant	3 947	1 242	5 189	3 960	1 206	5 167	-22	-0,4%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2019

** données de l'arrêté des comptes 2019

Le gisement contribuant est en baisse en 2019 (-0,4% par rapport à 2018). Il s'agit d'une estimation à l'arrêté des comptes 2019 qui restera à affiner après réception des déclarations 2019.

**Répartition du gisement contribuant au titre de 2019
par matériau et par société
(en kt)**



3. Les contributions

- Contributions au titre de 2019 et 2018 par matériau et par société

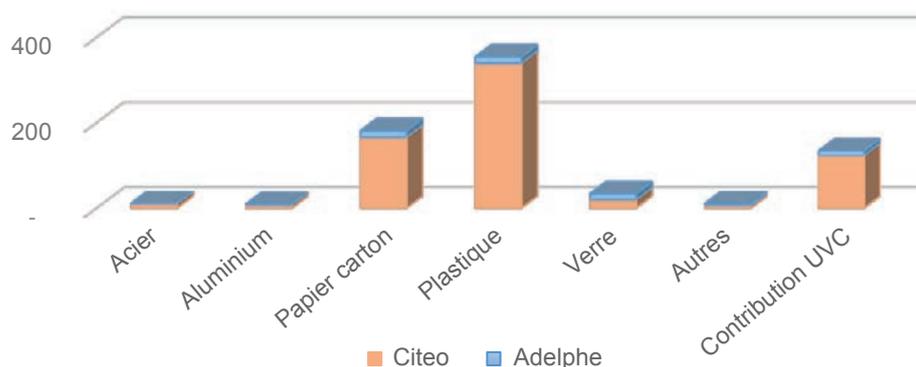
	En M€	Réel 2018 *			ARC 2019 **			Variation Total	%
		Citeo	Adelphe	Total	Citeo	Adelphe	Total		
Contribution au poids	Acier	11	0	11	11	0	11	-0	-2%
	Aluminium	7	1	8	8	1	9	1	10%
	Papier Carton	158	13	171	166	15	181	10,1	6%
	<i>Papier Carton autre que briques</i>	142	13	155	150	15	165	10,3	7%
	<i>Briques</i>	15,4	0,3	16	15,4	0,2	16	-0,1	-1%
	Plastique	322	14	337	339	15	354	17	5%
	<i>Bouteilles et flacons</i>		0		0	0			
	<i>Autres emballages plastiques</i>		0		0	0			
	Verre	21	16	37	20	14	34	-3,4	-9%
	Autres matériaux	5	3	8	7	4	11	3,0	40%
Contribution unitaire	Contribution unitaire	116	10	127	123	11	134		
	Total Contributions	640	58	698	672	61	733	34,3	4,9%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2019

** données de l'arrêté des comptes 2019

La hausse des contributions entre 2019 et 2018 (+4,9%) s'explique principalement par un effet évolution du tarif et de l'éco-modulation (+5,6 %) et un effet évolution du gisement (-0,4%).

**Répartition des contributions au titre de 2019
par matériau et par société (en M€)**



Focus sur l'éco-modulation :

En M€

Eco-modulation - ARC19	Réel 2018*	ARC 2019**	Evolution 19/18
TOTAL BONUS	-58,6	-69,6	19%
Bonus - Réduction des emballages	-2,3	-3,0	29%
Bonus - Sensibilisation au geste de tri	33,7	-39,9	18%
Bonus - Emballages Plastiques Recyclables***	22,7	-23,2	2%
Nouveaux bonus 19 recyclé	-	-3,6	-
TOTAL MALUS	2,1	1,6	-23%
Malus - Perturbateurs	1,4	1,4	-5%
Malus - Sans Filière	0,2	0,2	-5%
Malus - Pet Opaque	0,4	0,0	-90%
Impact Total en M€	-56,5	-68,0	78%

* Données révisées lors de l'arrêté des comptes 2019

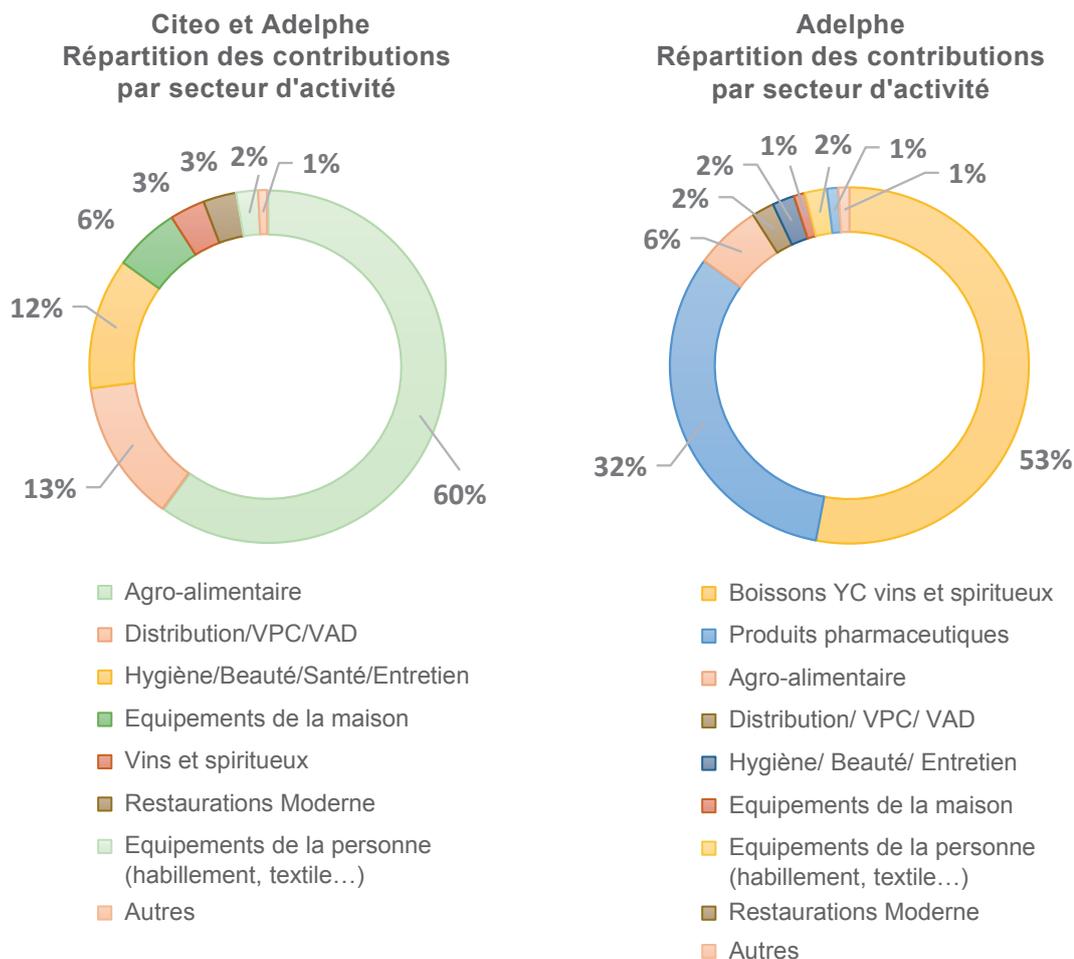
** Données de l'arrêté des comptes 2019

***Regroupe les bonus plastiques pour les emballages recyclables actuellement dans les consignes de tri ou pouvant rejoindre une filière existante

- **Cadrage entre les contributions au titre des années opérationnelles et le chiffre d'affaires comptable**

Citeo et Adelphe En M€	2018	2019	Total CA au titre de l'année
Régularisation au titre des années antérieures	-5	-13	-
CA au titre de 2018	709	-11	698
CA au titre de 2019	-	733	733
Total CA comptable	704	709	

- Répartition des contributions par secteur d'activité



4. Sécurisation des contributions

- Respect des obligations contractuelles

Poursuite de la politique de relance des clients n'ayant pas effectué leur déclaration des emballages. En 2019, Citeo et Adelphe ont relancé à minima quatre fois les clients sans déclaration et ce par différents biais : mails, courriers, appels téléphoniques.

Poursuite et renforcement de la démarche de prospection, qui a permis d'informer les entreprises concernées et de les inciter à adhérer. A noter l'envoi d'une campagne de prospection à destination des secteurs suivant :

- Les entreprises metteurs en marchés d'Outre-Mer (île de la Réunion) ;
- La Vente à distance ;
- Le secteur de l'automobile.

Cette démarche de prospection s'est articulée autour de campagnes téléphoniques et/ou d'envoi de courriers (simple puis avec accusé de réception) auprès de 4261 entreprises cibles.

- Conformité des déclarations

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo.

Contrôles des déclarations inscrits dans le Cahier des charges d'agrément :

- Contrôles externes des déclarations :

Ces contrôles externes sont diligentés par un tiers indépendant qui ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations emballages au regard de la REP.

En 2019, 98 contrôles règlementaires ont été réalisés, représentant 21% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2018).

Sur ces 98 dossiers de contrôles, 30 ont nécessité une demande de régularisation. L'impact financier net de ces 30 régularisations est de 1643K€ de sous-déclaration.

- o Régularisation de sous déclaration effectuée : 1868K€ (20 clients concernés) ;
- o Régularisation de sur déclaration effectuée : -225K€ (10 clients concernés).

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- o quelques anomalies mineures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative (déjà relevées dans les campagnes déclaratives précédentes) ;
- o de nouvelles thématiques d'erreurs (essentiellement liées aux critères d'éco-modulation).

Toutes les demandes de régularisations ont été acceptées par les clients.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo et Adelphe ont mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des emballages mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues, à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 60 000€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019. À date, sur les déclarations 2018, Citeo et Adelphe ont réceptionné 47 Rapports de Procédures Convenues.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo et Adelphe ont également poursuivi les contrôles de déclarations en interne : réalisation d'analyses approfondies des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes, environ 211 clients ont fait l'objet d'une étude détaillée de leur déclaration.

Au total, près de 21% du chiffre d'affaires consolidé Citeo et Adelphe (sur la base des déclarations 2018) a été contrôlé en 2019.

III. Relations avec les collectivités locales

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats		
	Citeo	Adelphe	Total
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	155	13	168
Comptes Clés (pop < 100 khab)	201	20	221
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	269	42	311
TOTAL	625	75	700

Au 31 décembre 2019, 700 collectivités territoriales sont en contrat avec Citeo ou Adelphe. Cela représente 8 contrats de moins qu'en 2018 en raison de la poursuite des fusions de collectivités locales (lois NOTRE et MAPTAM). Ces contrats CAP qui représentent 35 357 communes ne concernent pas le pourvoi à Mayotte et en Guyane (cf. 2.B.VII).

- **Population couverte par un dispositif de collecte sélective**

<i>En millions d'habitants</i>	Population		
	Citeo	Adelphe	Total
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	4,5	0,7	5,2
Comptes Clés (30 khab < pop ≤ 100 khab)	11,4	1,0	12,4
Grands comptes (pop > 100 khab)	45,6	2,9	48,5
Total Population sous contrat	61,5	4,7	66,1
Pourvoi à Mayotte/Guyane	0,3	0,0	0,3
Total Population couverte par un dispositif de collecte	61,8	4,7	66,4

Les contrats CAP couvrent 66,1 millions d'habitants. À cette population s'ajoutent les habitants sous pourvois à Mayotte et ceux de Guyane (nouvelle population desservie) ayant accès à un dispositif de collecte sélective, soit 363 669 habitants (cf. 2.B.VII).

Ainsi, Citeo parvient en 2019 à couvrir globalement 100% du territoire (34 communes non desservies à date) par un dispositif de collecte sur la base de la population Insee 2015 contractuelle, soit un taux de couverture du territoire stable par rapport à 2018.

2. Les tonnes recyclées des collectivités locales

En date de l'Arrêté des Comptes, les tonnages sont estimés sur la base de trois trimestres de déclaration des collectivités.

Afin d'améliorer la comparabilité des données 2018 et 2019, les tonnages 2018 indiqués dans ce paragraphe correspondent aux tonnes réellement soutenues par Citeo et Adelphe une fois que l'intégralité des justificatifs des collectivités est reçue.

L'écart avec les chiffres communiqués dans le rapport d'activité 2018 correspond donc à la mise à jour des données entre les estimations de l'arrêté des comptes et le réel constaté.

En kt	Réel 2018 *	ARC 2019 **	Variation	%
Acier	102,5	106,9	4,4	4,3%
Aluminium	11,6	13,2	1,6	13,9%
Papier-carton complexé issu de la collecte séparée (PCC)	35,5	38,5	3,0	8,4%
Papier-carton non complexé issu de la collecte séparée et/ou de collecte en déchèterie (PCNC)	652,2	667,5	15,2	2,3%
Papier/Carton en mélange	72,0	79,0	7,0	9,7%
Total plastique	309,0	326,7	17,7	5,7%
Verre	2 099,8	2 142,4	42,6	2,0%
Tonnes de collecte sélective	3 282,6	3 374,1	91,5	2,8%
Acier de Mâchefers	194,8	204,5	9,7	5,0%
Acier OMR	18,8	20,7	1,9	10,1%
Aluminium de Mâchefers	24,1	24,7	0,5	2,1%
Aluminium OMR	2,0	2,1	0,1	6,9%
Tonnes recyclées hors collecte sélective	239,7	252,0	12,3	5,1%
Total tonnages recyclés	3 522,3	3 626,0	103,7	2,9%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2019

** données de l'arrêté des comptes 2019

Pourvoi	0,1	0,1	0,0	46,2%
Hors Foyer	0,9	1,1	0,2	21,8%
RVM	3,8	4,0	0,2	5,7%
Total tonnages recyclés	3 527	3 631	104,2	3,0%

L'augmentation des tonnages recyclés est de 104kt, soit + 3,0%, entre 2018 et 2019. Cette augmentation s'appuie principalement sur :

- Le plastique (+17,7kt soit + 5,7%) : L'extension des consignes de tri, validée par Citeo, permet aujourd'hui à 27,3 millions d'habitants de trier les pots, les barquettes et les films plastiques ;
- Le papier-carton non complexé (+15,2kt soit +2,3%) : impact de l'effet d'entraînement à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique ;
- Le verre (+42,6kt soit +2,0%) : conséquences du Plan d'Amélioration de la Collecte dans les zones à faible performance des précédentes années (densifications en zones urbaines des régions Île-de-France, Sud-Est, Centre-Est et Sud-Ouest) et impact de l'effet d'entraînement à la suite de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastique.

3. Les soutiens

• Mise en place du soutien de transition

Un soutien de transition a été mis en place pour inciter les collectivités dans la transformation du dispositif :

- En maintenant les performances de recyclage ;
- En recherchant les moyens d'améliorer les performances environnementales et technico-économiques via des plans d'action ;
- En les engageant dans la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques via un échéancier prévisionnel.

Le soutien de transition est calculé par comparaison des soutiens contractuels 2016 avec les soutiens de chaque année. L'année 2018 a été la première année d'analyse des plans d'action. Le soutien de transition a permis à 580 collectivités locales de bénéficier d'un soutien complémentaire en 2018.

Les plans d'action et planning d'engagement dans la mise en place de l'extension des consignes de tri sont déclarés en mars 2020 et seront analysés courant mai 2020.

• Soutiens au titre de l'année 2018 et 2019 par type de soutien

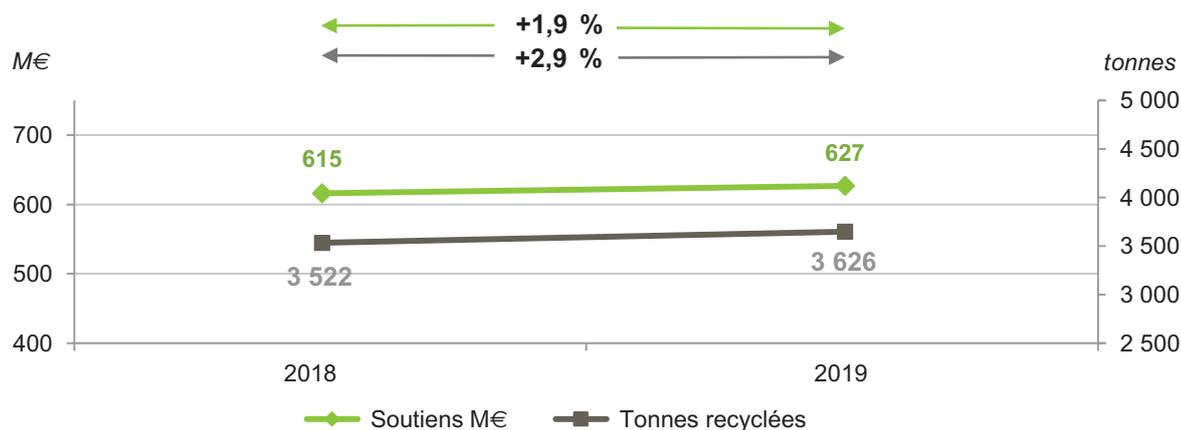
<i>En M€</i>	Réel 2018 *	ARC 2019 **	Variation	%
Soutien à la collecte sélective et au tri (Scs)	333	351	18,2	5,5%
Soutien à la performance (Spr)	102	108	6,7	6,6%
Soutien au recyclage des métaux récupérés hors Collecte sélective (Srm)	6	6	0,3	5,3%
Soutien spécifique à la valorisation organique des papiers cartons pour les seules collectivités territoriales ultra marines (Svo)	0	0	0,0	-
Soutiens financiers à la valorisation énergétique des emballages dans les refus issus des centres de tri (Sve Refus)	5	5	0,7	14,4%
Soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OMR (Sve OMR)	41	36	-5,0	-12,1%
Soutien à la communication (Scom)	10	10	0,0	0,4%
Soutien aux ambassadeurs du Tri (SAdt)	13	14	1,2	9,6%
Soutien à la connaissance des coûts (Scc)	9	10	0,3	3,0%
Soutien à la transition (STT)	97	86	-10,8	-11,1%
Soutien TOTAL	615	627	12	1,9%

* données révisées lors de l'arrêté des comptes 2019

** données de l'arrêté des comptes 2019

L'augmentation de +1,9% des soutiens entre 2018 et 2019 s'explique par la progression des tonnes recyclées sur la période (+2,9%) en partie absorbée par le soutien de transition qui joue un rôle d'amortisseur dans le barème F.

Evolution des soutiens vs. tonnes recyclées



	2018	2019
€/t global	175 €	173 €

- **Cadrage entre les soutiens au titre des années opérationnelles et les soutiens comptable**

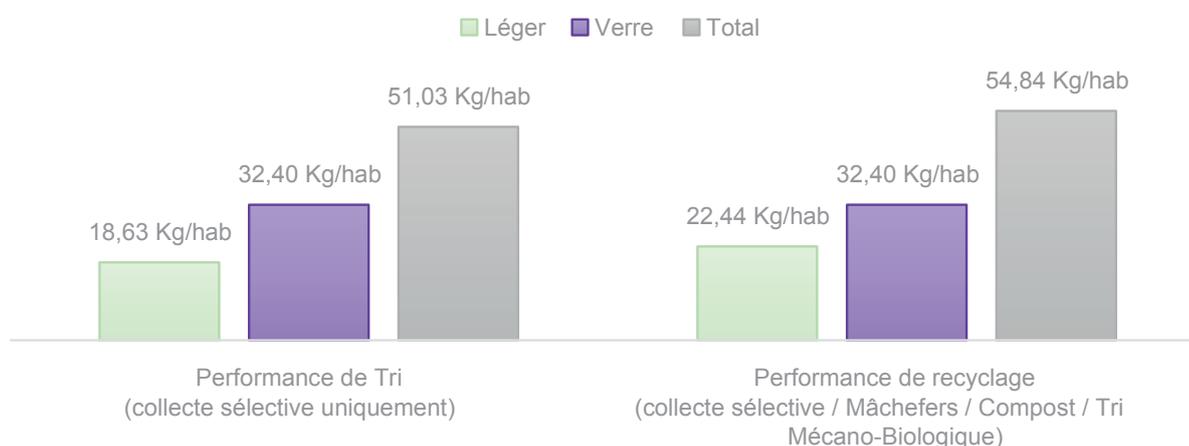
En M€	2018	2019	Total soutiens au titre de l'année
Régule des années antérieures	-4	-1	-
Soutiens au titre de 2018	618	-3	615
Soutiens au titre de 2019	-	627	627
Total soutiens comptables (*)	614	623	

- **Le Soutien à la Connaissance des Coûts (SCC)**

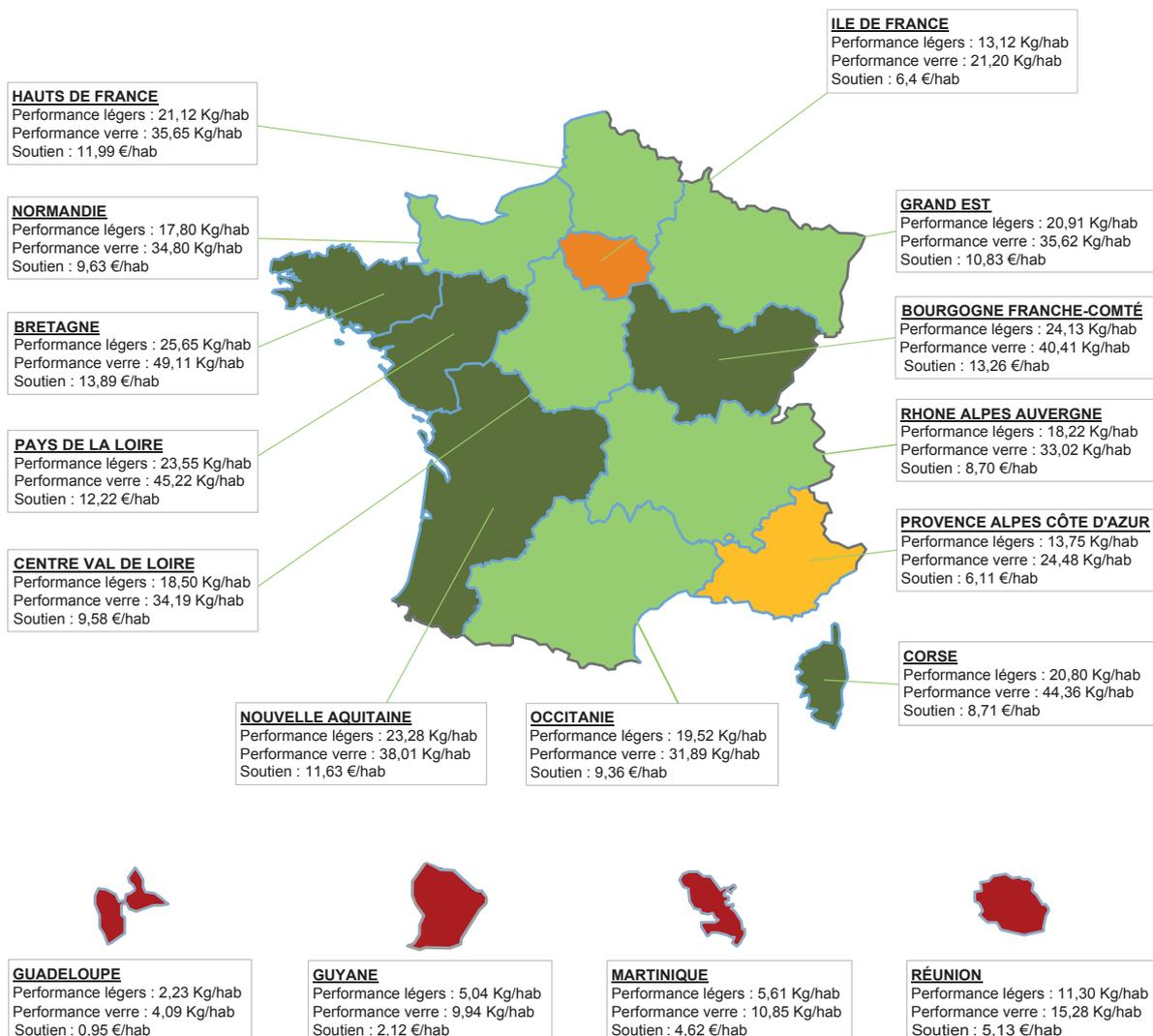
En 2019, 95% des collectivités (représentant plus de 62 millions d'habitants) ont déclaré le SCC, ce qui témoigne, encore cette année, d'une forte mobilisation. Ces collectivités bénéficient d'indicateurs de coûts détaillés par poste de dépense, selon les schémas de collecte sélective en vigueur sur leur territoire. Elles peuvent ainsi, avec l'appui des équipes de Citeo et d'Adelphe, identifier leurs points forts et leurs points faibles afin d'améliorer la performance de leur dispositif.

4. Performance de tri et de recyclage

Performances de tri et de recyclage 2019 en kg par habitant



5. Performance et soutiens par région



Performance de tri*



* Performance de tri = Performance légers + Performance verre

IV. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités locales

Citeo et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage en proposant des mesures d'accompagnement qui viennent compléter et renforcer les autres dispositifs de soutiens financiers usuellement en place. Le montant total des aides à l'investissement pour la collecte et le tri attribués au cours de l'agrément 2018-2022 est de 190M€ (150M€ pour la filière emballages et 40M€ pour les papiers graphique). Ces aides sont attribuées par campagnes successives d'appels à projets et permettent de mobiliser les acteurs concernés pour augmenter les performances de collecte, moderniser les centres de tri et déployer l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire français métropolitain.

1. Plan plastiques et Plan Centres de tri

- **Extension des consignes de tri à tous les emballages (simplification du geste de tri)**

Au 1^{er} janvier 2020, la population en capacité de trier tous ses emballages est de 30 millions d'habitants. La totalité du territoire français devrait être engagée dans le processus de sélection des projets d'extension des consignes de tri d'ici fin 2022.

- **Appels à projets Collecte**

Les appels à projet pour l'optimisation de la collecte comprennent différents leviers d'amélioration des performances et de maîtrise des coûts de collecte (amélioration de la desserte, Amélioration/développement de la collecte de proximité, Réduction de fréquence, Harmonisation des schémas de collecte et captage des papiers diffus collectés par le SPPGD). A l'issue des 3 premières phases de sélection, on estime la population concernée 185 projets d'optimisation de la collecte ont été sélectionnés : 12 millions d'habitants sont concernés en 2019.

- **Appels à projets Tri**

Les projets de transformation et la demande d'aide afférente effectués dans le cadre des appels à projets sont en lien avec le projet d'extension de consignes de tri des collectivités locales clientes du centre de tri. En 2020, 33 centres de tri supplémentaires ont été lauréats des Appels à Projets de Citeo, portant à 75 le nombre total de centre de tri sélectionnés.

2. Appel à manifestation d'intérêt pour innover et améliorer la mobilisation des habitants

- **Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Collecte innovante et solidaire**

En janvier 2019, Citeo (en collaboration avec le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et l'ADEME) a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) dédié à la collecte innovante poursuivant un double objectif : Mieux capter le gisement d'emballages et de papiers dans les territoires à fort potentiel et mobiliser activement les citoyens sur le geste de tri en l'associant à une cause solidaire et/ou en le rendant plus ludique et innovant. 29 projets ont d'ores et déjà été retenus. Une 3^{ème} phase de sélection est prévue en juin 2020.

- **Expérimentation de dispositif de consigne pour réemploi (verre)**

Lancée en 2019, l'ADEME et Citeo proposent à travers cet AMI un soutien technique (diagnostic, faisabilité, écoconception) qu'un soutien à l'investissement. Cet AMI répond à trois objectifs :

- Améliorer les dispositifs locaux existants en augmentant leur performance environnementale ;
- Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables ;
- Capitaliser sur les résultats de l'AMI en formalisant les critères de dispositifs de réemploi performants.

Les candidatures sont étudiées au fur et à mesure de leur réception avec une possibilité de dépôt de dossier jusqu'au 30 juin 2020. En janvier 2020, 7 projets ont été déposés auprès de l'Ademe et Citeo.

Ce qu'il faut retenir :

- *Mesures d'accompagnement : 190 Millions d'€ (soit 150M€ pour la filière Emballages) ;*
- *Extension des consignes de tri : 39,4 millions d'habitants sélectionnés (+15,5 en 2019) ;*
- *Appel à projets Collecte : 185 projets d'optimisation sélectionnés (+133 en 2019) ;*
- *Appel à projets Tri : 75 centres de tri sélectionnés (+ 33 en 2019) ;*
- *Appel à Manifestation d'Intérêt Collecte Innovante et solidaire : 29 projets sélectionnés en 2019 ;*
- *Appel à Manifestation d'Intérêt Réemploi Verre : 7 projets déposés.*

V. Soutiens à la reprise des matériaux

Le marché de la reprise en 2019 a connu pour les emballages papiers-cartons des difficultés d'écoulement et une forte chute des prix de reprise. La collecte des papiers-cartons étant excédentaire en France par rapport aux capacités de consommation des usines papetières, l'excédent, habituellement dirigé en Europe et marginalement au grand export, s'est retrouvé dans un contexte inédit devenu également excédentaire au niveau Européen dû à la fermeture des marchés chinois et la saturation des usines papetières asiatiques. Cette situation d'excédent de l'offre par rapport à la demande a conduit sur la deuxième moitié de l'année 2019 à des difficultés d'évacuation pour les centres de tri français et à une forte baisse des prix de reprise.

1. Application des accords passés dans le cadre de la reprise et du recyclage

La reprise des matériaux triés s'inscrit dans une logique de choix entre 4 modes de reprise proposés à chaque collectivité :

- la Reprise Option Filières apportée par les sociétés agréées et mise en œuvre par les filières Matériaux ;
- la Reprise Option Fédérations apportée par les fédérations et mise en œuvre par leurs clients ;
- la Reprise Option Individuelle mise en œuvre par des repreneurs choisis par la collectivité ;
- la Reprise Option Titulaire (uniquement pour le standard flux développement) mise en œuvre par Citeo.

Citeo et Adelphe présentent chacune de ces options de reprise de manière objective, transparente et non-discriminatoire à la collectivité. La collectivité choisit librement l'une de ces quatre options de reprise pour chaque standard par matériau.

Reprise Filières	Reprise Fédérations	Reprise Individuelle	Reprise Titulaire (standard flux développement uniquement)
Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les filières matériaux	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par les Adhérents Labellisés des Fédérations	Clauses commerciales propres à chaque contrat, mise en œuvre par le repreneur choisi par la collectivité	Garantie d'enlèvement, de recyclage, mise en œuvre par Citeo
Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo	Présentée à toute collectivité par Citeo
Critères de qualité communs = Standards par matériau			
+ Prescriptions Techniques Particulières	+Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+Qualité repreneur (Prescriptions Techniques Particulières)	+Prescription Technique Particulières
-Prix de reprise positif ou nul proposé par les Filières et garanti à zéro par Citeo	-Prix garanti à zéro pour chacun des matériaux sous réserve d'un engagement de la Collectivité de faire reprendre par un même Repreneur la totalité de ses tonnes triées du ou des matériau(x) concerné(s)	-Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre	-Prix de reprise nul proposé par Citeo
-Prix identique pour toutes les collectivités, basé sur une formule de calcul définie dans le contrat type de reprise	-Prix négocié librement entre la collectivité et son Repreneur et pouvant différer d'une collectivité à l'autre (sauf offre nationale publiques conforme au principe de solidarité)		-Offre identique pour toutes les collectivités (conforme au principe de solidarité)

Quelle que soit l'option choisie, les sociétés agréées versent à la tonne recyclée à toute collectivité pouvant répondre aux conditions suivantes :

- les matériaux sont triés conformément aux standards par matériau ;
- les matériaux triés ont fait l'objet d'un recyclage et les justificatifs relatifs à ce recyclage ont été transmis aux sociétés agréées.

2. Aides aux Zones Eloignées (AZE)

L'AZE est une compensation du surcoût de transport lié à la desserte des zones éloignées (collectivités distantes des usines de recyclage). Elle n'est versée qu'aux repreneurs respectant le principe de solidarité, c'est-à-dire qui pratiquent une offre de reprise avec un même prix sur tout le territoire. C'est le cas pour les offres de la reprise option filières pour tous les matériaux et pour trois acteurs de la reprise option fédérations pour un tonnage limité sur le standard Papier Carton Complexé (PCC).

Les principaux points à retenir sont repris pour chaque matériau ci-dessous :

- Une augmentation significative en 2019 des indices Gazole qui a fait évoluer le barème 2019 à la hausse pour chaque matériau ;
- Une stabilité globale pour l'acier et l'aluminium de CS ;
- Pour l'aluminium de mâchefers, la filière n'a conservé qu'un petit nombre de contrats situés à une distance inférieure au seuil de déclenchement de l'AZE. De ce fait, aucune AZE n'a été versée pour ce standard en 2019 ;
- Pour le Papier Carton Non Complexé (PCNC), suite à la crise d'écoulement des Papiers-Carton qui a démarré au deuxième trimestre 2019, liée à la restriction des importations

chinoises puis à la saturation des usines Européenne, on constate une hausse de l'euro tonne qui s'explique par un basculement important des contrats vers l'option filière sur des tranches de distances plus lointaines ;

- Concernant les Papiers Carton Complexé (PCC), on note une baisse de l'euro tonne liée à une hausse des tonnes et à une optimisation des distances liées à l'apparition d'un nouvel exutoire ;
- Pour les plastiques, une augmentation des tonnes et des distances liées à l'extension des consignes de tri plastiques ;
- Pour le verre le montant global de l'AZE est en augmentation en lien avec l'augmentation des tonnes de verre recyclées en France.

3. Financement des prestations assurées par les filières et les fédérations

Les sociétés agréées participent au financement de prestations qui sont liées aux obligations de contrôle et d'information spécifiques assurées par les filières matériaux ou par les fédérations dans le cadre de leur mission de relais et d'interface entre les sociétés agréées et l'ensemble des repreneurs et recycleurs concernés. Ces prestations peuvent être de 5 types :

- Analyse complémentaire de la composition des flux triés et repris ;
- Action de prévention visant à anticiper les problèmes de qualité ;
- Audit de traçabilité des opérations de reprise et de recyclage ;
- Vérification de la pertinence et de l'application des procédures qualité des repreneurs et recycleurs ;
- Consolidation et contrôle des données à transmettre aux sociétés agréées concernant la qualité et la traçabilité.

Le financement de ces prestations s'est traduit par une charge de 0,9M€ en 2019.

4. Conditions économiques de la reprise des matériaux

Ces informations ne sont pas disponibles à date.

- **La part de marché en population**, nombre de contrats et en tonnes sera disponible à compter du mois de septembre 2020 ;
- **La répartition géographique des tonnages** par option de reprise sera disponible à compter de juin 2020 ;
- **Part de marché en population, en nombre de contrats et en tonnes** sera disponible à partir de septembre 2020 ;
- **Répartition géographique des tonnages par option de reprise** sera disponible à partir de septembre 2020.

5. Reprise des matériaux dans les DOM COM

Dans cette option de reprise spécifique, Citeo garantit une reprise en toutes circonstances de l'ensemble des déchets d'emballages ménagers conformes aux standards par matériau, à un prix positif ou nul, départ centre de tri ou unité de traitement ou plateforme de regroupement.

Pour mettre en œuvre cette option spécifique de reprise, Citeo a contractualisé avec douze prestataires qui assurent la reprise et le recyclage de près de 38 000 tonnes d'emballages triés par les habitants. Ces prestations représentent un coût de plus de 2 millions d'euros, la valeur des matériaux ne couvrant pas les frais de transports et de rémunérations des prestataires.

Ce qu'il faut retenir :

Le marché du recyclage des papiers / cartons a connu d'importantes difficultés à partir de l'été 2019. Ces difficultés se sont accentuées en fin d'année avec la création d'importants stocks en centres de tri et une baisse des prix de reprises sur les matières fibreuses.

VI. Audits de traçabilité et contrôle qualité

Quelle que soit l'option de reprise retenue par la collectivité territoriale et conformément au cahiers des charges d'agrément, Citeo et Adelphe s'assurent du recyclage effectif des déchets d'emballages conformes aux standards et de leur traçabilité jusqu'au recycleur-utilisateur final de la matière et peuvent à tout moment, procéder, ou faire procéder par un organisme tiers accrédité, à des contrôles en tous points de la chaîne de recyclage, depuis l'opérateur de tri ou de traitement jusqu'au recycleur-utilisateur final.

1. Contrôles de la qualité des matériaux triés

• Déroulement des contrôles qualité réalisés

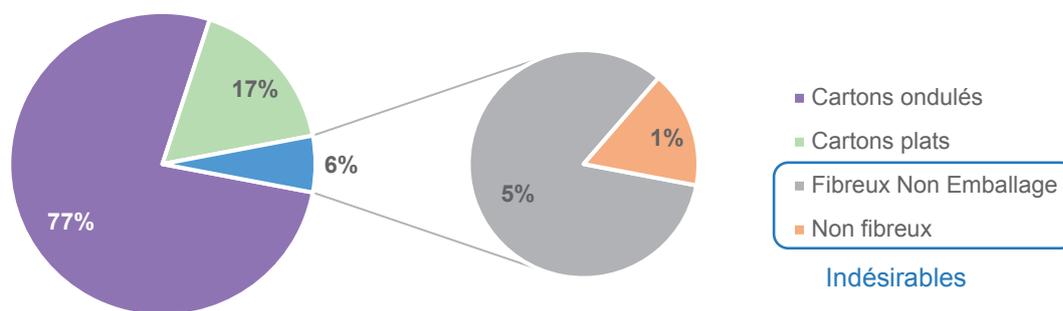
Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage, et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur d'emballages et/ou en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

• Déchets d'emballages en papier-carton non complexé

Les emballages en papier-carton sont principalement triés manuellement ou mécaniquement. Quelques centres de tri commencent à s'équiper de machines de tri optique qui, pour l'instant, nécessitent encore un contrôle manuel important en sortie.

Composition moyenne PCNC (Papiers Cartons Non Complexé)

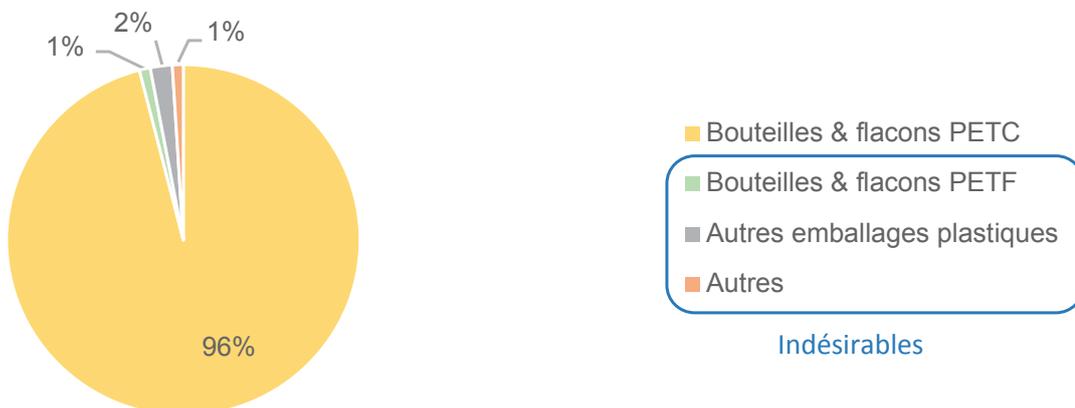


En 2019, 207 caractérisations ont été réalisées sur des échantillons représentant 159 Centre de Tri différents. La qualité globale mesurée est relativement proche de celle attendue pour ce standard (95%).

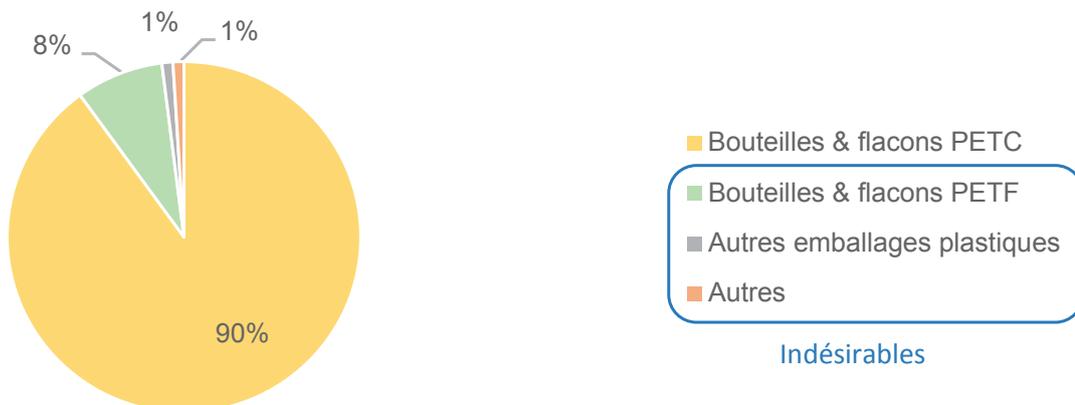
- **Déchets d'emballages ménagers de bouteilles et flacons plastiques hors extension des consignes de tri**

Pour les territoires dont les centres de tri ne sont pas encore équipés pour pouvoir prendre en charge l'ensemble des emballages en plastique, seules les bouteilles et flacons plastiques sont triés soit manuellement soit par le tri optique qui permet la reconnaissance automatique de la résine et de la couleur.

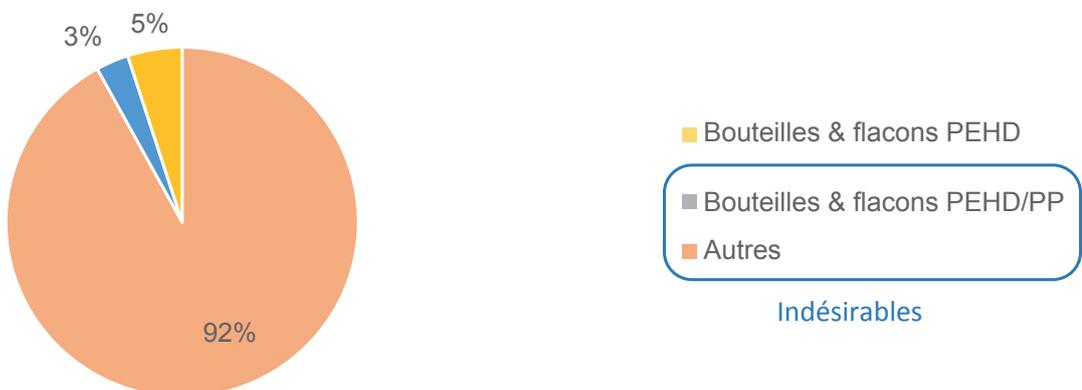
Composition moyenne du PET Clair/ Incolore



Composition moyenne du PET Foncé/ Coloré



Composition moyenne standard PEHD/PP



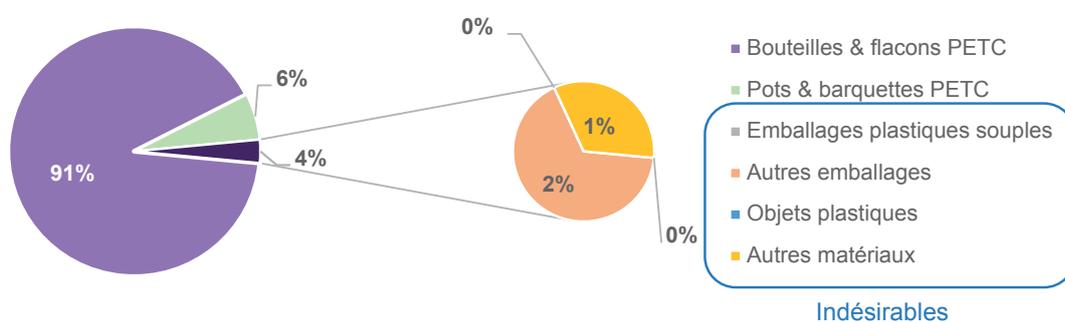
En 2019, 102 centres de tri hors zone ECT ont fait l'objets de caractérisations, soit plus de 383 balles de plastiques analysées.

Parmi l'ensemble de ces standards bouteilles et flacons dont la pureté attendue est de 98%, on observe que seul le PET Clair respecte globalement les exigences qualité. Pour le PET foncé et le PEHD/PP le décalage reste néanmoins stable par rapport aux mesures des années précédentes.

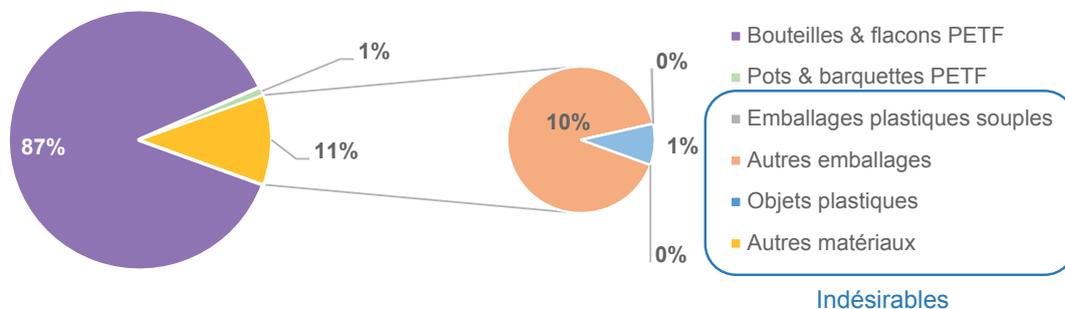
- **Déchets d'emballages ménagers en plastique issu des zones en extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique**

Les flux plastiques produits par les collectivités participant à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique font l'objet d'un suivi particulier de la composition des balles. Les standard plastiques issus du tri de ces emballages sont composés de bouteilles et flacons ainsi que de pots et barquettes.

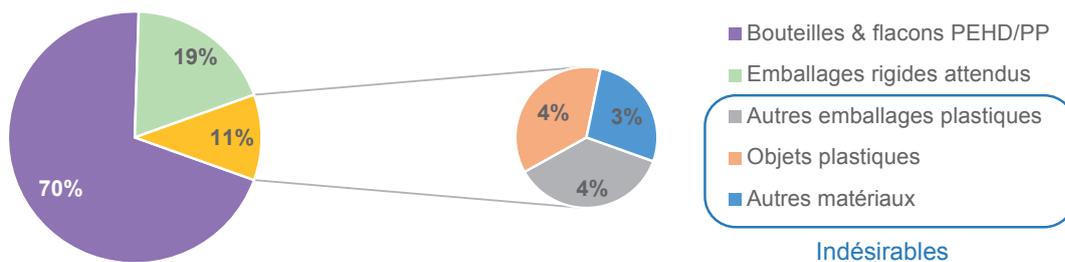
Composition moyenne dx PET Clair/incolore



Composition moyenne du Mix PET Foncé/coloré



Composition moyenne du Mix PEHD/PP/PS



- **Déchets d'emballages en verre**

Les emballages ménagers en verre font l'objet d'une collecte séparée. Une fois collectés, ils sont acheminés vers des plates-formes de regroupement, puis chez un traiteur qui trie et prépare le verre en calcin. Celui-ci est ensuite directement utilisé dans les fours verriers pour la production de nouvelles bouteilles.

Les camions réceptionnés en centre de traitement font l'objet presque systématiquement d'un contrôle visuel. Les données sont ensuite renseignées dans une interface web commune aux verriers (Verre Avenir) et aux traiteurs (Cyclem).

Résultats de l'année 2019 communiqués par Cyclem et Verre Avenir :

<i>Niveau de qualité</i>	2018	2019
Bonne	96,6%	97,4%
Moyenne	2,8%	2,2%
Mauvaise	0,6%	0,4%

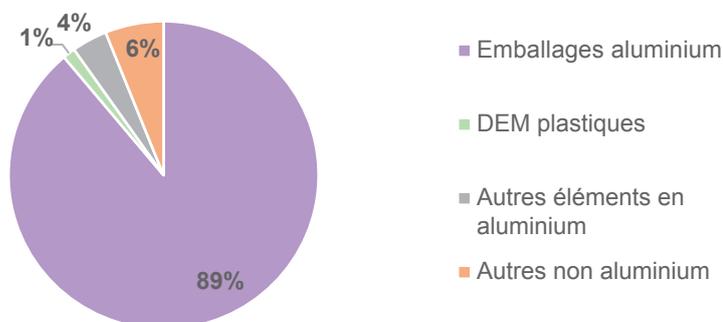
Le niveau de qualité des camions réceptionnés est globalement bon. Les alertes qualité font l'objet de plan d'actions partagés entre la Chambre Syndicale des Verreries Mécaniques de France, ses Adhérents, Citeo et Adelphe.

- **Déchets d'emballages en aluminium**

Suivant le niveau de modernisation des centres de tri les métaux non ferreux sont extraits de deux manières différentes :

- Manuellement par un opérateur de tri ;
- Mécaniquement par une machine à courant de Foucault (MCF).

Composition moyenne en aluminium rigide

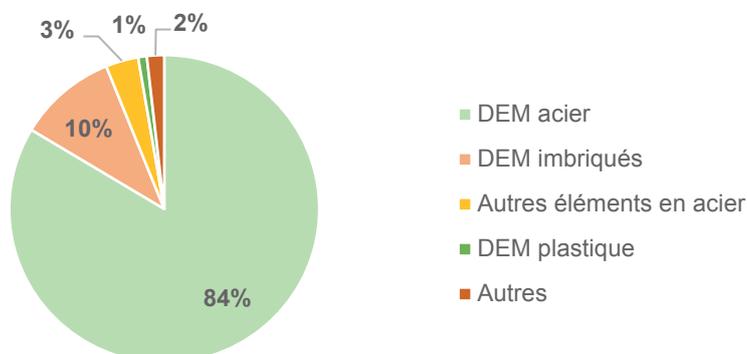


En 2019, 153 analyses ont été réalisées à partir d'aluminium rigide en provenance de 146 centres de tri différents. Le taux de présence en aluminium observé dans les balles satisfait pleinement aux exigences minimales du standard (minimum 45%).

- **Déchets d'emballages en acier**

L'ensemble des centres de tri sont équipés d'overband dont la fonction est d'extraire les métaux ferreux (principalement les aciers).

Composition moyenne en acier



En 2019, 105 analyses ont été réalisées à partir d'acier en provenance de 101 centres de tri différents. Le taux de présence moyen en acier observé dans les balles satisfait globalement aux exigences minimales du standard (minimum 88% en métal magnétique).

2. Conditions de traçabilité des matériaux repris

- **Traçabilité**

Quelle que soit l'option de reprise, les repreneurs signataires d'un contrat de reprise avec leurs collectivités déclarent à Citeo et Adelphe, les tonnes reprises et effectivement recyclées conformes au standard et les éléments de traçabilité jusqu'au recycleur-utilisateur final via la plateforme dématérialisée Oscar mise à leur disposition. La collectivité s'engage à exiger de ses repreneurs une traçabilité complète via une déclaration trimestrielle.

La traçabilité complète est assurée dès lors que les éléments suivants, entre autres, sont connus :

- L'identité du repreneur (nom et adresse), la dénomination du produit livré, la date de reprise et de livraison, le poids accepté conforme au standard, le point d'enlèvement, l'identité des recycleurs-utilisateurs finaux de la matière (nom et adresse) ;
- Le contrôle est effectué par le pôle contrôle de la reprise qui identifie si le recycleur final déclaré est bien une usine de recyclage pour le standard concerné.

Les tonnes (tonnes par standard par point d'enlèvement), ainsi déclarées par les repreneurs sont mises en cohérence avec les éléments déclarés par les collectivités sur « l'Espace Collectivité ». En cas d'incohérence, la Collectivité a jusqu'au 30 juin de l'année N+1 pour modifier et/ou faire modifier et justifier les données déclarées.

- **Contrôles**

Afin de s'assurer de l'exactitude des déclarations, Citeo et Adelphe procèdent ou font procéder, par des prestataires, aux contrôles externes nécessaires sur pièces ou sur place chez les repreneurs, et chez les recycleurs-utilisateurs finaux de la matière. Ces contrôles concernent au minimum :

- La traçabilité des matériaux afin de vérifier, sur une sélection de lots que les tonnes déclarées ont bien été reçues et recyclées par le destinataire déclaré (vérifications des preuves de livraison : bons de livraisons, tickets de pesées...);
- La vérification que les tonnages exportés en dehors de l'Union Européenne ne contribuent aux objectifs de recyclage que s'ils sont recyclés dans des conditions équivalentes aux exigences légales applicables au titre de l'article 6 « Valorisation et recyclage » de la directive 94/62/CE modifiée.

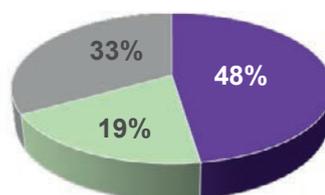
Le référentiel retenu par Citeo dans le cadre des contrôles effectués auprès de recycleurs situés en dehors de l'Union européenne repose sur la vérification des trois principes limitativement énumérés ci-après :

- L'entreprise dispose des autorisations pour importer des déchets d'emballages ménagers et exercer son activité ;
- Le procédé de recyclage utilisé fait appel à des techniques industrielles permettant de traiter les déchets d'emballages ménagers ;
- L'entreprise a un système de gestion des déchets de son activité permettant leur élimination dans des conditions conformes à la législation nationale du pays dans lequel elle exerce son activité.

Bilan et constat :

En 2019, 63 contrôles ont été commandés.

63 contrôles commandés en 2019



■ 30 France (Dont 1 Martinique) ■ 12 Europe (Hors France) ■ 21 Hors Europe

Tous les résultats des contrôles ne sont pas finalisés, néanmoins, sur les 49 audits réalisés (30 en France, 9 en Europe et 10 hors Europe) :

Les lots non retrouvés lors des contrôles effectués par les bureaux d'études représentent des non-conformités administratives : les informations de déclaration n'ont pas permis de retrouver la traçabilité de ces camions lors des contrôles : n° de lot erroné, intermédiaire non mentionné, rupture de charge non déclarée....

Des difficultés rencontrées sur les sites situés hors Union Européenne :

- Un site fermé pour lequel le contrôle n'a pas pu être réalisé. Les preuves de conformité attendues ont été apportées par le fournisseur du site ;
- Un site pour lesquels les preuves de conformité reçues au moment de la rédaction du présent rapport sont étudiées ;
- Un site fermé (avec preuves de conformité au référentiel de contrôles non apportées par les fournisseurs).

Cette non-conformité représente 136,68t de plastiques non soutenues auprès des collectivités territoriales.

La mondialisation du marché des déchets et leur recyclage hors U.E pour une minorité d'entre eux, ont été au cœur de l'actualité en 2019. Dans ce contexte Citeo mène une réflexion avec ses parties prenantes pour sécuriser ces opérations de recyclage.

Ce qu'il faut retenir :

63 contrôles commandés en 2019 dont 21 contrôles de conformité hors Union Européenne.

Ces contrôles couvrent les cinq matériaux, quelle que soit l'option de reprise, pour toutes les destinations (France, Europe, Hors Europe).

VII. Relations avec l'Outre-mer

1. Pourvois avec l'Outre-mer

Les collectivités compétentes en matière de collecte et/ou de traitement des déchets à Mayotte et en Guyane (2 collectivités) ont sollicité Citeo pour pourvoir à la gestion des déchets d'emballages ménagers sur leur territoire, ce qui consiste à assurer à leur place, la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets d'emballages ménagers, voire leur élimination. Citeo n'exerçant pas les activités d'opérateur de gestion des déchets, la mise en œuvre des pourvois a été confiée à plusieurs prestataires désignés par Citeo après publicité et mise en concurrence préalable.

- **Des résultats de collecte encourageants**

A Mayotte :

Depuis novembre 2013, 100% de l'île de Mayotte est équipé pour la collecte sélective pour les emballages plastiques, en métal et en verre. De 443 colonnes d'apport volontaire au démarrage, à date, près de 550 colonnes réparties sur 140 points de collecte sont installées sur l'ensemble du territoire. En janvier 2019, le dispositif a évolué avec la mise en service de la collecte des papiers-cartons : 162 bornes supplémentaires ont été installées à cet effet.

A date, plus de 465 tonnes d'emballages ont été collectées, comprenant 135 tonnes de métaux/plastiques, 207 tonnes de verre et 122 tonnes de papiers/cartons. On note une baisse des tonnages de verre d'environ 2% et des tonnages de métaux et de plastiques qui stagnent. Ceci peut être expliqué par des problèmes d'exploitation notamment à la collecte (pannes persistantes du matériel de collecte, pièces détachées non disponible, grèves).

En Guyane :

Les deux territoires ont démarré la collecte sélective respectivement en septembre 2017 pour la CCOG (Communes de l'Ouest Guyanais) et en mars 2018 pour la CCEG (Communes de l'Est Guyanais). Les deux territoires sont équipés de bornes d'apport volontaire pour les emballages en métaux, en plastiques et en verre.

En 2019, plus de 170 tonnes d'emballages ont été collectés soit 130 tonnes de verre, 26 tonnes de plastiques et 14 tonnes de métaux.

- **Un dispositif vertueux et créateur de valeur**

Il n'existe pas à ce jour d'unité de valorisation des déchets d'emballages ménagers à Mayotte. Ceux-ci sont donc pour l'instant recyclés hors de Mayotte (Afrique du Sud pour le verre, Asie pour l'acier, l'aluminium, les bouteilles et flacons plastiques).

Pour la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), c'est le même cas que sur Mayotte sauf pour le verre. Les emballages triés sont pour l'instant recyclés hors Guyane (Métropole pour les métaux, plastiques en Martinique). Quant au verre, il est broyé localement et est ensuite réincorporé en sous couche routière.

Toutefois, des solutions techniques et économiques, inspirées de certains DOM, sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages. À terme, cela contribuera à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

À ce jour, sur les deux territoires, plusieurs emplois ont d'ores et déjà été créés : deux correspondants locaux qui assurent les missions opérationnelles dans le déploiement des pourvois et également chez les partenaires collecteurs et fabricants de contenants.

Pour Mayotte et la Guyane, Citeo a mis en place des programmes de sensibilisation en s'entourant de partenaires mahorais et guyanais. Ces programmes d'animations pédagogiques ont pour objectif d'aller à la rencontre de la population afin d'expliquer l'importance du tri et les consignes. La sensibilisation au tri est complétée par des associations sur les deux territoires. Leur rôle est de mener des actions de terrain et auprès des scolaires.

En avril 2019, un centre d'affinage des emballages a été mis en service sur le territoire de la CCOG sur la commune de Saint Laurent du Maroni. Cet équipement permet d'enlever les refus des flux collectés et de faire une première séparation des matériaux avec mise en balles sur site. Cet outil a permis la création de 2 emplois pérennes et d'optimiser la logistique des flux de matières.

2. Les actions en Outre-mer

Depuis janvier 2019, Citeo s'est engagé envers les collectivités d'Outre-Mer à :

- Proposer un contrat spécifique sur une période allant du 01/01/2018 au 31/12/2019 ;
- Réaliser un diagnostic indépendant des dispositifs de collecte sélective afin d'établir une photographie précise par territoire et d'identifier les leviers à activer – Cette étude a été menée sur l'ensemble des territoires durant le premier semestre 2019 ;
- Accompagner les collectivités pour qu'elles présentent des projets d'investissements éligibles aux Mesures d'Accompagnement 2018-2022 ;
- Construire des programmes d'actions territorialisés (PAT). Ces PAT consistent à élaborer des projets spécifiques par territoires afin de faire progresser les performances (techniques, économiques) mais également d'expérimenter des dispositifs adaptés.

Ce qu'il faut retenir :

En 2019, l'ensemble des communes accessibles par la route sur les territoires de Guyane ont accès à un dispositif de tri.

Des solutions techniques et économiques sont à l'étude pour assurer une valorisation locale des emballages, contribuant à terme à la création d'une industrie locale du recyclage, véritable opportunité pour le développement économique de Mayotte et de la Guyane.

VIII. Communication, Information, Sensibilisation

1. Les campagnes de communication nationale

- **« Trier c'est donner® » : le programme d'engagement pluriannuel combinant digital, événementiel, partenariats et publicité**

« Trier, c'est donner® » est le mouvement de mobilisation impulsé par Citeo. Un dispositif 360° a été lancé en mai, comprend du digital (plateforme triercestdonner.fr), de la communication de proximité (kiosque pédagogique itinérant, animations en entreprises) et une campagne pluri-media (TV, radio, digital, affichage et presse local). Grâce au partenariat avec la régie solidaire Goodeed, Citeo a soutenu six projets associatifs dédiés à la protection de l'environnement et à la solidarité.

- **« Trier, c'est donner® » - spécial Fêtes de fin d'année**

Cette campagne interpelle les Français plus particulièrement sur le tri de deux matériaux : le verre et les papiers. Elle capitalise sur le mouvement « Trier, c'est donner® » avec la repasse des films TV et elle est complétée par de nouvelles créations contextualisées avec un film digital sur le verre décliné en radio et des capsules vidéos web. Dans ce cadre, le partenariat avec la régie solidaire Goodeed a été renouvelé et Citeo a soutenu trois projets associatifs.

- **« Vous triez, nous recyclons » : 2nd vague de la campagne d'incitation au tri des bouteilles en plastique, en partenariat avec 12 grandes marques de boissons**

Initiée en 2018, la campagne « Vous triez nous recyclons » s'est de nouveau affichée à Paris, Marseille et dans 35 villes de France au mois de juillet 2019. La ville est le lieu où l'on consomme le plus et où l'on trie le moins : 1 bouteille en plastique sur 10 est triée en ville contre un peu plus d'1 sur 2 au niveau national. Pour mobiliser et donner envie aux consommateurs de trier leurs bouteilles en plastique, Citeo a donc poursuivi sa campagne de sensibilisation au geste de tri des bouteilles en plastique en partenariat avec 12 grandes marques du secteur des boissons. L'objectif : accélérer le recyclage et s'inscrire dans une véritable logique d'économie circulaire.

- **« Master Bouteille » : une campagne digitale et presse pour mobiliser les jeunes urbains au tri des bouteilles en plastique**

Afin d'interpeller positivement les jeunes urbains pour et les amener à une prise de conscience de l'importance du geste de tri des bouteilles en plastique, Citeo a créé la campagne « Master Bouteille », une campagne digitale qui s'inspire avec humour et dérision des codes du Manga Shōnen (la France est le second plus gros consommateur de mangas après le Japon et 36% de ses lecteurs ont entre 15 et 29 ans). 2 saisons composées de 3 épisodes de 30 secondes chacune ont ainsi été médiatisées sur les réseaux sociaux et les plateformes de gaming en avril puis en novembre 2019 (les vidéos sont toujours visibles sur la page YouTube de Citeo). Le dispositif digital a été complété par une déclinaison en presse, médiatisée dans des titres affinitaires à la cible des 20-40 ans (manga, cinéma, gaming...).

Ce qu'il faut retenir :

- *Vous triez, nous recyclons : +21,3 millions de contacts touchés en audience cumulée ;*
- *Master bouteille : +54 millions de contacts touchés, + 13 millions de vidéos vues à 100% et un relai important sur les réseaux sociaux (96 publications / 40,1K internautes touchés) ;*
- *Trier c'est donner : +78% des français exposés à la campagne TV et 50% en radio, +20 millions de vidéos vues en digital et 1 kiosque itinérant dans 8 villes et 1 festival et 9 animations réalisées en entreprises ;*
- *Triez c'est donner spécial fête : +76% des français touchés en TV et 45% en radio, près de 167 000 visiteurs sur triercestdonner.fr et près de 9 millions de vidéos vues.*

2. Information et éducation des plus jeunes

• Club Citeo

Lancée en 2019, Club Citeo est la marque dédiée à la cible jeunesse de Citeo. Club Citeo propose aux relais pédagogiques enseignants, parents, associations, collectivités locales... différentes ressources pour leur permettre d'accompagner les 6-12 ans à appréhender les enjeux du développement durable et à agir en citoyen responsable. Ludiques et pédagogiques, les outils de Club Citeo s'inscrivent dans les principes de l'Education au Développement Durable (EDD) en privilégiant un apprentissage fondé sur la découverte.

Un site internet dédié www.clubciteo.com regroupe toutes les ressources du Club Citeo. Des opérations pour faire connaître le site sont faites régulièrement. Sur le dernier trimestre 2019, une opération d'influence auprès des familles a été lancée avec 20 influenceurs parents. Celle-ci a permis de sensibiliser plus de 300 000 personnes. Le temps moyen passé sur le site est très bon (4'05 vs. 1'30 en moyenne sur www.consignesdetri.fr) et le nombre de pages vues très élevé.

- ➔ 1,5 million d'enfants sensibilisés avec Club Citeo en 2019 soit 30% des élèves scolarisés en primaire.

• Eco Junior

Eco Junior est un magazine trimestriel destiné aux 8-12 ans. Il est diffusé à 420 000 exemplaires et est une ressource pédagogique précieuse, utilisée en classe par les 15 000 professeurs des écoles inscrits. La ligne éditoriale de chaque numéro s'articule autour d'une thématique centrale telle que la protection des océans, les déchets sauvage et l'économie des ressources naturelles qui est déclinée en dossiers spéciaux illustrés, témoignages, jeux et ateliers manuels, BD, quiz ...

• Tri Master

Tri Master est un programme de sensibilisation au tri et au recyclage développé en 2013 en partenariat avec l'Association des Maires de France. Il s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans et leur est proposé en classe. L'objectif : expliquer aux enfants comment nos modes de consommation ont évolué et pourquoi il est important de réduire les déchets, de les trier et de les recycler.

Sur l'année 2019, 7 000 mallettes ont été distribuées, soit un potentiel de 196 000 enfants sensibilisés.

3. Les partenariats avec les associations

• Sensibilisation des jeunes citoyens

Le programme Eco-Ecole en partenariat avec l'association Teragir :

Eco-École est un label décerné aux établissements scolaires qui s'engagent vers un fonctionnement éco-responsable et qui intègrent l'Education au Développement Durable dans les enseignements. En 2019, 3600 établissements sont entrés dans la démarche permettant de mobiliser 129 656 enfants sur la thématique déchets et plus globalement 226 848 personnes.

Le programme Eco-Parlement des jeunes® (EPJ) en partenariat avec le Réseau École et Nature (REN) :

Le programme met en réseau, de façon locale, des groupes de jeunes avec d'autres acteurs de leur territoire (collectivités, associations, entreprises) pour trouver collectivement des actions concrètes répondant aux enjeux environnementaux qu'ils ont identifiés localement. 6 projets territoriaux ont été conduits sur l'année scolaire 2018-2019 impliquant 13 000 personnes.

WWF :

Le WWF France et Citeo ont choisi d'unir leurs forces pour sensibiliser les plus jeunes à la protection de la biodiversité et à l'importance de réduire, trier, recycler ou réemployer les emballages et les papiers. Ces actions se concrétisent par la présence du WWF dans des articles du magazine Eco Junior de Citeo et la co-création de supports pédagogiques à destination des relais prescripteurs.

Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable :

Initiation d'un partenariat avec Réseau Français des Etudiants pour le Développement Durable pour générer l'adhésion des étudiants au mouvement « Trier, c'est donner® » et les mobiliser autour du geste de tri. Deux volets d'action pour cette première année :

- Rencontre avec 300 étudiants engagés à l'occasion de la rencontre annuelle de l'association, les RENEDD ;
- Communication et mobilisation dans leur réseau de 140 associations étudiantes.

• Sensibilisation en habitat social

Renouvellement du partenariat avec Unis-Cité, association pionnière dans l'accompagnement de jeunes en service civique. Des actions spécifiques ont été menées pour soutenir le lancement du mouvement Trier, c'est donner® et créer une émulation dans les territoires. 18 d'animations aux couleurs de TCD ont eu lieu dans des quartiers, en lien avec les acteurs locaux. 93 jeunes en services civiques ont ainsi mobilisé 3216 personnes en 2019.

• Sensibilisation en zones touristiques

Citeo travaille depuis longtemps avec des partenaires associatifs pour lutter contre la pollution marine et les déchets sauvages, notamment dans les zones touristiques avec :

- Le label Pavillon Bleu dont la mise en place du tri ainsi que la sensibilisation associée sont des critères impératifs ;
- Le programme Gestes Propres pour sensibiliser au tri via deux campagnes de communication nationales annuelle, le programme *Je navigue Je trie* dans 52 ports de plaisance a sensibilisé 200 000 plaisanciers, et le programme de sensibilisation « Gardez-Triez » pour inciter les usagers des zones de loisirs à rapporter leurs déchets chez ainsi qu'à les trier ;
- La deuxième édition de la tournée pédagogique « protéger l'océan ça s'apprend ». Le voilier de l'association Expédition 7^{ème} continent a fait escale dans 9 ports de la côte atlantique pendant l'été. Cette action a permis de sensibiliser 25 000 vacanciers à la pollution plastique dans les océans et les interpeller sur l'importance des comportements responsables, dont le geste de tri. Fort intérêt des médias pour le sujet avec 35 interviews, 63 retombées presse et une audience cumulée de +3 millions contacts.

4. Autres partenariats

• Partenariat avec l'école Centrale Lyon : la chaire Recyclage

Le partenariat engagé avec l'Ecole Centrale de Lyon comprend des cours sur l'écoconception des emballages et le recyclage des matériaux, des travaux d'élèves-ingénieurs, la promotion du tri sélectif sur les résidences du campus et des projets spécifiques comme TrioMix, un marathon créatif de 3 jours organisé en juillet 2019 avec la Métropole Lyonnaise pour concevoir de nouvelles solutions de collecte sélective en ville.

• Partenariat avec ESCP Europe Business School: années 2019/2020

Ce partenariat concerne un projet de recherche et d'enseignement sur le packaging plastique et les business modèles soutenables. Il comprend des travaux de groupe d'étudiants en lien avec l'emballage plastique et son recyclage, des interventions de représentants de Citeo dans le programme d'enseignement et la production d'une synthèse finale.

• L'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT)

Depuis 2013 l'ANETT, en tant que partenaire de Citeo, assure la promotion de la prescription au geste de tri et des campagnes de lutte contre les déchets sauvages et les déchets marins dans les territoires touristiques.

• L'Association des Petites Villes de France (APVF)

Depuis 2014, le partenariat entre l'association représentant des petites villes du territoire et Citeo, favorise les échanges de bonnes pratiques entre les communes adhérentes pour les aider à progresser sur les plans de la performance technique et économique de la collecte des déchets.

- **Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV)**

A travers ce partenariat, l'association de défense des consommateurs et des usagers informe et sensibiliser le grand public et ses adhérents sur le thème de la collecte sélective, notamment en habitat collectif, et se fait l'écho des campagnes institutionnelles de CITEO.

- **Association Les Eco Maires**

A travers un réseau de maires engagés en matière de développement durable, le partenariat assure la promotion de l'économie circulaire et le rôle des territoires dans ces nouveaux modèles. Dans le cadre du concours « Les Outre-mer Durables », le partenariat a permis la création d'un prix dédié aux initiatives exemplaires en matière d'économie circulaire dans les collectivités ultramarines.

- **France Nature Environnement (FNE)**

Depuis 1995, le partenariat entre FNE et Citeo vise à la sensibilisation des associations affiliées de FNE sur les thèmes liés à la collecte sélective ainsi qu'à une réflexion commune pour réduire les impacts environnementaux des déchets d'emballages des ménages. En 2019, deux rencontres en région Occitanie et Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur ont permis d'informer et d'échanger avec les associations adhérentes locales.

- **Villes de France**

Depuis 2014, le partenariat avec l'association vise à favoriser une réflexion commune sur les sujets d'intérêt réciproque concernant l'économie circulaire des emballages ménagers et des papiers en échangeant notamment des informations et en partageant des retours d'expérience des adhérents de Villes de France au sein de leurs collectivités (documents écrits, tables rondes, etc.)

- **Association des Communes et Collectivités d'Outre-Mer (ACCD'OM)**

Le partenariat entre Citeo et l'ACCD'OM vise à sensibiliser l'association représentante des élus ultramarins aux enjeux de la mise en œuvre de la collecte sélective dans les territoires. En 2019, l'équipe des territoires d'outre-mer de Citeo a animé un atelier lors du Congrès national de l'association à Paris.

5. Sensibiliser les élus et les entreprises

- **Former les ADT pour des opérations de porte-à porte plus efficaces**

Citeo continue de former les ambassadeurs du tri (ADT). En 2019, 768 ADT ont été formés.

- **L'expertise en communication de proximité au service des clients**

En 2018, Citeo a proposé deux services pour ses clients pour les aider à sensibiliser leurs salariés et leurs consommateurs au tri des emballages de leurs produits. 3940 personnes ont été sensibilisés autour d'une animation ludique concernant les informations et les astuces qui permettent de mettre en œuvre un tri efficace chez soi et sur leur lieu de travail.

6. Sensibilisation au geste de tri et information sur les consignes de tri via le digital

- **Triercestdonner.fr, la plateforme d'adhésion et de mobilisation des Français**

Cette plateforme digitale est reliée aux outils numériques de Citeo (notamment l'appli Guide du tri) et propose des parcours d'apprentissage ludiques : les défis-tri. Citeo donne une dimension solidaire au geste de tri, grâce à un partenariat avec la régie solidaire Goodeed qui permet aux utilisateurs réalisant les défis-tri de financer des projets associatifs dédiés à la protection de l'environnement et à la solidarité.

Ce qu'il faut retenir :

- 166 253 utilisateurs ;
- 43 347 engagés au mouvement ont relevé le Défi tri ;
- 10 918 inscrits à la newsletter *triercesdonner.fr*

• **Le guide du tri : la précision et la performance du digital pour délivrer la consigne de tri**

Le service **consignesdetri.fr** et son application mobile « **Le Guide du tri** » (disponibles sur iOS, Android) délivrent aux Français une consigne de tri complémentaire à l'info-tri. La consigne de tri est géolocalisée (Consigne de tri précise dans chaque ville avec la bonne couleur de bac indiquée pour chaque déchet).

En 2019, Citeo s'est concentré sur la maintenance des données pour cet applicatif : Plus de 7000 marques sont référencées à date en réponse aux attentes des consommateurs qui recherchent souvent la consigne en indiquant le nom exact du produit. Toutes les consignes de tri des villes qui passent en extension des consignes de tri sont mises à jour progressivement. 60 000 points de collecte sont cartographiés sur tout le territoire français grâce à la participation des collectivités.

Aucune campagne d'autopromotion du service n'a eu lieu en 2019. Sa notoriété et sa promotion systématique par les entreprises, les associations et les collectivités a permis d'atteindre un trafic naturel de 700 000 utilisateurs. L'application bénéficie d'une bonne note sur les stores avec une moyenne de 3.7/5.

Ce qu'il faut retenir :

- *Toutes les consignes de tri des villes en extension des consignes de tri sont mises à jour progressivement ;*
- *60 000 points de collecte cartographiés ;*
- *7 000 marques référencées ;*
- *700 000 utilisateurs en 2019.*

IX. Recherche & Développement

Citeo construit son programme de R&D sur toute la durée de l'agrément. A la fin de celui-ci, en 2022, les travaux de R&D auront permis de progresser dans les domaines ci-après. Pour plus de précisions concernant les projets de R&D, le rapport R&D 2019 de Citeo et Adelphe est disponible en ligne.

1. Création de nouvelles filières de recyclage

• **Vers le 100% solutions**

Petits aluminiums, fibreux, pots, barquettes, films et sacs... L'équipe Développement du recyclage œuvre chaque jour en collaboration avec les équipes de Citeo et l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur, au développement et à la consolidation de filières de recyclage pérennes. Financement et accompagnement de projets, veille proactive, expertise matériaux et des marchés du recyclage sont autant d'outils déployés pour atteindre le 100% solutions. En avril 2019, Citeo a ainsi annoncé la sélection de 12 projets de R&D qui vont bénéficier d'un financement de 5M€ sur 3 ans pour le développement des filières de recyclage et la création de débouchés à valeur ajoutée.

2. Amélioration de la qualité des boucles de recyclage existantes

• Le recyclage des plastiques : vers toujours plus de valeur ajoutée

Faisant face à des enjeux sanitaires constamment renforcés et conscient des limitations imposées par certaines technologies de recyclage (baisse des propriétés matière, non aptitude au contact alimentaire, panel de couleur restreint...) CITEO accompagne ses partenaires pour s'ouvrir à de nouveaux débouchés.

Le démarrage, en 2019, des projets sélectionnés dans le cadre du dernier appel à projet permet à Citeo de travailler avec les acteurs du tri pour généraliser l'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'optimiser les séparations et la qualité de matières produites. Dans ce même cadre, des travaux ont été engagés pour promouvoir l'utilisation de PE et de PP recyclé dans l'emballage, via des procédés mécaniques ou chimiques. Enfin, plusieurs partenariats établis avec différents acteurs de la chaîne de valeur devraient permettre à Citeo de proposer une solution pérenne de recyclage emballages PET, barquettes et opaques.

• Nouvelles technologies de tri : marqueurs et intelligence artificielle au service de la qualité

Afin de répondre aux enjeux liés à la qualité des flux en sortie de centre de tri mais également aux besoins croissants de séparation des emballages (alimentaires vs. non alimentaires, barquette vs. bouteille...) Citeo explore les nouvelles technologies de tri. Marquage de l'emballage, intégration de l'intelligence artificielle, Citeo accompagne de nombreux acteurs dans l'atteinte d'un optimal de purification et de monitoring de la qualité des matériaux triés.

Ce qu'il faut retenir :

Sur un modèle collaboratif, en partenariat avec les équipes internes et l'ensemble des acteurs de la chaîne, l'équipe R&D Développement du Recyclage a pour vocation de contribuer activement à la création et la pérennisation des filières recyclage.

3. Déploiement des projets de collecte de proximité

• Design du point tri de demain pour les villes

Favoriser le geste de tri dans les villes nécessite d'implanter plus de point tri, visibles, accessibles en permanence sur l'espace public. Ces points tri devront répondre à des contraintes urbanistiques mais surtout être dotés de fonctionnalités qui favoriseront leur utilisation. Pour les déterminer, Citeo a conduit avec les Agences OKONI et Aurel un projet de design thinking : sprint créatif multi-acteurs, conception de prototypes et tests in situ, en plein centre de Bordeaux pendant 2 semaines. L'observation des usages a permis de proposer un cahier de fonctionnalités diffusé à l'ensemble des acteurs de la ville : collectivités, équipementiers, opérateurs de collecte, pour accompagner les territoires et stimuler le marché des conteneurs de tri.

4. Développement de l'activité « flux développement »

Le développement de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à tous les emballages plastiques nécessite d'adapter les centres de tri à l'arrivée de nouveaux flux. Objectif : trier les nouveaux plastiques selon les besoins et les niveaux de qualité attendus par les professionnels du recyclage. Pour répondre à cet objectif, Citeo a accompagné courant 2019 la mise en place d'un nouveau standard appelé « flux développement ». Composé de diverses résines plastiques issues principalement de l'extension des consignes de tri, le flux développement est produit en centres de tri, surtrié, puis orienté vers des sites de recyclage sélectionnés par appels d'offre. Courant 2020, Citeo accompagnera la montée en puissance de ce flux développement.

5. Expérimentation d'un dispositif de collecte avec des automates de collecte RVM (Reverse Vending Machine)

Face à la lente évolution du taux de recyclage des bouteilles et flacons, Citeo a débuté il y a 6 ans l'expérimentation d'un dispositif de collecte de ces emballages, via des RVM (Reverse Vending Machines), associés à un modèle de gratification, afin d'en évaluer la performance.

Le principe est de proposer et d'inciter les consommateurs à retourner leurs bouteilles plastiques vides en l'échange d'un ou deux centimes d'euro par bouteille, en bon d'achat ou en don à une association.

200 automates de collecte sont en activité à fin 2019, répartis entre 3 opérateurs (Reco, Ecopet et Lemon Tri) et ont permis de capter près de 4 000 tonnes de bouteilles et flacons.

L'expérimentation menée par Citeo arrive à son terme et a démontré que les RVM offraient une solution efficace et complémentaire du bac jaune pour augmenter les performances de recyclage des bouteilles plastiques en France. En parallèle, une autre expérimentation est toujours en cours à Paris et à Marseille, en magasins de proximité : 57 machines au total.

6. Informer les clients sur nos activités de R&D

Le programme Citeo Prospective, dont l'objectif est la diffusion des travaux de veille et de R&D auprès des clients et partenaires de Citeo, a donné lieu à 4 manifestations en 2019 sur le recyclage chimique des plastiques (février), les techniques d'Intelligence Artificielle appliquées au tri des déchets (juin), le compostage des plastiques biosourcés (septembre), le recyclage et les huiles minérales (novembre). Très apprécié des participants, ce programme aborde en 2020 sa troisième année d'existence et devrait donner lieu à un deuxième Forum International sur les technologies de recyclage chimique et une rencontre sur la pollution marine par les microplastiques.

X. Accompagnement à l'écoconception

Citeo accompagne ses entreprises clientes dans l'amélioration de l'éco-conception de leurs emballages. Cet accompagnement se traduit par trois types d'actions : faire progresser la connaissance sur la fin de vie des emballages, via des projets de R&D, diffuser cette connaissance au plus grand nombre d'entreprises possible, notamment via le développement d'outils et d'accompagnements mutualisés, et accompagner les entreprises dans leurs projets. L'objectif est de tendre vers 100% d'emballages réemployables ou recyclables d'ici 2025.

1. Faire progresser la connaissance

2019 marque une forte montée en puissance des actions de R&D en faveur de l'éco-conception, avec notamment le lancement des travaux issus de l'appel à projets éco-conception et la concrétisation de partenariats ambitieux avec des Centres Techniques (CTP et IPC). Les avancées des sujets de R&D se sont concrétisées par la publication de guides ou d'avis techniques (Guide COTREP sur la recyclabilité des pots et barquettes, avis CEREC, avis COTREP...), par des événements expliquant les positions de Citeo ou les avancées de la R&D (Citeo Prospective sur les emballages compostables, sur les Huiles minérales...), et par des mises en relation d'acteurs impliqués dans la R&D : start-ups apporteurs de solutions, centres techniques apporteurs de compétences techniques, entreprises de la Grande Consommation, PME, fournisseurs d'emballages, recycleurs.

2. Diffuser la connaissance et accompagner les entreprises

Désireux de toujours plus et mieux accompagner ses clients, Citeo a continué de développer son offre d'accompagnement à l'éco-conception. Ce sont ainsi 983 clients et fournisseurs d'emballages qui ont été accompagnés en 2018 et 2019 grâce aux différents outils et événements :

- Des cycles de webinars complets sur l'éco-conception, la recyclabilité, l'ACV des emballages, la réglementation, le marketing et la communication responsable ;
- Des outils d'autodiagnostic (BEE, FEEL, TREE) ;
- Des formations à l'éco-conception, sur-mesure ou multi-entreprises ;
- Des diagnostics et conseils personnalisés sur la mise en place d'une démarche d'éco-conception et sur l'amélioration de la recyclabilité des emballages ;
- Des ateliers « design thinking » pour aboutir à un prototypage de solutions d'emballages plus respectueuses de l'environnement.

Les équipes de Citeo visent en permanence la meilleure manière d'encourager et d'inciter les entreprises à écoconcevoir et met régulièrement à jour ses outils et accompagnements avec les dernières connaissances en la matière.

XI. Les actions en Hors Foyer

En France, environ 7% des emballages ménagers sont abandonnés dans des lieux de consommation nomade. Afin de développer le geste de tri en dehors du domicile, Citeo expérimente depuis 2014 des dispositifs de collecte sélective avec des gestionnaires de lieux hors foyer et leurs opérateurs : événements, stades, aéroports, restaurations rapides, parcs et jardins, plages urbaines ou universités.

1. Lancement de Quitri®

Citeo a lancé en 2019 la plateforme digitale Quitri® qui vise à accompagner les gestionnaires d'établissements et organisateurs d'événements à mettre en place le tri facilement. D'abord testé en région PACA, Quitri® a ensuite été ouvert en novembre 2019 à tous les organisateurs d'événements en France et sera étendu en 2020 à tous les gestionnaires d'établissements et lieux accueillant du public et des salariés.

2. Les actions auprès des gestionnaires de parcs de loisirs

En 2019, Citeo a lancé un projet avec le Parc Zoologique de la Flèche (Sarthe) et Véolia Recyclage afin d'optimiser le tri des emballages des visiteurs du parc, de la restauration et de ceux provenant de la préparation des repas des animaux. 110 poubelles de tri sont installées dans l'ensemble du parc et plusieurs tonnes d'emballages ont déjà pu être collectées et recyclées en quelques mois.

3. Les actions auprès des gestionnaires de plages urbaines

Depuis 2017, Citeo a expérimenté le tri sur les plages urbaines de Marseille en partenariat avec la ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence. La démarche : retirer plus d'une centaine de corbeilles et les remplacer par 29 abris-bacs pour éviter les envols de déchets. En 2019, un fort accent a été mis sur l'accompagnement au changement de comportement grâce aux ambassadeurs de tri qui ont mobilisé plus de 21 000 personnes. Résultat, en 2 saisons estivales (2018 et 2019), ce sont 37 tonnes d'emballages qui ont pu être collectées et recyclées.

4. Les actions auprès des gestionnaires de parcs et jardins

En 2018 et 2019, Citeo, en partenariat avec la Ville de Paris, a expérimenté la mise en place d'abris-bacs en bois pour la collecte sélective à la place des anciens dispositifs corbeilles dans plus de 160 parcs et jardins. La qualité du tri est au rendez-vous et cela a également permis d'améliorer l'hygiène et la sécurité. Ces abris-bacs permettent notamment de collecter de nombreuses canettes et bouteilles en plastique. Ainsi, en moyenne, près de 4,5 tonnes d'emballages et papiers par site ont pu être collectées en 2019.

5. Les actions au cœur des espaces naturels

Afin de sensibiliser les usagers des milieux naturels et combattre les déchets sauvages, Citeo et Gestes Propres ont co-construit la campagne « Respectez la nature de ce lieu : gardez et triezy vos déchets » en partenariat avec les acteurs majeurs des espaces naturels (Office National des Forêts, Voies Navigables de France, Rivages de France, Parcs Naturels Régionaux, France Nature Environnement). Depuis 2017, 500 panneaux ont déjà été installés et rien qu'en 2019, 340 panneaux supplémentaires ont été commandés, dont la moitié financés par Citeo.

6. Actions auprès des bureaux, des universités et événements

Le partenariat entre Citeo et *Chaque Canette Compte*, renouvelé en 2018, a continué de se développer en 2019. Le programme, piloté par la Boîte Boisson, vise à développer la collecte sélective d'emballages hors du foyer afin de les recycler, notamment grâce à la cinquantaine de partenaires de collecte et l'engagement des marques, des territoires et de nombreux acteurs de l'événementiel. Chaque Canette Compte a comptabilisé plus de 100 jours de présence événementielle en 2019 avec notamment la réalisation de plusieurs « *Pixel Can* » (fresques éphémères réalisées par le public, avec des canettes). De plus, la seconde édition des Canettes d'or a permis de récompenser des acteurs engagés pour le recyclage.

7. Le tri dans les stades

Citeo a lancé en 2018 un projet expérimental avec le Stade de France afin d'améliorer le dispositif de tri et la collecte des bouteilles plastiques existant à disposition du public. Une nouvelle consigne de tri et des nouveaux opercules à trou ont été déployés entre 2018 et 2019 sur 100% des points tri. Ces dispositifs ont été accompagnés d'opérations de communication « #AuStadeJeTrie » et de sensibilisation du public (5 200 personnes sensibilisées sur 2 événements). Les tonnages collectés et recyclés sont en progression : plus de 3,2 tonnes de bouteilles en plastique ont été collectées en 18 grands événements de janvier à mi-juillet 2019, soit 160 000 bouteilles.

XII. Les actions de Réemploi

Les emballages réemployables font partie des solutions pour réduire les quantités de déchets produits. En 2019, Citeo a initié plusieurs projets de réemploi.

1. Les appels à projets afin de développer des solutions adaptées et performantes

Les solutions opérationnelles de réemploi existent : initiatives locales pour un retour à la consigne sur des territoires engagés d'expérimentation (ex : Bout' à Bout'), bouteilles consignées pour les boissons en circuit CHR (Cafés, Hôtels et Restaurants).

Pour le marché en B2C, il n'existe pas encore de développement du réemploi en France. Citeo a donc souhaité donner à ses clients des solutions pour un réemploi performant. Ces solutions sont encore, pour certaines, en cours de conception et de déploiement, notamment le marquage on pack (logo) réemploi, les formats standardisés d'emballages réemployables.

Au printemps 2019, à l'issue des appels à projets « Eco-conception, Recyclage - Valorisation et Réemploi », Citeo a sélectionné 4 projets de R&D relatifs au réemploi, pour un soutien total de 400k€. Ces projets portent sur :

- la conception d'une solution intégrée (emballages réemployables, collecte et lavage) pour la restauration et la distribution alimentaire ;
- la gestion de la consigne sur des emballages réemployables dans le e-commerce ;
- la définition de standards techniques pour les étiquettes de bouteilles ;
- le développement de contenants alimentaires flexibles réemployables pour le transport et le stockage du vrac sec et humide.

2. Appel à manifestation d'intérêt (AMI) : développer des dispositifs performants de réemploi d'emballages en verre

En 2019, Citeo a lancé avec l'Ademe un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'expérimenter et accompagner le développement de dispositifs locaux performants de réemploi d'emballages en verre. Les travaux d'analyse de 10 dispositifs de réemploi d'emballages ménagers en verre ont révélé que ces dispositifs présentent, sous certaines conditions, un grand intérêt en termes de performance environnementale et économique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire présentée par le Gouvernement en 2018.

L'objectif de cet AMI est triple :

- Améliorer les dispositifs locaux existants ;
- Soutenir les projets permettant la mise sur le marché d'emballages réemployables ;
- Capitaliser afin de contribuer et partager sur les standards et référentiels d'efficacité environnementale et économique.

L'AMI propose aussi bien un soutien technique (diagnostic, faisabilité, écoconception) qu'un soutien à l'investissement en tenant compte des recommandations publiées fin 2018. Les projets retenus devront porter sur au moins l'une des thématiques suivantes :

- L'organisation de la chaîne de valeur (maîtrise et optimisation, modèles économiques...) ;
- Conception de l'emballage et de la technologie d'étiquetage ;
- Dispositif de communication pour encourager l'implication du consommateur ;
- Collecte, stockage et logistique optimisés pour les emballages post-consommation ;
- Lavage éco-performant.

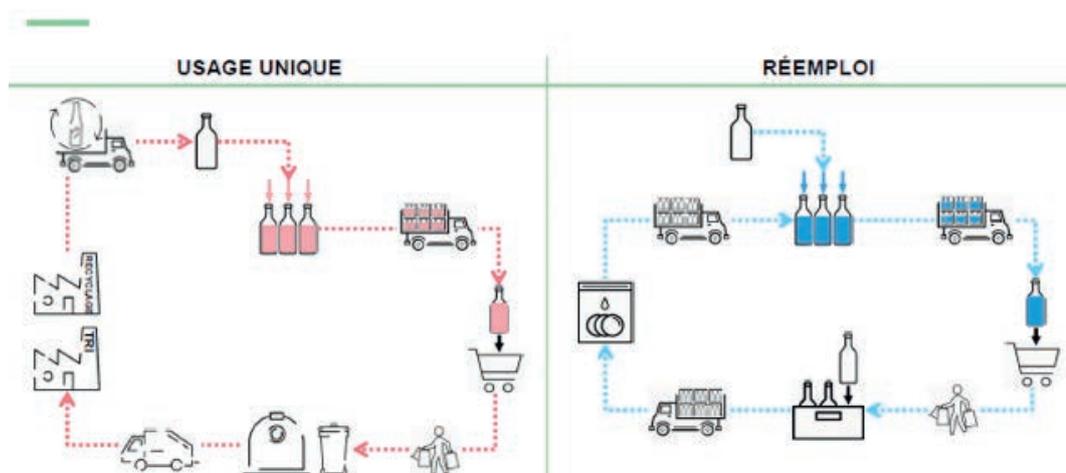
Depuis son lancement, 5 projets ont été sélectionnés pour un soutien conjoint de l'ADEME et de Citeo.

3. Pédagogie et montée en compétences de nos clients

Pour mieux sensibiliser les metteurs en marché aux enjeux des emballages réemployables, Citeo a développé un webinar en 3 modules :

- Renforcer nos connaissances sur les emballages réemployables ;
- Mieux comprendre les leviers de performance environnementale du réemploi ;
- Savoir par où commencer pour se lancer : identifier les actions concrètes à mettre en place.

Quelles différences entre les chaînes de valeur des 2 solutions comparées ?



C. Gestion des comptes par matériau

<i>En kt</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Tonnages contributeurs	253	84	1 128	1 155	2 516	31	5 167
Tonnages recyclés	332	40	785	331	2 143	0	3 631
Taux de recyclage	131,2%	47,6%	69,6%	28,7%	85,2%	0,0%	70,3%

<i>En M€</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Non affectable	Total
Contributions au titre de 2019	10,9	8,9	181,0	354,0	33,7	10,6	133,7	732,8
Contrats avec les CL au titre de 2019	-12,6	-9,8	-155,5	-268,4	-19,3	0,0	-160,0	-625,6
Soutien à la reprise des matériaux	-0,8	-0,3	-2,0	-1,6	-18,9	0,0	0,0	-23,7
Recherche et Développement	0,0	0,0	-0,4	-5,7	-0,2	0,0	-3,0	-9,3
Total charges affectables	-13,4	-10,1	-157,9	-275,8	-38,4	0,0		-495,6
Autres charges et produits non affectables	-	-	-	-	-	-	-78,2	-78,2
Total charges et produits non affectables							-240,9	-240,9
Résultat avant dotation/reprise de provision pour charges futures								3,7

<i>En €/t</i>	Acier	Alu.	Papier carton	Plastique	Verre	Autres	Total
Contributions / gisement (€/t)	43	106	160	307	13	339	142
Charges affectables* / gisement (€/t)	-53	-120	-140	-239	-15	0	-96
Charges non affectables / gisement (€/t)							-47

* Scs / Spr / Srm

D. Performance des sociétés agréées au regard des objectifs de la filière des Emballages Ménagers

I. Objectif de taux de recyclage

<i>En kt</i>	Réel 2018	ARC 2019	Variations (kt)	Variations (%)
Acier	255	253	-2	-1%
Aluminium	85	84	-1	-1%
Papier/Carton autre que brique	1 065	1 060	-4	0%
Brique	72	68	-4	-6%
Bouteilles et flacons	488	484	-5	-1%
Autres emballages plastique	677	671	-6	-1%
Verre	2 516	2 516	0	0%
Autres	32	31	-1	-2%
Tonnage contribuant	5 190	5 167	-22	0%
Acier	103	107	4	4%
Aluminium	12	13	2	12%
Papier/Carton autre que brique	724	747	22	3%
Brique	36	38	3	8%
Bouteilles et flacons	285	296	11	4%
Plastiques souples	16	23	6	28%
Autres emballages plastique	12	13	0	4%
Verre	2 100	2 143	43	2%
Total collecte sélective	3 287	3 379	92	3%
Acier de mâchefers et compost	195	205	10	5%
Acier de TMB	19	21	2	9%
Alu de mâchefers et compost	24	25	1	2%
Aluminium de TMB	2	2	0	6%
Total hors collecte sélective	240	252	12	5%
Total recyclé	3 527	3 631	104	3%

<i>Taux de recyclage par matériau</i>	2018	2019	Variations (points)
Acier	123,9%	131,2%	7,3
Aluminium	44,5%	47,6%	3,1
Papier/Carton autre que brique	68,0%	70,4%	2,4
Brique	49,3%	56,7%	7,3
Bouteilles et flacons	58,3%	61,1%	2,8
Autres emballages plastique	4,2%	5,3%	1,1
Verre	83,5%	85,2%	1,7
Taux de recyclage	68,0%	70,3%	2,3

Le tonnage mis en marché par les clients de Citeo et Adelphe en 2019 est estimé à 5 167kt, soit une baisse de -0,4% par rapport au tonnage révisé 2018. Elle s'explique notamment par la régression du gisement de plastiques (-2%), de papiers cartons (-0,4%), et le gisement de briques affiche un net recul (-6%).

Le tonnage recyclé ressort à 3 631kt (dont 35kt de nouveaux plastiques issus de l'extension des consignes de tri), en progression de 3,0% par rapport au tonnage révisé 2018. Cette progression résulte de l'amélioration constante du dispositif de collecte et de tri, mis en place par les collectivités avec l'accompagnement de Citeo et Adelphe.

Le taux de recyclage 2019 est estimé à 70,3%, en progression par rapport aux taux de recyclage révisé 2018 (68,0%). Le taux de recyclage progresse sur l'ensemble des matériaux.

II. Objectif de taux de couverture des coûts nets de référence

Le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de taux de recyclage.

La progression du taux de couverture constatée entre 2019 et 2018 s'explique principalement par l'augmentation du montant engagé au titre des mesures d'accompagnement (36M€ en 2019 vs. 7,5M€ en 2018).

En M€	Révisé 2018*	ARC 2019**
Coûts bruts de référence de collecte, tri et traitement	1 141	1 133
Recettes matériaux (moyenne 2014/2017)	-245	-243
Coûts de communication	38	37
Coûts nets de référence	934	927
Total coûts du dispositif pris en charge	659	699
Taux de couverture	70,5%	75,5%

* Les valeurs 2018 ont été modifiées après la publication du rapport d'activité 2018 suite aux échanges avec les pouvoirs publics sur les modalités de calcul du taux de couverture

** Données estimées sur la base des éléments disponibles à la clôture des comptes

3. Citeo œuvre pour les papiers graphiques

Notes préliminaires

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de Citeo sont audités et certifiés sans réserve par les Commissaires aux comptes. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 29 avril 2020. Ils sont présentés en annexe du rapport d'activité.

Les informations issues de la comptabilité analytique pour l'année 2019 de Citeo sont revues par les Commissaires aux comptes à l'aune du référentiel méthodologique « Comptabilité analytique de Citeo » disponible au siège de Citeo, et rapprochées de la comptabilité générale. L'attestation correspondante des Commissaires aux comptes sur les comptes analytiques est présentée en annexe.

Conformément aux obligations du cahier des charges de la filière papiers, les Commissaires aux comptes ont émis une attestation relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 relatives au respect du principe de non-lucrativité. Cette attestation est présentée en annexe.

A. Analyse des résultats

I. Compte de résultat analytique

	Consolidé 2018	Consolidé 2019	Variation en %
Chiffre d'Affaires	93,3	95,8	3%
Coût des contrats avec les collectivités locales	-70,6	-64,0	-9%
Autres actions pour la filière	-7,8	-16,1	106%
dont Mesures d'accompagnement	-3,3	-9,8	195%
dont les Soutiens à la reprise des matériaux	0,0	0,0	N/A
dont Recherche et Développement	-0,2	-0,4	100%
dont Actions de sensibilisation	-2,2	-3,5	56%
autres actions	-2,1	-2,5	18%
Accompagnement des clients et du dispositif de collecte et de tri	-3,1	-3,5	12%
Pilotage et Gestion	-3,1	-3,1	-1%
Total charges d'exploitation	-84,7	-86,8	2%
Résultat d'exploitation	8,5	9,0	6%
Résultat financier	0,3	0,1	-68%
Résultat exceptionnel, non récurrent, risque client	1,4	3,1	117%
Impôt sur les bénéfices	0,0	0,2	N/A
Variation de la provision pour charges futures	-10,3	-12,4	20%
Résultat net	0,0	0,0	

II. Analyse des résultats

Le chiffre d'Affaires 2019 s'élève à 95,8M€, en hausse de 2,5M€ soit +3% par rapport à 2018. Il est constitué d'une part des contributions des clients au titre de l'exercice 2019 pour 96,7M€, et d'autre part de régularisations sur les exercices antérieurs pour -0,8M€. Cette hausse s'explique par une forte hausse du tarif (+12%) atténuée par le bonus Triman et la baisse des tonnages contributeurs.

Le coût des contrats avec les collectivités territoriales atteint 64,0M€, en baisse de 6,6M€ soit -9% par rapport à 2018. Cette baisse est liée à la baisse des tonnages recyclés (-4%) qui est directement liée à la baisse des mises en marché.

Le cycle des mesures d'accompagnement 2018-2022 est en phase de montée en puissance avec un montant de 9,8M€ en 2019, en hausse de 6,5M€.

Les actions de recherche et développement, pour un montant de 0,4M€ en 2019, sont en hausse de 0,2.

Les actions de Communication Information et Sensibilisation représentent 3,5M€ et ont été menées au bénéfice du geste de tri au travers de programmes à destination de la jeunesse.

Les charges de pilotage et gestion s'établissent à 3,1M€, stables par rapport à 2018, tenant compte des moyens supplémentaires déployés dans le cadre de Citeo à l'appui de la transformation de la filière.

III. Chiffres d'affaires

1. Evolution du nombre de clients

<i>En nombre</i>	<i>Citeo</i>
Clients au 31/12/2018	7 901
Nouvelles adhésions	283
Résiliations	161
Clients au 31/12/2019	8 023

2. Le gisement contribuant

Sur la filière Papiers, les contributions de l'année 2019 sont constituées sur la base du gisement mis sur le marché (MSM) en 2018.

<i>En kT</i>	<i>MSM 2017</i>	<i>MSM 2018</i>
Gisement Contribuant Financier	1 527	1 476
<i>Imprimés publicitaires</i>	759	756
<i>Papiers à copier</i>	293	279
<i>Catalogues de vente</i>	181	161
<i>Mailings, publipostages et courriers de gestion</i>	68	79
<i>Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques</i>	31	33
<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	21	19
<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	18	16
<i>Journaux gratuits d'annonces</i>	13	11
<i>Autres</i>	24	22
<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	18	15
<i>Encarts publicitaires presse</i>	5	4
<i>Annuaire</i>	8	5
<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>	11	7
<i>Publications de presse - presse magazine</i>	32	21
<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>	4	3
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>	15	16
<i>Justificatifs de paiements</i>	9	11
<i>Papiers décoratifs</i>	8	7
<i>Affiches</i>	5	4
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>	3	5
Gisement Contribuant Nature	388	361
Gisement contribuant total	1 915	1 837

Le gisement contribuant 2018 s'élève à 1 476kt contribuant en numéraire et 361kt contribuant en nature. Cette légère baisse s'explique essentiellement par l'érosion des mises sur le marché.

3. Les contributions

La hausse des contributions en 2018 (+10%) s'explique par l'augmentation du tarif (+12%), mais atténuée par l'éco-modulation (Triman) et l'érosion du gisement. Après application de l'éco-modulation, la contribution moyenne ressort à 64,6€/t. En 2018, le montant total des bonus s'élève à 7,9M€ et les malus à 3,5M€.

En M€	MSM 2017			MSM 2018		
	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Contributions	91,1	22,8	114	96,7	22,0*	118,7
<i>Imprimés publicitaires</i>	45	0	0	48	0	48
<i>Papiers à copier</i>	18	0	0	19	0	19
<i>Catalogues de vente</i>	11	0	0	11	0	11
<i>Mailings, publipostages et courriers de gestion</i>	4	0	0	5	0	5
<i>Magazines de marque, publications d'entreprises et d'entités publiques</i>	2	0	0	2	0	2
<i>Enveloppes et pochettes postales</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Enveloppes et pochettes postales personnalisées</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Journaux gratuits d'annonces</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Autres</i>	2	0	0	2	0	2
<i>Papiers à en-tête et formulaires administratifs</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Encarts publicitaires presse</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Annuaire</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Publications de presse - presse payante sur papier journal</i>	0	12	12	0	11	11
<i>Publications de presse - presse magazine</i>	2	10	10	1	10	11
<i>Publications de presse - presse gratuite d'information</i>	0	1	1	0	1	1
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration simplifiée</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Justificatifs de paiements</i>	1	0	0	1	0	1
<i>Papiers décoratifs</i>	0	0	0	1	0	1
<i>Affiches</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Notices d'utilisation, et modes d'emploi - déclaration au réel</i>	0	0	0	0	0	0

*intègre des frais forfaitaires

- **Focus sur la contribution des catégories de presse :**

Conformément à la loi¹, les clients mettant sur le marché des publications de presse ont la possibilité, sous réserve du respect de certains critères, de contribuer sous forme de prestation en nature (mise à disposition d'espaces publicitaires). Le tableau ci-après détaille la répartition de leur contribution :

MSM 2018 - en M€

Catégorie de presse	Contribution financière	Contribution en nature	Contribution totale
Publications de presse - presse payante sur papier journal	0,4	10,9	11,4
Publications de presse - presse magazine	1,4	10,0	11,4
Publications de presse - presse gratuite d'information	0,2	1,1	1,3
TOTAL	2,0	22,0*	24,0

*intègre des frais forfaitaires

Au total 410 clients ont pu bénéficier de la contribution en nature au titre de leurs mises sur le marché 2018.

Le secteur d'activité de la presse a ainsi pu s'acquitter de sa contribution à hauteur de 91% sous forme de prestations en nature.

Des frais forfaitaires sont facturés pour couvrir le coût du dispositif spécifique à la contribution en nature et notamment le développement et la mise en œuvre des systèmes de gestion, la gestion et l'utilisation de la contribution en nature. Citeo a collecté au global 1,1M€ auprès de ses clients au titre des frais forfaitaires.

Ces frais sont définis chaque année et pour l'année 2018 ils se sont élevés à 3€/tonne contribuant en nature.

4. Sécurisation des contributions

L'équité entre les metteurs sur le marché est un principe de la Responsabilité Elargie du Producteur. Au-delà de ce principe, l'un des objectifs très concret est d'éviter la distorsion de concurrence au sein de la filière.

- **La prospection**

Conformément au cahier des charges d'agrément et au titre des campagnes menées en 2018, 12 dossiers de non-contributeurs ont été transmis en 2019 au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, seul habilité à procéder à des sanctions.

En 2019, à la suite d'actions de prospection, 35 nouveaux clients ont adhéré à Citeo. Trois campagnes de prospection ont notamment été menées sur l'année :

- À destination du secteur de la presse ;
- À destination des ministères ;
- A destination d'anciens clients.

¹ L541-10-1 du code de l'environnement

- **La conformité des déclarations**

L'équité entre les clients est assurée par plusieurs types de contrôles des déclarations, certains étant inscrits dans le Cahier des charges d'agrément et d'autres étant à l'initiative de Citeo.

Contrôles des déclarations inscrits dans le cahier des charges d'agrément :

- Les contrôles externes de déclaration :

Ces contrôles externes diligentés par un tiers indépendant ont pour objectif de contribuer à la parfaite conformité des déclarations au regard de la REP Papiers Graphiques : 31 contrôles règlementaires ont été réalisés, représentant 255kt, soit 14% des tonnages (sur la base des mises en marché 2018). Sur ces 31 dossiers de contrôles, 17 ont nécessité une demande de régularisation. L'impact financier net de ces 17 régularisations est de -29k€ de sur-déclaration :

- o Régularisation de sous déclaration effectuée : 131k€ (6 clients concernés)
- o Régularisation de sur déclaration effectuée : -160k€ (8 clients concernés)

Pour l'ensemble des clients audités, les erreurs déclaratives identifiées ont révélé :

- o Quelques anomalies mineures de compréhension du périmètre ou de la méthodologie déclarative (déjà relevées dans les campagnes précédentes) ;
- o De nouvelles thématiques d'erreurs (essentiellement liées aux critères d'éco-modulation).

Toutes les demandes de régularisations ont été acceptées par les clients.

- Contrôles des modalités d'élaboration des déclarations :

Conformément au cahier des charges d'agrément, Citeo a mis en place une méthode de contrôle ad hoc, consistant en la remise d'un document établi par un Commissaire aux Comptes ou un Expert-Comptable visant les modalités d'élaboration des déclarations afin de s'assurer de la correcte déclaration des papiers graphiques mis en marché : le Rapport de Procédures Convenues à remettre au moins tous les trois ans, pour tous les clients dont le niveau de contribution est supérieur ou égal à 50K€ pour une année. Le cycle de 3 ans correspond aux déclarations 2017, 2018 et 2019.

Contrôles des déclarations à l'initiative de Citeo :

Citeo a également procédé à des contrôles de déclarations en interne : réalisation de contrôles de cohérence des déclarations présentant des variations N/N-1 importantes.

IV. Relations avec les collectivités locales

1. Typologie des contrats avec les collectivités locales

	Nombre de contrats
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	166
Comptes Clés (pop < 100 khab)	223
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	314
Total Population sous contrat	703

La baisse du nombre de collectivités (7 collectivités locales de moins par rapport à 2018) est due à des rapprochements entre collectivités locales (en lien avec la réforme de l'intercommunalité).

2. Population couverte par un dispositif de collecte sélective

En millions d'habitants	Population couverte
Grands comptes (pop ≥ 100 khab)	47,9
Comptes Clés (pop < 100 khab)	12,5
Comptes Locaux (pop ≤ 30 khab)	5,2
Total Population sous contrat	65,7

Le taux de couverture du territoire par un dispositif de collecte est de 99 % sur la base de la population Insee 2014 contractuelle, soit le même taux qu'en 2018.

3. Les tonnages recyclés

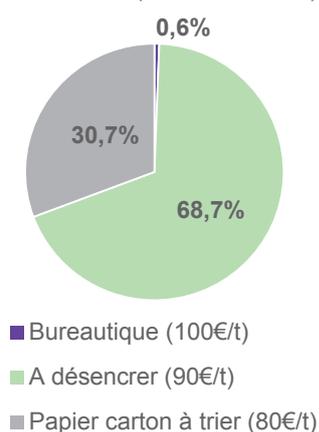
Les tonnages recyclés sont en faible baisse, une plus forte érosion des mises en marché étant partiellement compensée par une progression du geste de tri.

Le taux de recyclage des Papiers (57,4%) progresse par rapport au Réel 2018 (56,7%).

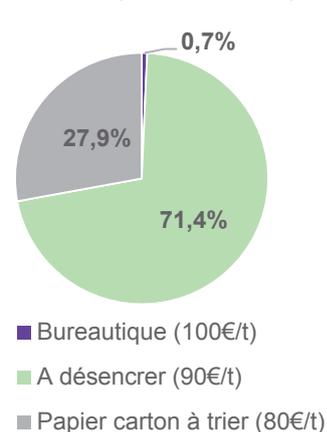
	ARC 2018	ARC 2019
Ktonnes SPPGD* de la population couverte	2 311	2 183
Tonnes recyclées - collecte sélective kt	1 306	1 249
Population sous contrat France métropolitaine en M hab.	66	66
Performance de tri (collecte sélective uniquement) en kg/Habitant	19,8	18,9

* Service public de prévention et de gestion des déchets

REEL 2018 (mix matériaux)



ARC 2019 (mix matériaux)



4. Les soutiens au titre de l'année 2018

- Les soutiens

<i>En M€</i>	REEL 2018	ARC 2019
Soutien au recyclage	62,6	61,7
Soutien de la majoration à la performance	5	5
Soutien TOTAL	67,6	66,7

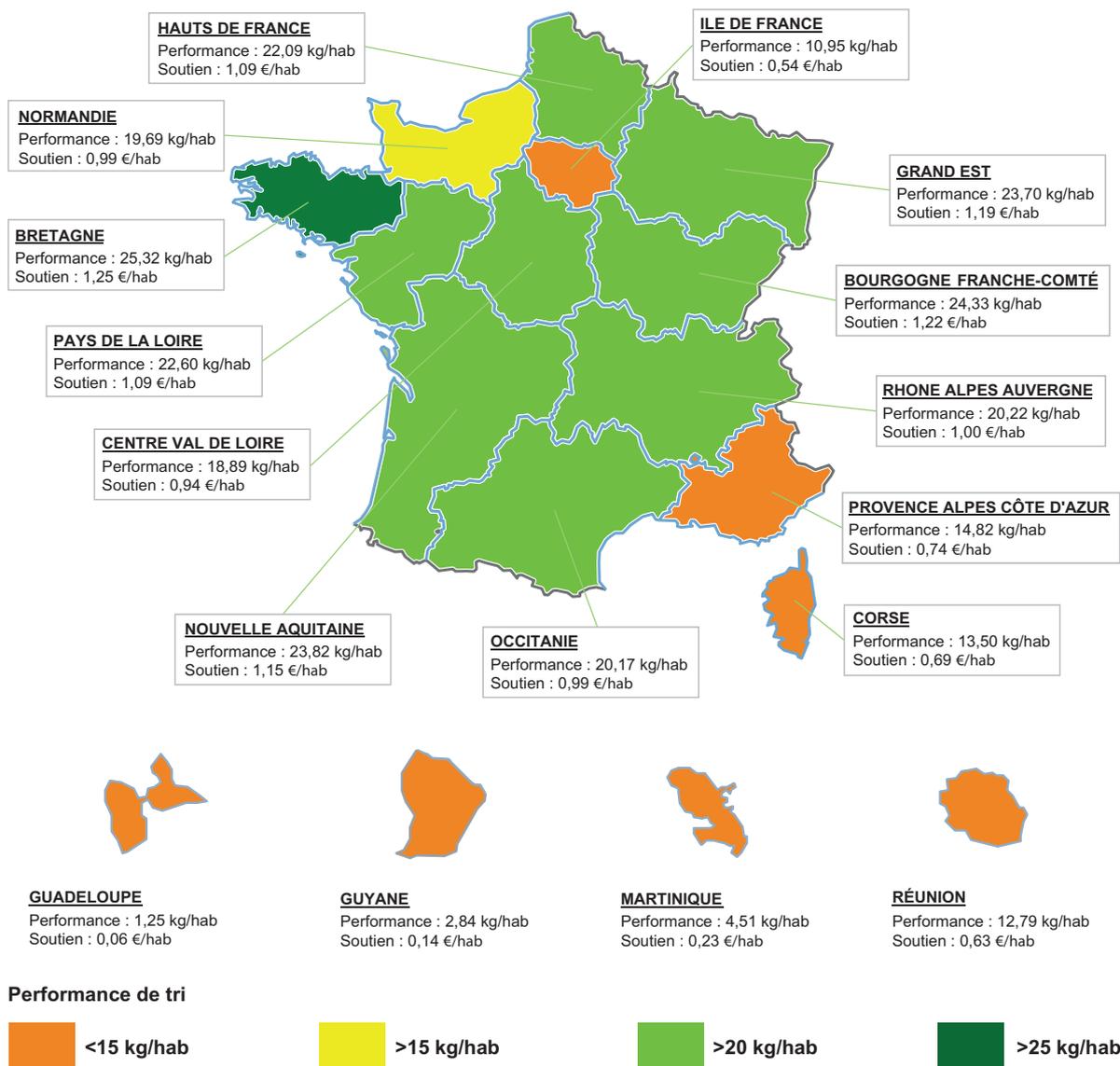
La baisse des soutiens au recyclage est de -1,4% entre 2018 et 2019. Elle s'explique par une baisse des tonnes recyclées de -4,4% sur la période en partie compensée par une augmentation du taux d'acquittement (56,6% vs. 55,07%) et par une modification du mix matériaux.

En 2018 et 2019, un soutien à la majoration performance, d'un montant total de 5 millions d'€, est réparti au prorata des tonnes des collectivités ayant une performance supérieure à la médiane de leur milieu.

- **La Majoration à la Performance**

La majoration à la performance permet de récompenser les collectivités qui ont mis en place des dispositifs de collecte sélective performants d'un point de vue économique et environnemental. Ainsi, pour la déclaration 2018, 50% des 663 collectivités déclarantes ont bénéficié d'un bonus au niveau de leurs soutiens. En 2019, ce sont 93% des collectivités qui se sont de nouveau engagées dans la démarche. Le nombre de collectivités éligibles pour 2019 sera connu à l'issue de la validation des tonnes permettant le calcul de la performance environnementale.

5. Performance par région



V. Les mesures d'accompagnement auprès des Collectivités Locales

Concernant les mesures d'accompagnement, les appels à projets mentionnés dans le chapitre 2.B.IV s'appliquent également à la REP des Papiers Graphiques. Le montant des mesures d'accompagnement devrait s'élever à 40M€ pour les Papiers Graphiques sur la période de l'agrément.

VI. Audit de traçabilité et contrôle qualité

Les déchets de papiers graphiques triés par les centres de tri doivent respecter les standards par matériau définis dans le cahier des charges d'agrément de la filière Papiers Graphiques. Ces standards sont essentiels à l'activité de recyclage car :

- Ils fixent le niveau de séparation des différents types de déchets d'emballages que doivent respecter tous les dispositifs de collecte et de tri, et à partir duquel le marché du recyclage peut s'organiser. Ils correspondent à un juste équilibre entre une qualité insuffisante qui nécessiterait un traitement supplémentaire avant recyclage, et une qualité excessive qui augmenterait les coûts de tri ;
- Ils définissent les tonnages éligibles aux financements de Citeo.

1. Contrôle de la qualité des matériaux triés

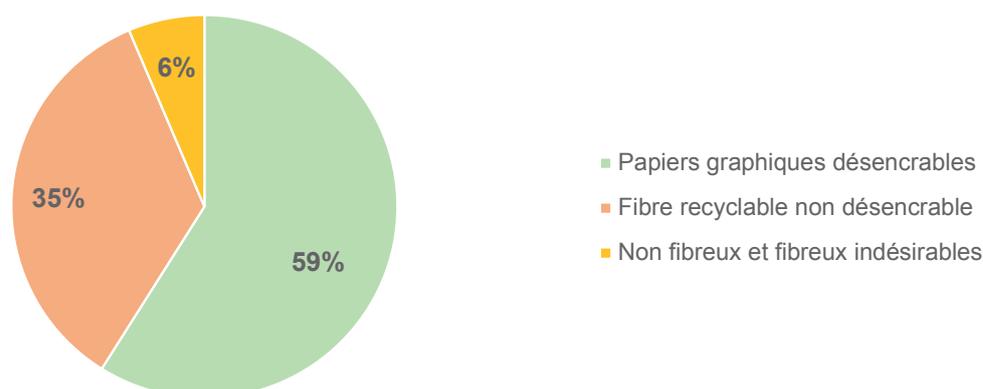
Citeo réalise chaque année une campagne d'analyses de composition des matériaux triés en centre de tri. Ces analyses permettent d'évaluer la qualité des flux de matériaux produits en fonction de leur aptitude au recyclage et de suivre l'application des standards par matériau. Pour leur réalisation, les sociétés agréées font appel à des bureaux d'études spécialisés sélectionnés par appel d'offres.

Les méthodologies d'analyse sont décrites dans des protocoles établis en collaboration avec les professions concernées afin d'établir la teneur en papiers graphiques, la présence d'indésirables perturbateurs du recyclage et la mesure du taux d'humidité.

• Composition Papiers-Cartons mêlés triés

Le standard Papiers Cartons Mêlés est un standard composé de produits par la filière Papiers Graphiques ainsi que par la filière Emballages Ménagers. En fonction de la configuration et du niveau de modernisation des centres de tri, ils peuvent être extraits manuellement ou via des machines de tri optique.

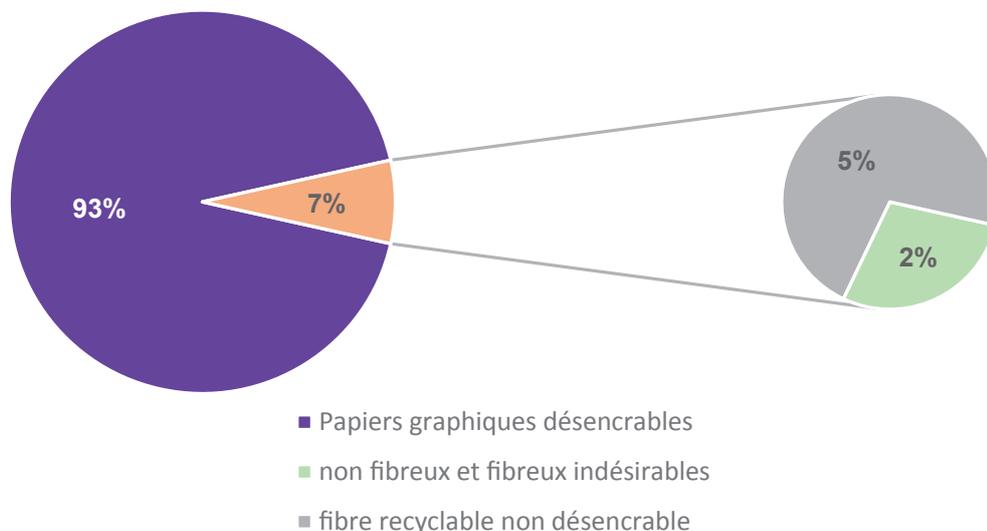
Composition des Papiers-Cartons Mêlés triés



On observe un écart notable par rapport au niveau de qualité requis par le standard avec 6% d'indésirables pour un seuil maximum admissible de 2,5%.

- **Composition standard à désencrer**

Composition standard à désencrer



On note en moyenne un décalage important entre la qualité réelle produite par les centres de tri et le standard avec la présence d'environ 7% d'indésirables alors que le seuil de tolérance du standard est à 3% maximum. Il est tout de même à souligner une légère amélioration par rapport aux mesures de l'année précédente.

- **2. Conditions de traçabilité des matériaux repris**

- **Traçabilité**

Depuis 2018, l'intégralité des tonnes papiers sont déclarés via la plateforme dématérialisée Oscar. C'est ainsi près de 110 repreneurs Papiers qui ont été formés à ce nouvel outil. Une démarche qui se poursuit en accompagnant au quotidien ces nouveaux repreneurs représentant près de 1,4 Millions de tonnes supplémentaires à intégrer dans le suivi de la déclaration et de la traçabilité.

- **Contrôles**

Citeo peut à tout moment procéder, ou faire procéder par un organisme tiers accrédité, à des contrôles. Ces contrôles s'opèrent auprès des collectivités (et peuvent impliquer leur(s) prestataire(s) de tri ou de collecte) et des repreneurs. Un audit peut nécessiter d'intervenir chez chaque acteur jusqu'au recycleur final. L'objectif est de vérifier la quantité, la conformité aux standards et le caractère effectif du recyclage des tonnes soutenues et, le cas échéant, de prévenir ou corriger des erreurs dans les déclarations. Conformément au contrat passé avec les collectivités locales une méthodologie de désignation des audités est en place. Les collectivités et repreneurs sont sélectionnés selon deux méthodes :

- **Une partie des collectivités/repreneurs audités le sont en cas de persistance d'anomalies ou d'incohérences dans leur déclaration, au terme des contrôles de cohérence.** La sélection des audités est effectuée par le Comité interne de Contrôle Aval de façon objective et justifiée. Si le nombre des collectivités/repreneurs ayant une incohérence persistante est trop important pour pouvoir les placer en contrôle externe, Citeo sélectionnera les collectivités/repreneurs ayant les plus gros tonnages et/ou des écarts jugés comme substantiels ;
- **L'autre partie des collectivités/repreneurs est sélectionnée de manière aléatoire :** plusieurs groupes distincts sont définis par Comité interne de Contrôle Aval en vue d'un tirage au sort confié à un huissier de justice.

VII. Relations avec l'Outre-mer

En 2019, Citeo a poursuivi deux objectifs pour la filière REP des Papiers Graphiques dans les DOM :

- **La contractualisation**

Engager les collectivités à contractualiser et identifier les pistes d'actions potentielles à déployer dans le cadre de l'agrément 2017-2022 pour mettre en œuvre des dispositifs performants à coûts maîtrisés : à fin 2019, toutes les collectivités ont contractualisé sauf pour la Martinique, Espace Sud Martinique.

- **Alimenter les Programmes d'Action Territorialisés de chaque DOM-COM**

3 pistes génériques à tous les DOM ont été identifiées :

- Augmenter le taux de recyclage et améliorer la qualité du recyclage en collectant les assimilés, un gisement important mais très diffus à collecter via les collectivités locales ;
- Sécuriser les débouchés et maîtriser les coûts en déployant des filières locales de valorisation des papiers, avec ou sans les fibreux ;
- Communiquer de manière harmonisée à l'échelle de la collectivité et du territoire y compris sur les territoires en pourvoi.

VIII. Communication, Information, Sensibilisation

Certains outils et campagnes mentionnés au chapitre 2.B.VIII s'appliquent aux papiers graphiques. Ci-dessous, les actions spécifiques papiers graphiques :

1. Campagnes nationales de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers

- **Campagne nationale avec les éditeurs de presse**

Citeo a reconduit la campagne de 2018 proposée aux 400 éditeurs bénéficiant de la contribution en nature. Cette campagne s'articule en 3 axes :

- Une campagne socle avec des créations personnalisées qui capitalisent sur la fidélité et l'affinité du lecteur en jouant avec le titre de presse pour mieux l'engager, qui est complétée par des créations dites « génériques » sans utilisation de la marque de l'éditeur ;
- Des cahiers spéciaux didactiques pour la presse quotidienne régionale éclairant aussi le lecteur avec des exemples locaux et des messages adaptés aux réalités du territoire ;
- Des créations spécifiques pour la presse jeunesse faisant la distinction entre deux classes d'âge : 6-12 ans et 12-16 ans. Pour l'année 2019 de nouvelles créations ont été réalisées.

Ce qu'il faut retenir :

- + 93% de français exposés à la campagne socle ;
- + 14 millions de français exposés aux cahiers spéciaux diffusés par 59 titres de presse régionale ;
- + 1 million d'enfants sensibilisés au tri et au recyclage dans la presse jeunesse ;
- 90% des français apprécient la campagne* ;
- 85% déclarent qu'ils ont envie de faire davantage d'efforts pour recycler leurs papiers*.

**post test réalisé par le cabinet Kantar pour Citeo en oct.2019*

- **Campagne web de sensibilisation sur le tri et le recyclage des papiers**

A l'occasion des fêtes de fin d'année, Citeo rappelle l'importance de trier tous ses papiers (notamment les papiers-cadeaux). Capitalisant sur le mouvement « Trier, c'est donner® » initié en mai, le spot TV sur le papier a été diffusé sur les plateformes web des chaînes TV. En complément, deux capsules vidéo contextualisées « Noël » ont été diffusées sur les réseaux sociaux et sites web. Grâce au partenariat avec Goodeed cette campagne a permis de soutenir des projets associatifs environnementaux et solidaires.

2. Information et éducation des plus jeunes

- **Club Citeo**

Suite au lancement de Club Citeo (cf chap 2.B.VIII), une opération concours à destination des familles en partenariat avec le blockbuster de la rentrée *Shaun le mouton* a également permis 1,6 million d'impressions et plus de 13 000 familles participantes.

- **Léo Folio**

Créé en 2009, le Kit pédagogique Léo Folio permet d'éveiller les 6-12 ans à l'écocitoyenneté à travers l'exemple concret du tri et du recyclage des papiers. Le kit se compose de dix fiches-ateliers pour les élèves et d'un guide destiné à l'enseignant ou à l'animateur ainsi que d'un poster pour la classe. En 2019, les 16 000 commandes de kits ont permis de sensibiliser 736 000 enfants.

IX. Recherche & Développement

La R&D et l'innovation sont au cœur de la stratégie d'accompagnement et de transformation de la filière papier vers un schéma d'économie circulaire pérenne.

Afin de mieux accompagner la réflexion prospective de nos clients et d'anticiper les évolutions des prochaines années, Citeo développe ses compétences internes et renforce son réseau externe en matière de connaissances scientifiques et industrielles sur les matériaux et leur recyclage.

Au service de la circularité des papiers, les actions de R&D de Citeo en 2019 ont notamment porté sur l'éco-conception (cf. 2.X) et le projet d'accompagnement de Triest. Pour plus de précisions concernant les projets de R&D, le rapport R&D 2019 de Citeo est disponible en ligne.

- **Triest**

Le surtri des flux fibreux (emballages cartons + papiers issus d'apports volontaires ou d'un centre de tri simplifié) est un enjeu technique et économique pour un certain nombre de collectivités. Afin de développer de nouvelles capacités de tri spécifique à ce flux, le centre de tri de Triest à Thaon les Vosges a été sélectionné dans le cadre d'un appel à projet dédiée. L'accompagnement de Citeo a permis d'apporter de nouvelles solutions aux collectivités : une modernisation complète du process existant et le lancement de la nouvelle ligne en avril 2019 pour une capacité de 70 000 tonnes par an. Après un an de fonctionnement, la montée en puissance du process et des tonnages réceptionnés sur cette installation nouvelle génération permet la production de standards de qualité répondants aux besoins des industriels des secteurs du papier et du carton.

X. Accompagnement à l'écoconception

Les challenges de l'éco-conception des papiers sont de :

- De préserver et même améliorer leur recyclabilité pour soutenir la compétitivité de la filière industrielle du recyclage des papiers ;
- Faire émerger des solutions d'éco-conception économiquement supportable par les acteurs amont de la filière.

En ce sens, tous les projets menés par Citeo recherchent la compatibilité des solutions avec les process industriels existants, et en veillant à minimiser l'impact économique sur les produits finis.

Les axes prioritaires de la R&D éco-conception des papiers en 2019 ont porté sur :

a) Notre démarche agile et efficace

• **Une approche de l'éco-conception multi-modale**

- **Inclusive** : implication des parties prenantes au travers de la concertation, mais également des groupes de travail dédiés, par exemple pour les huiles minérales ;
- **Expérimentale** : test et évaluation de solutions disponibles sur le marché pour en faciliter l'intégration par les parties prenantes ;
- **Partenariale** : s'associer à des acteurs motivés et moteurs pour explorer de nouvelles solutions ;
- **Long terme** : accompagnement de projets de conception et développement de solutions disruptives au travers de projets pluriannuels ou de partenariat avec des centres de R&D.

• **La transmission : l'information et la formation**

Citeo a pris des engagements forts d'informer 100% de ses clients papier sur les enjeux des huiles minérales. Cela a été réalisé au travers de Newsletter, de mise à disposition de ressources sur notre site internet, ainsi que l'organisation d'un Citeo Prospective dédié aux huiles minérales en Novembre 2019, rassemblant plus de 100 entreprises des filières papiers et emballages.

Des webinars dédiés à l'éco-conception papiers en 2019 à destination des clients Citeo et des imprimeurs (en partenariat avec UNIIC) ont également été menés : 15 sessions, 207 participants représentant 120 entreprises formées avec un score de satisfaction de 7,9/10.

b) Le diagnostic

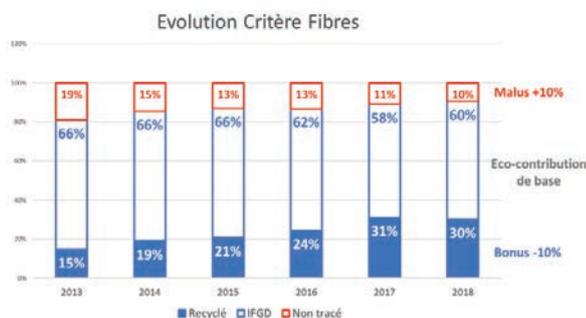
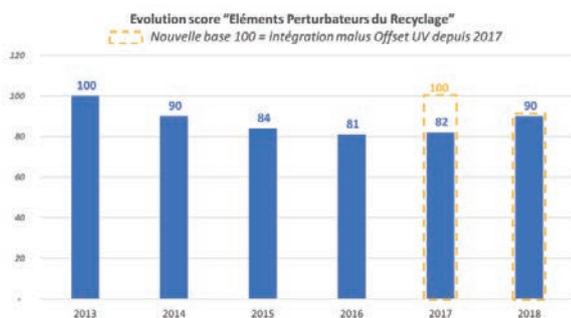
• **Monitoring de l'éco-conception des papiers**

L'analyse des déclarations annuelles des clients Citeo, nous permet de mesurer l'évolution globale de l'éco-conception des papiers (score « éléments perturbateurs du recyclage » et critère fibres).

Ainsi la déclaration 2019 sur les mises en marché 2018 montre que :

- La poursuite de l'amélioration de la recyclabilité des papiers (-10 points au score recyclabilité depuis la nouvelle référence de 2017) ;
- La part des papiers non tracé continue de diminuer et atteignant 10% des mises en marché.

L'analyse détaillée par élément perturbateur du recyclage permet également de prioriser nos actions d'écoconception. En 2019, les principaux enjeux étaient : les éléments non fibreux (en particulier les Films de routage), les Colles et les Encres Offset UV.



- **Huiles Minérales**

En 2019, la problématique des huiles minérale a franchi un nouveau cap avec les différentes versions du projet de Loi Economie Circulaire traçant les grandes orientations d'une réponse réglementaire : des interdictions sur les papiers et les emballages.

Le Groupe de Travail Huiles Minérale s'est réuni à 4 reprises en 2019 démontrant l'implication et la mobilisation des parties prenantes, notamment de la filière papiers graphique sur ce sujet.

L'objectif de ces travaux est de développer et expérimenter les encres alternatives à faible teneur en huile minérales. Le bilan :

- Pour l'impression Heatset : des solutions d'encres alternatives ont été validé ;
- Pour l'impression Coldset (journaux) : la réalisation des tests laboratoires et semi industriels de nouvelles formulations d'encres qui ont démontré leur compatibilité avec les presses d'impression existante et la qualité de l'impression. Ces encres n'ont toutefois pas été validées faute d'une performance de désencrabilité conforme aux exigences de recyclabilité de Citeo. Les travaux se poursuivent avec les industriels partenaires.

- **Biodégradabilité et compostabilité des papiers graphiques**

En 2019, Citeo a réalisé une première étude d'état des lieux de la compostabilité ou biodégradabilité des papiers graphiques (cadre normatif et réglementaire, identification des éléments pouvant perturber la compostabilité ou biodégradabilité).

Cette étude sera complétée en 2020 par des tests sur différentes configurations de papiers.

- **Expérimentation sur les alternatives aux principaux éléments perturbateurs du recyclage**

En 2019, Citeo a développé et expérimenté des alternatives aux principaux éléments perturbateurs du recyclage avec notamment la poursuite du projet pluriannuel (ULTRACELLE) de développement d'une solution de soudure par ultrason des papiers pour supprimer les colles perturbatrices.

c) Mise en œuvre

- **Solutions de Routage alternatif**

Initié en 2017, le projet e-bliss mené par le CTP pour Citeo et visant à concevoir un film de routage en papier transparent alternatif aux films plastiques habituel a atteint une nouvelle étape.

Les premiers essais de production pilote de ce papier glassine avec enduction latex ont été réalisés par le CTP sur un outil de production en Suède. Cette production pilote a permis d'identifier les principales problématiques et définir les nouvelles orientations de la stratégie de production. Une nouvelle production pilote sera organisée en 2020.

En parallèle, Citeo a mené une cartographie des besoins, enjeux et solutions de routage alternatifs partagés avec l'UNIIC et le SNCD.

Le contexte réglementaire évolue également pour passer d'une obligation d'usage de films Home Compost depuis 2017 à une perspective d'interdiction de tout films plastiques pour le routage par la Loi Economie Circulaire. Compte tenu de l'importance du sujet pour la filière, a été décidé d'élaborer un plan d'action global sur les solutions de routage alternatifs et la création d'un groupe de travail filière à compter de 2020.

- **Encres Offset UV désencrables**

Dès sa première année de mise en place, le Malus pour les impressions Offset UV est devenu, par la part des tonnages concernés, l'un des principaux critères d'éco-modulation.

Rapidement, certains producteurs d'encres Offset UV, comme Siegwirk, ont fait connaître leurs références d'encres Offset UV présentant une bonne désencrabilité et permettant à leurs clients d'échapper au malus. La performance de désencrabilité est intégrée à la fiche technique de l'encre. Ces encres sont généralement disponibles à des coûts identiques aux autres encres offset UV.

L'éco-conception et l'optimisation des contributions des imprimés en offset UV est ainsi rendue possible.

- **La simplification des déclarations**

Citeo a développé en 2019 un nouveau module de l'outil Paper Metrics permettant à l'imprimeur l'ayant intégré dans son ERP de proposer à ses clients, également clients de Citeo, un service de déclaration annuelle automatique des tonnages mis en marché et de leurs caractéristiques d'éco-conception.



Le déploiement de ce module Paper Metrics sera possible en 2020, permettant d'effectuer la déclaration automatique en 2021.

Ce qu'il faut retenir :

- *Le plan d'action Huiles Minérales lancé depuis 2018 permet à la filière papier heatset de se préparer plus sereinement aux interdictions d'huiles minérales en 2025 (2023 pour les imprimés publicitaires), avec une implication forte de Citeo pour faire émerger à l'échelle européenne des solutions pour l'impression des journaux ;*
- *L'ouverture du nouveau grand chantier sur les solutions de routage de la presse et des imprimés publicitaires sans film plastiques, élaboré sur la base des travaux déjà engagé depuis plusieurs années.*

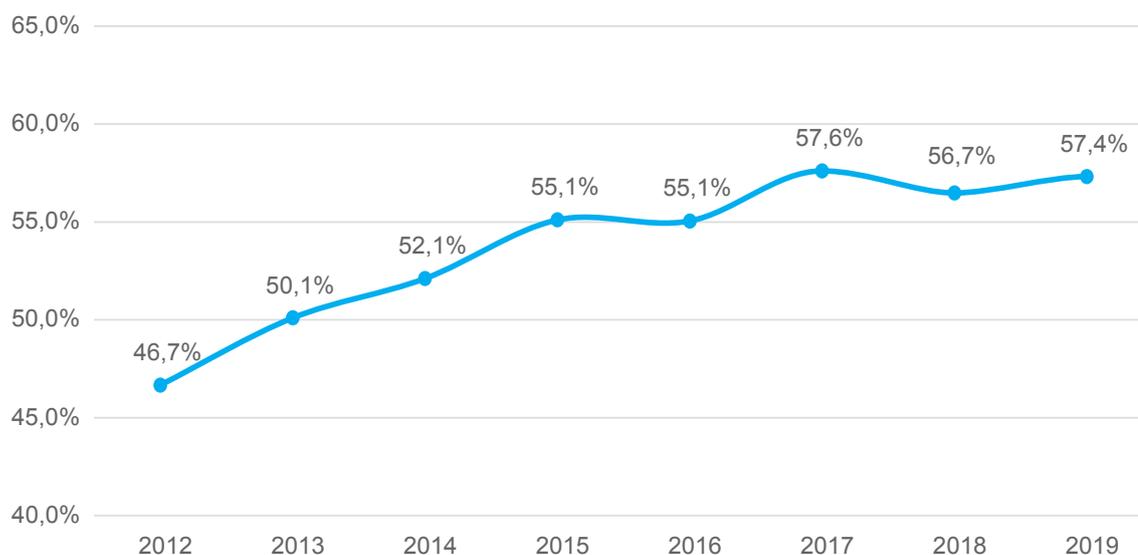
B. Performance de Citeo au regard des objectifs de la filière des Papiers Graphiques

I. Objectif taux de recyclage

<i>Année déclaration</i>	Réel 2018	ARC 2019
Gisement actualisé	2 311	2 183
Recyclé actualisé	1 306	1 249
Taux de couverture population	99,7%	99,7%
Taux de recyclage actualisé	56,7%	57,4%

Le taux de recyclage 2019 de la filière Papiers ressort à 57,4%, en progression de 0,7 point par rapport au Réel 2018.

Il est à souligner que les tonnages recyclés sont en faible baisse, une plus forte érosion des mises en marché est partiellement compensée par une progression du geste de tri.



4. Annexes

A. Glossaire Emballages ménagers

EMBALLAGE MÉNAGER : est un emballage ménager au sens de l'article R.543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage. L'emballage ménager devient un déchet si le ménage s'en défait ou a l'intention de s'en défaire, quel que soit le lieu d'abandon.

EMBALLAGE PERTURBATEUR : emballage qui relève d'une consigne de tri mais qui ne peut être recyclé ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées, le tri, le processus de recyclage et augmentent significativement le coût de traitement, dans l'état actuel du gisement et des technologies de tri et de recyclage.

GISEMENT CONTRIBUANT : emballages ménagers mis sur le marché en France par les entreprises clientes de Citeo et Adelphe.

PERFORMANCE DE RECYCLAGE : rapport entre les tonnages de collecte sélective ainsi que les tonnages extraits des ordures ménagères résiduelles (compost, Tri-Mécano-Biologique ou Mâchefers) et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PEHD (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication de certains emballages (bouteilles, flacons, films, pots, barquettes ou bouchons).

PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE) : polymère thermoplastique de type polyester, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des barquettes ou des couvercles.

PP (POLYPROPYLENE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines, utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des bouteilles, des flacons, des films, des pots, des barquettes ou des bouchons.

PS (POLYSTYRÈNE) : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages tels que des pots de yaourt ou des barquettes. À ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé.

POURVOI : intervention de Citeo pour mettre en place et assurer la gestion des déchets d'emballages ménagers dans les territoires de collectivités d'Outre-mer (DOM-COM) qui le souhaitent et dont la fiscalité ne permet pas de couvrir les coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets d'emballages ménagers, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE COUVERTURE DES COUTS NETS : le taux de couverture représente la part des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé prise en charge par Citeo et Adelphe. Un taux de couverture de 80% des coûts nets de ce service optimisé est visé à l'atteinte de l'objectif de 75% de recyclage.

TAUX DE RECYCLAGE EMBALLAGES MENAGERS : le taux de recyclage matière et organique est le rapport entre le tonnage des déchets d'emballages ménagers recyclés et soutenus (tonnages issus de collecte sélective ou extraits sur OMR) et le gisement contribuant.

B. Glossaire Papiers Graphiques

GESTION DES DECHETS DE PAPIERS : la collecte, le tri, le transport, la valorisation et, l'élimination des déchets et, plus largement, toute activité participant de l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final, y compris les activités de négoce ou de courtage et la supervision de l'ensemble de ces opérations.

PAPIERS IMPRIMES : tout support papier imprimé au sens de l'article L 541-10-1 C Env., à l'exception des papiers d'hygiène et des papiers d'emballage et des livres.

PAPIERS A USAGE GRAPHIQUE DESTINES A ÊTRE IMPRIMES : les papiers à copier, les papiers graphiques, les enveloppes et les pochettes postales.

PERFORMANCE DE TRI : rapport entre les tonnages de collecte sélective et le nombre total d'habitants sous contrat.

PERTURBATEUR DU RECYCLAGE : sont considérés comme perturbateurs du recyclage les éléments et déchets dont la présence dans un flux de déchets de papiers perturbe leur collecte et/ou leur tri et/ou leur recyclage.

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP) : elle élargit le champ de responsabilité des producteurs de produits générateurs de déchets à la gestion de la fin de vie de leurs produits. L'objectif est d'encourager la réduction de la production de déchets, depuis la conception du produit jusqu'à son utilisation finale, et de réduire ainsi l'impact environnemental des déchets liés à son utilisation, notamment via l'internalisation des coûts de gestion de ces déchets. Sa mise en œuvre présente un intérêt quand le producteur du déchet, généralement l'utilisateur du produit (pollueur), ne peut agir de lui-même pour prévenir les impacts environnementaux.

La REP introduit donc un partage de responsabilité entre le producteur du déchet (pollueur) et les producteurs du produit à l'origine du déchet. L'étendue des responsabilités des producteurs de produits, notamment pour les déchets de papiers graphiques, consiste généralement à pourvoir ou contribuer (à tout ou partie) à la gestion de ces déchets en proposant à leurs consommateurs un dispositif pour les gérer.

TAUX DE RECYCLAGE PAPIERS GRAPHIQUES : le taux de recyclage est le rapport entre le tonnage des déchets de papiers recyclés par les collectivités territoriales sous contrat avec le titulaire et le tonnage de déchets de papiers présents dans les déchets ménagers et assimilés. Il est défini à partir d'une part des données déclarées par les collectivités auprès de(s) titulaire(s), et d'autre part des données fournies par l'ADEME, notamment à partir des études concernant la caractérisation des ordures ménagères et les gisements de papiers, et des données collectées par le(s) titulaire(s) auprès des collectivités.

C. Composition de la gouvernance

I. Composition du conseil d'administration de Citeo au 29 avril 2020

- **Administrateurs pour le collège « Industrie »**
 - Sylvie Hénon-Badoinot, représentant du secteur des boissons alcoolisées
 - Catherine Petitjean, représentante du secteur biscuiterie et confiserie
 - Groupe Lactalis, représenté par Michel Nalet
 - Nestlé Waters France, représentée par Denis Cans
 - Compagnie Générale de Conserve (d'Aucy), représentée par Pierre Sifflet
 - L'Oréal, représentée par Bertrand de Senneville
 - Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian, représentée par Antoine Portmann
 - Coca-Cola European Partners France, représentée par Benoist Berton
 - Philippe-Loïc Jacob
- **Administrateurs pour le collège « Commerce Distribution et VAD »**
 - Auchan France, représentée par Antoine Pernod
 - Carrefour France, représentée par Laurent Francony
 - Coopérative U Enseigne, représentée par Pascal Millory
 - Fédération du Commerce et de la Distribution (F.C.D.), représentée par Jacques Creyssel
 - La Redoute, représentée par Grégory Bouquet
 - Silve, représentée par Jean-Marc L'Huillier
- **Administrateurs pour le collège « Papiers et éditeurs »**
 - Antalis France, représentée par Stéphane Courtot
- **Administrateurs pour le collège « Services »**
 - Société Générale, représentée par Annick Jager
- **Administrateurs pour le collège « Filières d'emballages »**
 - Interemballage SA, représentée par Catherine Jung
- **Censeur d'État**
 - Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeur d'État.

II. Composition des comités spécialisés du conseil d'administration de Citeo au 29 avril 2020

- **Comité d'audit et gestion des risques**
 - Stéphane COURTOT, Président du comité
 - Jacques CREYSSEL, membre du comité
 - Grégory BOUQUET, membre du comité
 - Michel NALET, membre du comité
 - Bertrand de SENNEVILLE, membre du comité

Invités Permanents :

- Manuela BAUDOIN-REVERT, cabinet Mazars, commissaire aux comptes
 - Jean-Benoît MONNAIS, société H3P, commissaire aux comptes
 - Caroline MONTALCINO, Censeur d'Etat
-
- **Comité des nominations et des rémunérations**
 - Jacques CREYSSEL, Président du comité
 - Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
 - Antoine PERNOD, membre du comité
 - Bertrand de SENNEVILLE, membre du comité
-
- **Comité stratégique et du barème**
 - Philippe-Loïc JACOB, Président du comité
 - Denis CANS, membre du comité
 - Laurent FRANCONY, membre du comité
 - Annick JAGER, membre du comité
 - Jean-Marc L'HUILLIER, membre du comité
 - Antoine PERNOD, membre du comité
 - Antoine PORTMANN, membre du comité

Invités Permanents :

- Caroline MONTALCINO, Censeur d'Etat
 - Georges ORTOLA, Président du conseil d'administration d'Adelphe
-
- **Comité barème amont « emballages ménagers »**
 - Benoist BERTON, Président du comité
 - Stéphane COURTOT, membre du comité
 - Laurent FRANCONY, membre du comité
 - Annick JAGER, membre du comité
 - Pierre SIFFLET, membre du comité
-
- **Comité barème amont « papiers »**
 - Stéphane COURTOT, Président du comité
 - Benoist BERTON, membre du comité
 - Grégory BOUQUET, membre du comité
 - Annick Jager, membre du comité
 - Jean-Marc L'HUILLIER, membre du comité
-
- **Comité recherche & développement**
 - Laurent FRANCONY, Président du comité
 - Benoist BERTON, membre du comité
 - Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
 - Catherine JUNG, membre du comité
 - Pascal MILLORY, membre du comité

Invités Permanents :

- Michel FONTAINE, Président du Conseil National de l'Emballage
- Jean-Michel GUILLOU, chargé de projets Environnement de U Enseigne
- Catherine KLEIN, Directrice Générale de Valorplast
- Guénaëlle LACROIX, Responsable environnement d'Intermarché
- Jan LE MOUX, Directeur Economie Circulaire et Politiques Produits de la Copacel
- Noël MANGIN, Directeur Général de Revipac
- Mathieu TUAU, Directeur Projet Packaging du groupe Nestlé
- Patrice ZIROTTI, Responsable optimisation et écoconception MDD d'Auchan

• **Comité matériaux**

- Pierre SIFFLET, Président du comité
- Benoist BERTON, membre du comité
- Philippe-Loïc JACOB, membre du comité
- Catherine JUNG, membre du comité
- Jean-Marc L'HUILLIER, membre du comité
- Antoine PERNOD, membre du comité

III. Composition du conseil d'administration d'Adelphe au 29 avril 2020

• **Administrateurs**

- Georges Ortola, A.F.E.D., représentée par Michel-Laurent Pinat
- Brasseurs de France, représentés par Maxime Costilhes
- Citeo, représentée par Philippe-Loïc Jacob
- Ecopar, représentée par Benoist Berton
- Etablissements Nicolas, représentés par Eudes Morgan de Rivery
- F.E.E.F., représentée par Christine Barthe
- L.E.E.M., représentées par Flore de Lamaze
- NET V&S France, représentée par Patrick Deschamps
- Pierre Fabre SA, représentée par Séverine Rouillet-Furnemont

• **Censeurs**

- A.N.I.A., représentée par Léa Mathieu-Figueiredo
- F.C.S.I.V., représentée par Jacques Bordat
- FEDEREC, représentée par Sébastien Ricard
- F.F.V.A., représentée par Augustin Chazal
- S.N.F.L., représenté par Camille Marchand

• **Censeur d'État**

- Caroline Montalcino, Chef de mission du Contrôle Général économique et financier de la mission Écologie et Développement Durable, Censeur d'État.

D. Bilan et compte de résultat Citeo agréments Emballages ménagers et Papiers graphiques

Bilan Citeo	Exercice 2019 (au 31.12.2019)			Exercice 2018 (au 31.12.2018)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	17 400	9 234	8 166	6 000
Immobilisations corporelles	7 045	5 121	1 924	2 478
Immobilisations financières	589	0	589	569
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	25 034	14 356	10 678	9 047
Stock et en-cours	12	0	12	17
Avances et acomptes versés	90	0	90	145
Créances clients	314 846	21 220	293 625	313 913
Créances diverses	13 623	845	12 778	16 674
Valeurs mobilières de placement	12 113	1 794	10 319	11 137
Disponibilités	307 104	0	307 104	238 840
Charges constatées d'avance	499	0	499	632
TOTAL ACTIF CIRCULANT	648 286	23 859	624 427	581 359
TOTAL GENERAL	673 321	38 215	635 106	590 406
<i>Passif en k€</i>				
			Exercice 2019 (au 31.12.2019)	Exercice 2018 (au 31.12.2018)
Capital			499	499
Reserve indisponible			1	1
Prime de fusion			0	0
Report à nouveau			0	0
Résultat de l'exercice			0	0
CAPITAUX PROPRES			500	500
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			170 892	146 377
Emprunts auprès des établissements de crédit			144	146
Emprunts & dette fin divers			28	112
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			364 549	353 016
Dettes fiscales et sociales			74 937	71 990
Dettes diverses			24 056	18 266
DETTES			463 714	443 530
Produits constatés d'avance			0	0
TOTAL GENERAL			635 106	590 406

Compte de résultat Citeo

En k€

	Exercice 2019 (au 31.12.19)	Exercice 2018 (au 31.12.18)
Chiffre d'affaires net	770 770	760 555
Production stockée	-5	2
Production immobilisée	119	252
Reprise sur amortissements et provisions	14 727	2 076
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	0	86
Autres produits	6 457	7 580
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	792 066	770 550
Soutiens aux Collectivités Territoriales	664 297	661 584
Autres achats et charges externes	71 834	54 700
Impôts et taxes	2 804	2 801
Salaires et traitements	15 942	16 025
Charges sociales	7 701	7 753
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 948	2 345
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 162	3 447
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 164	21 836
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	2 104	1 627
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	793 959	772 121
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 893	-1 571
Perte supportée ou bénéfice transféré	68	79
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	360	745
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 009	1 803
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	1 369	2 548
Dotations aux amortissements et provisions	11	0
Charges nettes sur VMP	438	221
Intérêts et charges assimilées	0	1
Différences négatives de change	1	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	450	223
RESULTAT FINANCIER	919	2 326
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 043	675
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	10
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	10
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	83	2
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissement et provisions	28	1 235
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	110	1 237
RESULTAT EXCEPTIONNELLE	-110	-1 227
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	25
Impôt sur les bénéfices	-1 150	-574
TOTAL DES PRODUITS	793 435	773 108
TOTAL DES CHARGES	793 435	773 108
RESULTAT	0	0

E. Bilan et compte de résultat Adelphe

Bilan Adelphe	Exercice 2019 (au 31.12.2019)			Exercice 2018 (au 31.12.2018)
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
<i>Actif en k€</i>				
Frais d'établissements	0	0	0	0
Logiciels	1 166	1 159	8	7
Immobilisations corporelles	44	43	1	2
Immobilisations financières	26	0	26	26
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 236	1 201	35	35
Stock et en-cours	0	0	0	0
Avances et acomptes versés	1	0	1	1
Créances clients	22 124	376	21 747	22 238
Créances diverses	3 831	14	3 817	1 913
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
Disponibilités	36 037	0	36 037	36 633
Charges constatées d'avance	15	0	15	5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	62 008	391	61 618	60 791
TOTAL GENERAL	63 244	1 592	61 652	60 825
<i>Passif en k€</i>				
		Exercice 2019 (au 31.12.2019)	Exercice 2018 (au 31.12.2018)	
Capital		40	40	
Reserve indisponible		25	25	
Report à nouveau		-45	-45	
Résultat de l'exercice		0	0	
CAPITAUX PROPRES		20	20	
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		24 131	24 784	
Emprunts auprès des établissements de crédit		3	2	
Emprunts & dette fin divers		0	0	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		22 485	21 098	
Dettes fiscales et sociales		5 180	4 029	
Dettes diverses		9 834	10 892	
DETTES		37 501	36 022	
Produits constatés d'avance		0	0	
TOTAL GENERAL		61 652	60 825	

Compte de résultat Adelphe

En k€

	Exercice 2019 (au 31.12.19)	Exercice 2018 (au 31.12.18)
Chiffre d'affaires net	57 259	59 622
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Reprise sur amortissements et provisions	700	68
Reprise sur provisions pour charges futures	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Autres produits	4	155
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	57 963	59 845
Soutiens aux Collectivités Territoriales	52 182	54 247
Autres achats et charges externes	4 638	2 964
Impôts et taxes	113	131
Salaires et traitements	689	637
Charges sociales	319	292
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1	18
Dotations aux provisions sur actif circulant	55	90
Dotations aux provisions pour risques et charges	5	1 463
Dotations aux provisions ayant supporté l'impôt	0	0
Autres charges	32	58
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	58 035	59 900
RESULTAT D'EXPLOITATION	-72	-55
Perte supportée ou bénéfice transféré	18	11
Produits financiers sur placements	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	60	54
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différence positive de change	0	0
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	60	54
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Charges nettes sur VMP	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	0	0
RESULTAT FINANCIER	60	54
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-30	-12
Produits exceptionnels sur opération de gestion	6	3
Produits exceptionnels sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	6	3
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opération en capital	0	0
Dotations except. Aux amortissements et provisions	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	6	3
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	-23	-8
TOTAL DES PRODUITS	58 029	59 902
TOTAL DES CHARGES	58 029	59 902
RESULTAT	0	0

F. Attestation des commissaires aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe relative à la comptabilité analytique au 31 décembre 2019

Aux Présidents des sociétés Citeo et Adelphe,

En notre qualité de commissaire aux comptes des sociétés Citeo et Adelphe et en réponse à votre demande, nous avons procédé à la vérification des informations issues de la comptabilité analytique figurant dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité des sociétés agréées Citeo et Adelphe » (ci-après « le rapport d'activité ») au 31 décembre 2019 et établi dans le cadre des agréments obtenus par les deux sociétés.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction générale de chacune des sociétés. Les règles méthodologiques et les clés de répartition utilisées pour établir ces informations analytiques sont décrites dans le document « comptabilité analytique de Citeo », dans la « note de répartition des frais de personnel » ainsi que dans la « note de retraitements Comptabilité générale – Comptabilité Analytique », disponibles au siège de chacune des sociétés.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe avec la comptabilité générale de chacune des sociétés et des informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, concernant l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la pertinence des hypothèses retenues par la direction de chaque société dans l'établissement de la comptabilité analytique (telles que formulées dans le référentiel de comptabilité analytique).

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de chacune des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des informations contenues dans le rapport d'activité. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Notre intervention, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité, a été effectuée selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nos travaux ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre les informations analytiques contenues dans le « rapport d'activité » et la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe, et vérifier que celle-ci concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés. Pour cela, nous avons effectué les diligences suivantes :

- prise de connaissance du référentiel relatif à la définition de la comptabilité analytique chez Citeo et Adelphe ;
- prise de connaissance des procédures mises en place par Citeo et Adelphe pour produire l'information donnée dans le document joint, et vérification par sondages que l'information résultant de l'application de ces procédures concorde avec les données sous-tendant la comptabilité de Citeo et d'Adelphe ;
- vérification de la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du rapport d'activité avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe au 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la concordance entre la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe et les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de chacune des sociétés.
- la concordance des informations analytiques contenues dans les paragraphes A.1 et B.1 de la partie 2 et A.1 de la partie 3 du « rapport d'activité » avec la comptabilité analytique de Citeo et d'Adelphe.

Nos travaux ne sont pas destinés à remplacer les diligences qu'il appartient, le cas échéant, aux tiers ayant eu communication de cette attestation de mettre en œuvre au regard de leurs propres besoins.

Fait à Courbevoie, le 02 juin 2020,

Le Commissaire aux Comptes

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

G. Attestation de non-lucrativité : société CITEO

Attestation des Commissaires aux Comptes de la Société Citeo relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Citeo, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions des chapitres II.A du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022 et du cahier des charges de la filière Papiers graphiques 2017-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

- Un montant des capitaux propres de 500 088,21 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général. Les capitaux propres sont égaux au capital social, prime de fusion et réserves réglementées.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société Citeo, à partir des données de base issues de la comptabilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société Citeo.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société Citeo pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de la société Citeo en date du 9 juin 2020.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- ⇒ Prendre connaissance des procédures mises en place par la société Citeo, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- ⇒ Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- ⇒ S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Citeo, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Les Commissaires aux comptes ne pourront être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société Citeo.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie et Levallois Perret, le 9 juin 2020

Les Commissaires aux comptes

H3P AUDIT

Jean-Benoît MONNAIS

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT

H. Attestation de non-lucrativité : société Adelphe

Attestation du Commissaire aux Comptes de la société Adelphe relative à une sélection d'informations financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au Président,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société ADELPHE, et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives à l'état des capitaux propres, du résultat net et des dividendes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 figurant dans le document ci-joint et établi dans le cadre des dispositions du chapitre II.1 du cahier des charges de la filière Emballages ménagers 2018-2022.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 :

- Un montant des capitaux propres de 20 001 euros, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- Un résultat net comptable nul, selon la définition prévue au Plan Comptable Général.
- L'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction Financière de la société ADELPHE, à partir des données de base issues de la compatibilité.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec la comptabilité ou les données sous-tendant la comptabilité de la société ADELPHE.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société ADELPHE pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination des capitaux propres ou du résultat net. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

En outre, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures pour identifier, le cas échéant, les événements survenus postérieurement à l'émission de notre rapport sur les comptes annuels de la société ADELPHE en date du 8 mai 2020.

Nos travaux, qui ne constituent, ni un audit, ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, à :

- ⇒ Prendre connaissance des procédures mises en place par la société ADELPHE, pour produire les informations figurant dans le document joint, et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité ;
- ⇒ Vérifier que les éléments retenus pour la détermination des capitaux propres et du résultat net concordent avec les définitions prévues au Plan Comptable Général ;
- ⇒ S'assurer de l'absence de distribution de dividendes au cours de l'exercice.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations figurant sur le document joint.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les diligences mises en œuvre dans le cadre de la présente attestation ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences, que les tiers ayant eu communication de cette attestation pourraient par ailleurs mettre en œuvre et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société ADELPHE, notre responsabilité à l'égard de l'entité et de ses actionnaires est définie par la loi française, et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers, étant précisé que nous ne sommes pas partie à la convention de subvention. Le Commissaire aux comptes ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, coût ou dépense, résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la société ADELPHE.

Cette attestation est régie par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou de la présente attestation, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Fait à Courbevoie, le 8 juin 2020

Le Commissaire aux comptes

MAZARS

Manuela BAUDOIN-REVERT



Tous les papiers se trient et se recyclent ; ce document aussi.



CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com



Citeo
50 boulevard Haussmann
75009 Paris – France
Tél. : + 33 (0)1 81 69 06 00
Fax : + 33 (0)1 81 69 07 47